

## SÉANCE ORDINAIRE

SÉANCE DU 21 MARS 2022

### **Présidence de M. Florian Bercault, maire**

Le lundi vingt-et-un mars deux mille vingt-deux, à dix-huit heures, le conseil municipal, dûment convoqué le quinze mars deux mille vingt-deux, comme le prévoient les articles L2121-10 et L2121-12 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni à l'Hôtel de Ville en séance publique, sous la présidence de M. Florian Bercault, maire.

### **Étaient présents**

Florian Bercault, maire, Bruno Bertier, Isabelle Eymon, Georges Poirier, Marjorie François (à partir de 18 h 50), Patrice Morin, Marie-Laure Le Mée Clavreul, Bruno Fléchar, Camille Pétron, Antoine Caplan, Christine Droguet (à partir de 18 h 50), Céline Loiseau, adjoints, Béatrice Ferron, Michel Neveu, Geneviève Pham-Sigmann, Solange Bruneau, Éric Paris, Georges Hoyaux, Laurent Paviot, Catherine Roy, Nadège Davoust, Caroline Garnier, Sébastien Buron, Guillaume Agostino, Rihaoui Chanfi, Ludivine Leduc, Noémie Coquereau, Paul Le Gal-Huamé, Didier Pillon, Marie-Cécile Clavreul, Pierrick Guesné, Vincent d'Agostino, James Charbonnier, Chantal Grandière, Lucile Perin et Henri Renié, conseillers municipaux.

### **Étaient représentés**

Geoffrey Begon donne pouvoir à Guillaume Agostino, Marie Boisgontier a donné pouvoir à Bruno Fléchar, Jonathan Guilemin a donné pouvoir à Patrice Morin, Kamel Ogbi a donné pouvoir à Catherine Roy, Lucie Chauvelier a donné pouvoir à Christine Droguet, Samia Sultani a donné pouvoir à Didier Pillon et Gwendoline Galou a donné pouvoir à Chantal Grandière.

Lucile Perin et Geneviève Pham-Sigmann sont désignées secrétaires.

La séance est ouverte à 18 h 00.

## QUESTIONS DES CITOYENS

**M. le Maire :** *On démarre par les questions des citoyens. Je vous laisse le micro, nous allons afficher les questions.*

**André Meslin :** *J'ai fait l'effort de venir participer au conseil municipal pour la première fois en 53 ans de citoyenneté lavalloise. Il faut bien que cela arrive un jour avant que je m'en aille de cette terre, n'est-ce pas. J'ai quelques petites questions à soumettre. Je suis conscient que la municipalité fait beaucoup d'efforts pour que la vie dans notre société soit la plus agréable possible. Mais, malgré cela, je dois malheureusement constater la même chose dans d'autres contextes. Je vais donc énumérer les différents points remarqués, sur lesquels je souhaite que le conseil municipal arrive à une solution ; bien que je ne me fasse pas d'illusion. Je vous lis ce que j'avais envoyé par mail : vous rappelez bien les amendes qui sont normalement appliquées lors d'incivilités des utilisateurs de trottinettes ; mais qu'en est-il dans les faits ? J'ai bien l'impression que ces amendes ne sont jamais ou pas souvent appliquées, sinon nous serions en droit d'observer une amélioration ; ce qui est loin d'être évident. Je suis déjà intervenu auprès du service compétent de la mairie, pour signaler le fait que de plus en plus d'automobilistes se garent à cheval sur des places de parking public ; mais à ce jour je n'ai pas eu de réponse. Est-ce autorisé d'emprunter les passages piétons à vélo ? C'est un problème de code de la route sur lequel je n'ai pas de réponse et j'espère que vous me la donnerez. Est-ce qu'il est autorisé de rouler sur son vélo la nuit sans aucun éclairage ? Je tiens également à faire remarquer que les passages pour piétons sont souvent mal éclairés ; je pense que cela peut s'améliorer. Les voitures qui tournent à gauche au carrefour du lycée Rousseau et du boulevard Félix Grat, alors qu'il y a un panneau d'interdiction de tourner à gauche... Je n'ai toujours pas compris pourquoi cette interdiction était en application. Toujours est-il que 8 voitures sur 10 tournent à gauche alors qu'elles n'ont pas le droit. Les trottinettes qui sont souvent déposées sauvagement et n'importe où, en dehors des espaces de stationnements. Toutes ces petites remarques, sur la vie dans notre cité, si elles étaient améliorées, feraient que nous aurions une meilleure relation avec nos citoyens. Ce sont les principales questions qui me sont venues à l'idée que j'ai voulu exposer.*

**M. le Maire :** *Merci Monsieur Meslin de votre présence, de ces questions ; qui font effectivement partie de notre quotidien à Laval. Et, je vais essayer d'y répondre...*

**André Meslin :** *J'en ai une qui me vient à l'esprit, à laquelle je tiens beaucoup. Je suis allé me promener, comme beaucoup de Lavallois, au bois Gamats. J'ai d'ailleurs participé à l'élaboration du sentier de randonnée pédestre et l'asinerie c'est un endroit où l'on a beaucoup de plaisir à s'y promener, à découvrir les animaux qui sont élevés par la dame qui s'occupe de ce site. Il y a un magnifique petit four à pain, restauré il y a quelques années ; à côté duquel, dernièrement des WC publics ont été installés.*

*C'est une catastrophe sur le plan esthétique. J'en ai discuté deux mots avec la gérante de l'asinerie, qui m'a expliqué que c'est elle qui avait fait cela ; mais que de chez elle cela ne se voyait pas. Je peux vous dire, que si vous voulez faire en sorte que l'asinerie et le sentier du bois Gamats fassent beaucoup plaisir à leurs visiteurs, il serait bien de supprimer cette grosse verrue esthétique.*

**M. le Maire :** *Effectivement, ce sont des toilettes sèches mais nous allons regarder de plus près cette question-là.*

**André Meslin :** *On pourrait très bien, plutôt que de les mettre tout près du beau petit four à pain, à 20/30m plus loin, pour qu'elles ne se voient beaucoup moins.*

**M. le Maire :** *C'est noté et je vais laisser Georges Hoyaux répondre à ces premières questions, assez nombreuses mais qui nous occupent et préoccupent au quotidien.*

**Georges Hoyaux :** *Merci Monsieur le Maire. Bonsoir à toutes et à tous. Merci Monsieur Meslin, car la teneur de vos propos va me permettre de revenir sur certains points particuliers relevant de la tranquillité publique. Tout d'abord je partage votre attachement à la qualité de vie de notre belle cité millénaire et tout autant aux comportements civiques. Notre municipalité souhaite développer les mobilités douces, aussi nous devrions tous nous féliciter du développement de l'usage des trottinettes. Tous ces trajets réalisés, sont autant de rejets de Co2 épargnés et nous poursuivrons toutes les actions qui concourront au développement de ce genre de mobilités. Voilà pour le verre à moitié plein. Ce nouveau moyen de locomotion s'accompagne également de désagréments qu'il convient de combattre. Je vous l'accorde. Aussi, notre police municipale a aussi pour mission de veiller sur les conduites dangereuses ; et au besoin de verbaliser les contrevenants. Elles s'associent à toutes les actions de la police nationale qui sont dirigées en ce sens. La dernière opération commune s'est déroulée au début de la semaine dernière, au niveau de la gare, zone où l'usage des trottinettes est le plus dense. Cette opération s'est voulue plus préventive que répressive dans le but de sensibiliser les conducteurs de ces véhicules sur les risques encourus. Pour la partie relevant de la gestion du parc de trottinettes en location, la société choisie s'assure, autant que faire se peut, au bon retour de leurs engins sur les emplacements dédiés. Nous veillons particulièrement au respect des conditions contractuelles. Nous avons été avertis, que les premiers mois de mise en route de ce service, mettraient en évidence des dysfonctionnements ; mais que ces dysfonctionnements ne perdureraient pas dans le temps.*

*Pour ce qui relève de l'éclairage public des passages piétons, il s'agit d'en assurer un éclairage suffisant, sans nuire par ailleurs à la qualité de vie nocturne. Aussi, il est important de voir respecter la limitation de vitesse en zone urbaine pour bien appréhender les dangers pouvant survenir sur la voie publique. C'est d'ailleurs pour cela que, par endroits, nous abaissons la limitation de vitesse à 30km/h. L'interdiction du « tourne à gauche » que vous évoquez découle d'une facilitation de la fluidité, donc de la sécurité des déplacements, notamment, des transports en commun. Le mieux vivre ensemble nous habite au quotidien. La répression des actes délictueux y concoure mais elle n'est pas la seule solution aux difficultés que nous rencontrons.*

*La prévention a d'abord toute sa place et nous y veillons particulièrement, sans pour autant délaisser l'aspect répressif lorsqu'il s'impose. Puisque vous tenez à une précision sur les passages pour piétons, je suis un cycliste comme mon voisin de gauche, et normalement vous devez descendre de votre vélo pour emprunter un passage pour piéton. Je vous avoue que je le fais lorsque la circulation automobile est dense ou que je dois partager le passage piéton avec des piétons ; mais si la circulation est moins dense, je me pointe au niveau du passage piéton, je vois si l'automobiliste veut bien me laisser passer et je reste sur ma monture.*

**M. le Maire :** *Le mea culpa est fait. L'idée est bien de vivre les uns avec les autres effectivement. Même s'il y a des règles pour vivre les uns avec les autres. Je passe la parole à Monsieur Nassar qui a également une question qui traite des mobilités. Je remercie Monsieur Meslin. On va mettre la question en support.*

**M. Hassa Hadj Nassar :** *Tout d'abord merci, merci de votre accueil, et merci Monsieur le Maire, les membres du conseil municipal d'avoir accordé votre attention à ma petite requête. Ce n'est pas une question, c'est une requête. Et d'ailleurs, ce qui m'a frappé c'est la similarité entre mes préoccupations et celles du monsieur qui m'a précédé. Puisque ma requête concerne la fréquentation du chemin de halage dont j'ai beaucoup parlé, dans le texte que je vous ai soumis et dont vous avez peut-être pris connaissance. Toujours est-il que je parle surtout du chemin de halage et de sa fréquentation le dimanche. Car le dimanche, il y a une conjonction sur le chemin, disons à partir du quai Bootz jusqu'à Changé, des promeneurs, des marcheurs, des coureurs, des vélos normaux, VTC et des petits vélos d'enfants, des VTT auxquels s'ajoutent désormais des vélos électriques, qui sont très importants. Et enfin, des trottinettes. Je rassure le conseil municipal qui y tient beaucoup, je n'ai rien contre la mobilité douce. En effet, cela va dans le sens de préserver l'environnement, mais chacun à sa place. Il y a là, une conjonction de gens, de véhicules différents qui circulent sur ce chemin pas bien large. Vous avez le choix entre un accotement absent ou bien la rivière car les vététistes arrivent parfois de front à deux, voire même trois, parce qu'ils doivent se parler, par conséquent, car ils ne se mettent pas à la queue leu-leu. L'avertisseur n'est pas connu ni par les VTC, ni les VTT, encore moins les trottinettes. Quand je suis allé acheter mon vélo d'occasion à Décathlon, il a fallu acheter un avertisseur qui est obligatoire. L'usage, lui, est peu usité. Je ne parle pas du monsieur du conseil municipal qui utilise le vélo, mais vous comme moi, savons qu'il y a des incivilités sous tout temps. Le chemin de halage est l'occasion d'observer que finalement, le piéton est la victime de tout cela. Car si rencontre il y a, c'est toujours au détriment du piéton, toujours.*

**M. le Maire :** *Merci pour à la fois ce témoignage et cette requête.*

**M. Hassa Hadj Nassar :** *Je souhaite ajouter un mot. Ce n'est pas un problème réel pour moi, car je suis retraité, je ne fréquente plus le segment Bootz Changé le dimanche. Comme monsieur, je vais au Bois Gamats, on peut témoigner que les VTT sont rares, pourquoi ? La pente. Le dénivelé. En ce qui me concerne je suis un marcheur moyen, c'est à dire que je participe le 1<sup>er</sup> mai au 50 kms, ce qui fait qu'au-delà de Changé, je vais bien au-delà, au-delà du Golf du bois, de Saint-Jean-de-Mayenne, et là cela se raréfie et quand je vais aussi loin je vois les VTT retourner, ils font moins de distance que moi.*

**M. le Maire :** *Merci beaucoup. Comme vous êtes en forme, sans doute grâce à la marche. Et c'est important de rappeler l'importance du piéton dans notre ville et je laisse le soin à Isabelle Eymon de vous répondre sur cette interrogation.*

**Isabelle Eymon :** *Bonsoir. Merci pour votre question. Je réponds au nom de Monsieur Begon, qui est absent ce soir, qui est chargé des mobilités sur la ville ; moi de mon côté je suis chargée des mobilités actives pour l'agglomération. Nous partageons avec vous, Monsieur, le souci de remettre le piéton au centre des questions de mobilités ; puisque à la fois il s'agit d'un usager vulnérable, comparativement aux personnes qui sont véhiculées ; mais aussi parce que le piéton utilise le mode de déplacement le plus respectueux pour l'environnement et de sa propre santé. Vous nous en donnez la preuve en personne. C'est la raison pour laquelle, Monsieur Begon a instauré un conseil des piétons, composé de diverses associations ; afin de travailler à l'accessibilité, à la sécurisation des parcours piétons et à l'incitation à la marche. C'est aussi pour cela, que dans ce cadre du conseil piétons, il organise régulièrement des déambulations piétonnes qui sont ouvertes à tous ; et qui permettent d'établir tronçon par tronçon, un diagnostic précis de la marchabilité de la ville. Les prochaines dates et itinéraires seront diffusés dans le journal municipal début mai. C'est enfin pour cela, que nous avons choisi collectivement pour la place du 11 novembre, qui est un projet emblématique, de mettre le piéton au centre et de demander aux cyclistes, à l'utilisateur de trottinette, d'emprunter le pourtour de la place ; et donc de ne pas la traverser directement. La question que vous nous posez, c'est celle également du partage des espaces sur une voie verte, dans un chemin le cycliste a toute sa place mais il n'a pas le droit de gêner ou de mettre en insécurité le piéton. Donc sur ce plan-là, nous devons effectuer un travail sur le comportement qui passe en premier lieu par l'éducation et la communication. Sur l'éducation, Monsieur Begon se tient à la disposition de tous les directeurs/directrices d'école ; mais aussi, de collèges ou de lycées pour avancer à la fois sur la sécurisation des abords des établissements scolaires, et pour favoriser le recours aux mobilités actives. Sur le volet communication, la ville a engagé une réflexion avec la prévention routière pour mettre en place les campagnes de responsabilisation des différents usages mais aussi de compréhension de la signalétique. On se rend compte en effet, que des zones de rencontre sont souvent mal comprises, que le double-sens cyclable souffre d'une mauvaise presse alors que l'accidentologie ne justifie pas cette mauvaise réputation. Donc, il n'y a certainement pas de réponse facile à court terme, pour un meilleur usage des routes et des chemins ; mais chaque jour, dans les rencontres que nous avons avec les riverains, on sent l'aspiration à la quiétude et à l'apaisement – ce qui est de très bon augure.*

**M. le Maire :** *En tout cas merci pour votre question et évidemment nous restons vigilants. Nous essayons de remettre le piéton au centre de nos préoccupations, à travers ces différentes actions : conseil des piétons qui est une instance qui fonctionne, et on vous invite aux différentes balades urbaines et la prise en compte des abords, des lieux municipaux, notamment de nos écoles où il y a des jeunes publics. Merci d'être venu porter cette préoccupation au sein du conseil municipal. Je passe à la troisième question de Madame Lechevrel qui n'est pas avec nous. Je vais vous la lire et elle est projetée sur l'écran qui rappelle que les propriétaires de chien ne respectent pas les règles de bienséance, pourtant bien connues.*

*Qu'effectivement, tout un tas de personnes – les piétons à nouveau – qui circulent au quotidien dans nos rues et donc posent la question de l'amende, de comment rappeler au civisme les propriétaires d'animaux domestiques face aux incivilités ? Je laisse la parole à Béatrice Ferron pour répondre à cette interrogation.*

**Béatrice Ferron :** *Merci Monsieur le Maire. Effectivement, il faut rappeler régulièrement le bon fonctionnement et le bon comportement que doivent avoir les propriétaires de chien. Ils sont les seuls à devoir mettre en œuvre tout le nécessaire pour la bonne éducation de leur chien. Ils doivent agir en bonne intelligence pour faire en sorte de ne pas salir la ville par le biais de leur animal. Ces propriétaires sont également concernés par le respect d'éléments citoyens. Toutefois, la ville contribue au maintien de la propreté en mettant à disposition : 30 distributeurs de sacs à usage unique, stratégiquement placés, dédiés au ramassage des déjections. L'achat de ces 30 distributeurs a engendré un coût de 3 600€ HT ; chaque année ce sont 80 000 sacs canins mis à disposition des propriétaires de chien. Cette démarche représente un coût annuel de 1 000 € pris en charge par la collectivité. De plus, un arrêté municipal en date du 4 mars 2011 fixe une contravention de deuxième classe – soit 35 € – à l'encontre des propriétaires d'animaux qui ne respectent pas la réglementation. Cependant, peu de verbalisations peuvent être dressées. Il est en effet difficile de prendre les contrevenants sur le fait, certainement assez intelligents pour ne pas laisser leur animal de compagnie se soulager devant un agent de police. À l'initiative du conseil des sages des panneaux panonceaux pédagogiques à l'attention des propriétaires de chien ont été positionnés sur différents sites ceci afin de leur rappeler leurs obligations quant au respect de l'environnement, des citoyens et les inviter à surveiller leur compagnon à 4 pattes. À ce jour, il y a 4 canisettes comme vous voulez, pour le bon fonctionnement de la ville, que l'on retrouve à la hauteur de la place Hardy de Lévaré, la place Pasteur, boulevard Frédéric Chaplet et sur la place d'Avesnières. Nous sommes malheureusement confrontés, au quotidien, à de nombreuses incivilités dont le non-ramassage des déjections canines, mais pas uniquement. Notre police municipale veille au bon respect du civisme dans notre ville ; mais il appartient à chacun d'être vigilant quant au respect du bien vivre ensemble.*

**M. le Maire :** *Merci pour ces éléments de réponse et ces questions de citoyens.*

## COMPTE RENDU DES DÉCISIONS MUNICIPALES

**M. le Maire :** *Nous allons passer au compte-rendu des décisions municipales, numérotées de 6 à 12. Est-ce qu'il y a des observations sur ces décisions ? Non. Elles sont approuvées.*

## QUESTIONS DU MAIRE

### SOLIDARITÉ AVEC LA POPULATION UKRAINIENNE

Rapporteur : le maire

#### I - Présentation de la décision

Dans le contexte de guerre et de crise humanitaire en Ukraine, la ville de Laval et ses partenaires se mobilisent pour assurer une campagne de soutien très forte aux populations impactées.

Les besoins sont nombreux, tant en termes d'hébergement de personnes réfugiées, que de dons d'ordre matériel et financier.

La ville de Laval participe au recensement des propositions d'hébergement des particuliers, mais aussi du bailleur social Méduane Habitat, sur son territoire, mais aussi à l'échelle de l'agglomération lavalloise, en lien avec la Préfecture de la Mayenne.

L'Association Départementale de la Protection civile (ADPC) a été chargée (par l'AMF) de coordonner la collecte de l'aide matérielle au niveau départemental. Les associations de solidarité ont été sollicitées pour apporter également leur concours et pour assister l'ADPC et ses bénévoles dans la collecte et le tri des dons, mais aussi dans le relais d'information de ces appels aux dons.

Contributeur à cette action de solidarité d'ampleur :

- la Banque alimentaire
- la Croix Rouge
- KFD 53
- Revivre maraude 115
- l'Ordre de Malte
- la Porte Ouverte
- les Restos du Cœur
- la Société Saint-Vincent de Paul
- le Secours Catholique
- le Secours Populaire
- Emmaüs 53
- ATD Quart Monde
- Les 3 Mondes
- les Hébergeurs solidaires
- France Bénévolat
- Amnesty International
- la Maison de l'Europe en Mayenne
- le Comité LAVAL-SUCEAVA
- la Ligue des droits de l'homme.

Depuis le 3 mars 2022, la ville de Laval met à disposition le gymnase Jacques-Chamaret à l'ADPC afin de recevoir et stocker les dons destinés à la population ukrainienne.

Les horaires d'ouverture au public du gymnase Jacques-Chamaret sont les suivants :

- vendredi 4 mars, samedi 5 mars et dimanche 6 mars : de 10 h à 18 h,
- puis du lundi au vendredi : de 15 h à 20 h.

Au titre du jumelage et de l'amitié qui unit les deux villes depuis 2010, Laval apporte aussi un soutien logistique à Suceava, ville roumaine située à 70 km de la frontière ukrainienne. En réponse à une lettre adressée par le maire de Laval, Florian Bercault, le 2 mars 2022, Lon Lungu, son homologue, a communiqué une liste de besoins urgents.

Bien que plus éloignée, une centaine de ressortissants ukrainiens sont arrivés à Lovech (Bulgarie), ville également jumelée avec Laval depuis 2010. Un courrier a été adressé au maire de Lovech afin d'identifier les besoins.

L'article L1115-1 du code général des collectivités territoriales autorise les collectivités locales à mettre en œuvre ou soutenir des actions à caractère humanitaire, et ce même en dehors d'une convention :

*« Dans le respect des engagements internationaux de la France, les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent mettre en œuvre ou soutenir toute action internationale annuelle ou pluriannuelle de coopération, d'aide au développement ou à caractère humanitaire. Ils prennent en considération dans ce cadre le programme de développement durable à l'horizon 2030 adopté par l'Assemblée générale des Nations unies le 25 septembre 2015. À cette fin, les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent, le cas échéant, conclure des conventions avec des autorités locales étrangères. »*

Afin de contribuer spécifiquement à l'accueil de la population ukrainienne déplacée vers les régions de Suceava (Roumanie) et Lovech (Bulgarie), il vous est proposé d'attribuer les aides d'urgence suivantes :

- 4 000 euros au comité de jumelage Laval-Suceava,
- 1 000 euros à la ville de Lovech (Bulgarie).

Enfin, la ville de Laval et Laval Agglomération relaient l'appel à la demande de renfort en bénévoles et de dons financiers formulée par l'ADPC.

Les personnes disponibles sont invitées à se faire connaître auprès de la plateforme téléphonique, accessible 24 h/24 h au 02 52 49 01 02, ou par courriel à : [mayenne@protection-civile.org](mailto:mayenne@protection-civile.org).

Les dons en numéraire peuvent être adressés à la Protection civile :

- via son site Internet : <https://don.protection-civile.org>
- par virement bancaire sur le compte dédié :  
IBAN FR76 1027 8005 9800 0201 6430 684 - BIC : CMCIFR2A  
Titulaire : FNPC Tour Essor 14 rue Scandicci 93500 PANTIN

## II - Impact budgétaire et financier

La ville de Laval met à disposition le gymnase Jacques-Chamaret (fluides compris) et assure un soutien logistique par le prêt de matériel (tables, chaises, barnum, transpalette, etc.).



Le coût de l'opération, à ce jour, est donc estimé à :

Valorisation du prêt de matériel	11 564 €
Subvention exceptionnelle au comité de jumelage Laval-Suceava	4 000 €
Aide d'urgence à la ville de Lovech (Bulgarie)	1 000 €

Les moyens humains à engager sont en revanche difficilement quantifiables à ce jour. En particulier, l'accueil de familles de réfugiés nécessite un accompagnement social dans la durée. En outre, il est important d'anticiper la scolarisation des enfants (places dans les écoles, suivi éducatif, voire psychologique).

Aussi, vous est-il proposé d'approuver les partenariats avec les différents acteurs et notamment la Protection civile, pour mener à bien les opérations de solidarité envers le peuple ukrainien, d'attribuer une subvention complémentaire exceptionnelle de 4 000 €, pour l'année 2022, au comité de jumelage Laval-Suceava dédiée à l'aide d'urgence au profit des réfugiés ukrainiens accueillis dans la région de Suceava (Roumanie), d'attribuer une aide d'urgence de 1 000 €, pour l'année 2022, à la ville de Lovech (Bulgarie) pour l'accueil de réfugiés ukrainiens dans cette ville et d'autoriser le maire à signer tout document relatif à ces opérations et à la sollicitation des aides financières afférentes.

**M. le Maire :** *Je vous propose de passer aux questions du Maire avec une délibération qui vise à exprimer notre solidarité avec la population ukrainienne. Comme vous le savez, la Russie de Vladimir Poutine a décidé d'attaquer sans fondement, l'Ukraine et malheureusement depuis plusieurs semaines, la guerre est bien présente sur le continent européen ; et menace, outre l'Ukraine, l'Union européenne, l'histoire commune que nous pouvons avoir avec l'Ukraine et évidemment nos valeurs. C'est pourquoi nous devons restés unis, solidaires, tout comme nous l'avons fait auparavant avec les Afghans, qui également ont dû fuir leur pays pour cause de guerre. Je dois souligner que pour les Ukrainiens, la solidarité des Lavallois a été au rendez-vous. Nous pouvons les remercier, elle est importante et elle illustre bien l'histoire de notre ville de Laval, une ville ouverte et solidaire. Nous avons pu célébrer hier les 60 ans de la signature des accords d'Évian ; qui montrent bien que ce qui se passe à l'autre bout de la planète, hors de nos frontières, nous importe également. Nous appartenons tous à la communauté humaine. Je suis assez fier de pouvoir présenter cette délibération qui vise à compléter notre action de coopération internationale, nos coopérations de solidarité internationale, qui prend tout son sens et je salue d'ailleurs tous les bénévoles des comités engagés dans nos jumelages qui font vivre cette solidarité et cette coopération décentralisée. Je remercie également toutes les associations de solidarité qui sont mises en mouvement pour organiser la solidarité ; tant pour accueillir les Ukrainiens et ils vont bientôt arriver sur notre territoire lavallois et mayennais ; que pour organiser la solidarité envers la population ukrainienne, en tout cas celle qui a été déplacée dans les pays limitrophes. Je voudrais les citer : la Banque alimentaire, la Croix rouge, KFD 53, Revivre. La maraude. Le 115, l'Ordre de Malte, la Porte Ouverte, les Restos du cœur, la société Saint-Vincent de Paul, le Secours Catholique, le Secours Populaire, Emmaüs 53, ATD Quart Monde, Les 3 Mondes, les Hébergeurs solidaires, France Bénévolat, Amnesty International, la Maison de l'Europe en Mayenne, le Comité LAVAL-SUCEAVA, la Ligue des droits de l'Homme.*

*Voilà, autant d'associations qui montrent le grand tissu de solidarité qu'il y a aujourd'hui. Évidemment, au-delà de la solidarité matérielle que nous avons pu organiser avec l'AMF et la protection civile au gymnase Jacques Chamaret – dont la convention vous est présentée – nous souhaitons venir en aide à nos villes jumelles en Roumanie (Suceava) et en Bulgarie (Lovech) en leur votant une subvention de respectivement de 4 000 euros et 1 000 euros. Puisque nous avons échangé avec nos homologues et il y a une demande de soutien financier ; puisque eux aussi sont confrontés à un accueil massif d'Ukrainiens dans leur pays. Voilà une délibération importante, qui est à l'image et à l'honneur de l'histoire de Laval depuis de nombreuses années puisque, le premier comité de jumelage date de 1958, comme me le rappelait Georges Poirier hier. Premier jumelage qu'on a pu opérer entre la ville de Laval et une ville hors de nos frontières. Donc, voilà la délibération qu'il vous est proposé... Je ne sais pas si cela appelle-t-il des questions particulières ? Oui Monsieur Pillon.*

**Didier Pillon :** *Oui Monsieur le Maire, juste une explication de vote. Nous avons échangé en effet sur cette décision concernant l'Ukraine. Je dois dire que nous sommes évidemment solidaires de cette décision et si, par le passé nous n'avons pas toujours été d'accord sur certaines aides urgentes ; nous voulions ici, exprimer le fait que par rapport à l'horreur de la guerre qui frappe l'Ukraine, et par rapport à l'urgence de la réponse ; compte tenu des moyens de passer par une collectivité de proximité, qui me paraît être en effet être quelque chose d'intéressant, nous voterons pour cette délibération. Étant entendu que je partage avec vous cette terrible actualité. Je dois dire pour ma part, que je suis allé depuis le début de l'année deux fois à Moscou, et j'y étais, quatre jours avant le déclenchement du conflit, pour rencontrer un certain nombre de chefs d'entreprise puisque c'était pour la chambre de commerce franco-russe. Je dois dire que, au sein de la chambre de commerce franco-russe ce jour-là, personne, pas même les chefs d'entreprise russes, ne pouvaient imaginer ce qui allait arriver. Ils nous ont vraiment convaincus que l'économie marchait bien, que Poutine n'avait pas d'opposition, on sait pourquoi hélas... Ils ne comprenaient pas auparavant ce qui allait arriver. Je dois dire, que moi-même, j'ai des amis en Russie et nous n'avons plus aucun contact puisque tout a été supprimé. Donc je voulais vous dire que bien évidemment nous voterons cette décision, qui bien sûr malheureusement est symbolique. Mais le symbole est parfois très important.*

**M. le Maire :** *Merci beaucoup. Oui, Monsieur Charbonnier.*

**James Charbonnier :** *Merci Monsieur le Maire. Je profite de l'occasion, puisque on a vu dans la presse qu'il y avait quelques logements de libre ; je sais qu'il y a quelques Ukrainiens qui sont arrivés sur Laval ; je voulais savoir si, vous aviez libéré, ou s'il y a des logements qui sont prêts, combien et comment ça se passe quoi, et vous nous donnez l'occasion de faire une petite mise au point là-dessus.*

**M. le Maire :** *Oui c'est l'occasion d'en parler, puisque, au-delà de l'hébergement, c'est bien l'accueil sur la durée de ces familles ukrainiennes. Donc, le logement, c'est finalement la partie la plus facile ; je suis impressionné par la solidarité exprimée par les Lavalloises et les Lavallois de l'agglomération puisqu'on collecte tous les hébergements possibles sur le territoire de Laval Agglomération.*

*C'est des centaines et des centaines de propositions qui sont arrivées à la collectivité. Nous, également, en tant que municipalité, évidemment on a la chance d'avoir un bailleur municipal qui est Méduane Habitat, qui également s'est manifesté et est en capacité d'héberger, plusieurs dizaines de familles ukrainiennes ; et j'ai proposé également au Préfet, s'il fallait réquisitionner des bâtiments publics, qu'on était en capacité de le faire. Force est de constater que le vrai défi à venir, c'est l'intégration, c'est l'accueil sur tous ses aspects multidimensionnels ; c'est à dire d'abord assurer la santé face au choc traumatique qu'ont pu connaître ces familles qui ont connu la guerre et qui se sont déplacées, donc les choses s'organisent avec l'hôpital de Laval ; ensuite il y a l'intégration par l'alphabétisation et donc là les partenariats avec des associations de solidarité se mettent en place ; il y a l'accompagnement social au quotidien pour l'alimentation, pour la scolarisation des enfants et là aussi on est en train d'organiser cette solidarité. Voilà, c'est bien plus complexe que ça et il faut s'organiser pour un accueil sur la durée. Et là on est encore en attente de recenser et d'organiser autour du Préfet cette solidarité sur la durée et ça requiert davantage de personnes et donc du financement et il faudra que chaque partenaire, toutes les collectivités se mettent autour de la table avec une conférence des financeurs pour pouvoir assurer cette solidarité ; puisque seule, la ville de Laval ne sera pas en capacité de pouvoir accueillir des centaines de familles ukrainiennes qui vont arriver dans les tout prochains jours, c'est des dizaines d'Ukrainiens qui vont arriver à Laval. Donc la solidarité se met en place, on a finalement, j'ai envie de dire la chance, si j'ose dire, d'avoir déjà mené avec Patrice Morin une opération d'accueil de 5 familles afghanes. Je rappelle que ça avait mis 6 mois avant d'organiser cette solidarité, cet accueil dans de bonnes conditions. Donc là, le temps presse, il nous reste quelques jours pour organiser cette solidarité. On est en lien direct avec la préfecture pour se mettre en ordre de marche, en tout cas voilà, les choses avancent et normalement dans les toutes prochaines heures, prochains jours c'est des dizaines de familles ukrainiennes qui vont arriver à Laval. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Non. On va passer au vote. Je vous remercie. Électroniquement. Je rappelle l'importance de voter aussi pour ceux pour qui vous avez pouvoir. Donc c'est adopté à l'unanimité. Merci.*

N° S510 - I

## SOLIDARITÉ AVEC LA POPULATION UKRAINIENNE

Rapporteur : le maire

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29 et L1115-1,

Considérant que l'invasion du territoire ukrainien par les forces armées russes, depuis le 24 février 2022, a entraîné une crise humanitaire majeure,

Que l'État et l'Association des Maires de France ont appelé à une large mobilisation des collectivités en faveur de la population ukrainienne victime du conflit,

Que la ville de Laval, jumelée avec Suceava (Roumanie) et Lovech (Bulgarie), souhaite soutenir l'accueil de la population ukrainienne déplacée par le conflit vers ces deux territoires au travers d'aides d'urgence,

Que la ville de Laval a proposé la mise à disposition de moyens matériels, techniques et humains importants, en lien avec les partenaires mobilisés,

Que la mise en œuvre de cette opération pourrait nécessiter le recours à des intervenants et des prestataires divers, ainsi qu'à la location, le prêt ou l'emprunt de matériel fixe ou roulant par exemple,

Que ce recours donne lieu au règlement de prestations, à la prise en charge ou au remboursement de frais engagés,

Que des conventions ou des documents contractuels formalisent les relations entre la ville de Laval et les tiers,

Que des partenaires sont susceptibles de contribuer financièrement à la mise en œuvre de cette mobilisation,

## DÉLIBÈRE

### Article 1er

L'opération de solidarité avec la population ukrainienne est approuvée.

### Article 2

La mise à disposition temporaire du gymnase Jacques-Chamaret situé 19 rue Eugène Messmer à Laval à l'Association Départementale de la Protection Civile, est approuvée.

### Article 3

Cette mise à disposition est accordée pour la durée nécessaire à l'opération de solidarité envers la population ukrainienne.

### Article 4

Cette mise à disposition est accordée à titre gratuit selon les conditions figurant dans la convention de mise à disposition temporaire.

### Article 5

Le maire ou son représentant est autorisé à signer tout document relatif au partenariat avec l'Association Départementale de la Protection Civile dans le cadre de l'opération de solidarité avec la population ukrainienne, en particulier la convention définissant les modalités de la mise à disposition du gymnase Jacques-Chamaret.

### Article 6

L'aide d'urgence au profit des réfugiés ukrainiens accueillis dans la région de Suceava (Roumanie), ville jumelée avec Laval, est approuvée.

### Article 7

L'aide d'urgence au profit des réfugiés ukrainiens accueillis dans la région de Lovech (Bulgarie), ville jumelée avec Laval, est approuvée.

Article 8

Une subvention exceptionnelle de 4 000 € dédiée à l'aide d'urgence au profit des réfugiés ukrainiens accueillis dans la région de Suceava (Roumanie) est attribuée au comité de jumelage Laval-Suceava au titre de l'année 2022.

Article 9

Une aide d'urgence de 1 000 € dédiée à l'accueil des réfugiés ukrainiens à Lovech (Bulgarie) est attribuée à la ville de Lovech (Bulgarie) au titre de l'année 2022.

Article 10

Le maire ou son représentant est autorisé à signer tout document et toute convention s'y rapportant.

Article 11

Le maire ou son représentant est autorisé à solliciter tous les financements possibles dans le cadre de cette opération de solidarité avec la population ukrainienne et à signer toute convention ou document afférent.

Article 12

Le maire ou son représentant est autorisé à signer tout document relatif à l'opération de solidarité avec la population ukrainienne.

Article 13

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE LOCAUX  
DU GYMNASE JACQUES-CHAMARET À LAVAL  
AU PROFIT DE L'ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE  
DE LA PROTECTION CIVILE (ADPC)**

Entre :

La ville de Laval, située place du 11 novembre - CS 71327 - 53013 Laval Cedex, représentée par son maire, Florian Bercault, agissant en vertu d'une délibération du conseil municipal en date du 21 mars 2022,

ci-après dénommée "le propriétaire",

d'une part,

Et :

l'Association Départementale de la Protection Civile dont le siège est situé boulevard Frédéric Chaplet - 53000 Laval, représentée par son président, Rémy Besson,

ci-après dénommée "l'occupant",

d'autre part,

**Il a été convenu ce qui suit :**

Préambule :

L'invasion du territoire ukrainien par les forces armées russes, le 24 février 2022, provoque depuis lors une crise humanitaire de très grande ampleur. Au 8 mars, l'UNHCR, agence des Nations Unies pour les réfugiés, estime à plus de 2 millions le nombre de personnes qui ont fui l'Ukraine depuis l'entrée en guerre, majoritairement vers la Pologne, la Hongrie, la Slovaquie, la Moldavie et la Roumanie.

L'État et l'Association des Maires de France ont appelé à se mobiliser largement au profit de la population ukrainienne victime du conflit.

Vingt associations, dont l'Association Départementale de la Protection Civile, se sont associées très rapidement au mouvement de solidarité qui s'est fait jour aux côtés de la ville de Laval et de Laval Agglomération.

Les villes de Laval et Suceava (Roumanie) ont signé, en 2010, une convention de coopération, renouvelée en 2018. Chef-lieu du département éponyme, Suceava se trouve à environ 70 km de la frontière ukrainienne. Une solidarité s'est mise en place très vite à Suceava. En réponse à un courrier de Florian Bercault, maire de Laval et président de Laval Agglomération, le maire de Suceava a communiqué les besoins les plus urgents.

La ville de Laval et Laval Agglomération ont relayé auprès du grand public un appel aux dons suivant les listes fournies par l'Association Départementale de la Protection Civile et la ville de Suceava.

En vertu de son expertise en matière de secours aux populations, l'Association Départementale de la Protection Civile est le partenaire privilégié afin d'assurer la coordination logistique de cette action d'aide d'urgence au profit de la population ukrainienne victime du conflit et en particulier des réfugiés accueillis dans les zones frontalières.

### **Article 1 - Objet de la convention**

---

À l'occasion de l'ouverture d'un point de collecte de dons au profit de la population ukrainienne victime du conflit, la ville de Laval met temporairement à disposition de l'Association Départementale de la Protection Civile :

- le bien décrit ci-après,
- du matériel : bamum, tables, chaises, panneaux d'exposition, palettes, transpalette.

### **Article 2 - Locaux**

---

#### **2-1 - Adresse :**

Gymnase Jacques-Chamaret  
19 rue Eugène-Messmer  
53000 LAVAL

#### **2-2 - Désignation, superficie :**

Les parties de l'immeuble mises à disposition, d'une superficie de 941,27 m<sup>2</sup>, se composent de :

- au rez-de-jardin :
  - le hall d'entrée (42,26 m<sup>2</sup>),
  - les toilettes et dégagements (49,19 m<sup>2</sup>),
- au rez-de-chaussée :
  - une salle (815,20 m<sup>2</sup>),
  - le local de rangement n°1, attenant à la salle (34,62 m<sup>2</sup>).

Il n'y a pas de ligne téléphonique mise à disposition dans les locaux.

Un plan est joint en annexe.

### **Article 3 - Destination**

---

Les locaux faisant l'objet de la présente convention doivent servir à l'occupant à collecter et stocker, à son initiative et sous sa responsabilité, les dons remis dans le cadre de l'opération de solidarité en direction de la population ukrainienne, qu'il s'agisse :

- des matériels et produits de première nécessité destinés aux réfugiés accueillis à la frontière polonaise, en vertu d'une convention avec l'Association des Maires de France,
- des matériels et produits de première nécessité à destination des réfugiés accueillis à la frontière roumaine, dans la région Suceava (dont l'occupant n'assure pas le transport au départ du point de collecte).

### **Article 4 - État des lieux**

---

L'occupant déclare accepter les locaux en l'état.

Il s'engage à signaler au propriétaire toute atteinte à l'état du bien.

### **Article 5 - Durée - date de prise d'effet**

---

La prise d'effet est fixée au 3 mars 2022 par la remise des clés au représentant de l'occupant.

Elle prendra fin à l'issue de l'opération de collecte de dons au profit de la population ukrainienne.

#### **Article 6 - Redevance**

---

La présente mise à disposition temporaire est consentie à titre gratuit.

#### **Article 7 - Charges et conditions**

---

Le propriétaire prend à sa charge :

- le coût de l'ensemble des fluides (eau, électricité, gaz) consommés sur le site du gymnase Jacques-Chamaret durant l'exécution de la présente convention,
- les risques locatifs liés à la mise à disposition des locaux visés par la présente convention pour l'activité visée à l'article 3,
- l'entretien technique des locaux.

#### **Article 8 - Conditions générales**

---

##### **8-1 -**

Le propriétaire :

- assure les risques locatifs liés à la mise à disposition des locaux visés par la présente convention,
- prend en charge l'entretien des locaux mis à disposition,
- relaie auprès du public les appels :
  - au don (en matériels et biens de première nécessité et en numéraire au profit de la Protection Civile),
  - à la participation des citoyens en tant que bénévoles (réception et tri des dons lors des permanences au gymnase Jacques-Chamaret, appui à la communication) ;

et ce par tous ses vecteurs de communication :

- relations avec la presse locale,
- actualités sur les sites internet et intranet,
- information sur les réseaux sociaux,
- journal municipal / lettre interne (selon périodicité de parution).

Une large communication sera réalisée lors de l'ouverture du centre de collecte des dons, puis à intervalles réguliers.

À ce titre, la ville de Laval prend à sa charge la création et l'impression des supports de communication papier (flyers, affiches A4 ou A3) qui pourraient être nécessaires.

##### **8-2 -**

L'occupant s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité :

- à centraliser et trier les dons (matériels et produits de première nécessité) destinés à la population ukrainienne, qu'il s'agisse :
  - des matériels et produits de première nécessité à destination des réfugiés accueillis à la frontière polonaise,
  - des matériels et produits de première nécessité à destination des réfugiés accueillis à la frontière roumaine, dans la région de Suceava (mais dont l'occupant n'assure pas le transport au départ du point de collecte).



- acheminer les dons à destination de la Pologne,
- relayer l'appel à la solidarité auprès de ses contacts (dons, propositions d'hébergement pour les réfugiés ukrainiens qui seraient accueillis à Laval),
- communiquer à la ville de Laval, une fois par semaine, les informations relatives aux dons reçus (nombre, nature, provenance si connue, destination).

**8-3 -**

Afin de collecter les dons, l'occupant assurera des permanences dans les locaux mis à disposition :

- les vendredi 4, samedi 5 et dimanche 6 mars 2022 : de 10 h à 18 h,
- puis du lundi au vendredi de 15 h à 20 h.

Les horaires des permanences sont susceptibles d'évoluer suivant les besoins.

**8-4 -**

L'occupant est tenu d'assurer suivant les principes du droit commun :

- ses propres responsabilités, pour les dommages causés aux tiers, liées à l'exercice de ses activités dans les locaux visés par la présente convention,
- ses propres biens.

L'occupant devra produire, à l'entrée dans les lieux et pour toute la durée de l'occupation des locaux, au propriétaire, une attestation de son assureur couvrant ces garanties.

**8-5 -**

L'occupant ne pourra céder son droit à la présente convention, ni sous-louer en tout ou en partie, sans le consentement écrit du propriétaire, sous peine de nullité des cessions ou sous-locations et même de résiliation de convention de plein droit si bon semble au propriétaire.

**8-6 -**

L'occupant devra jouir des lieux paisiblement, en prenant garde de ne pas perturber les activités des autres occupants. Il ne devra commettre aucun abus de jouissance susceptible de nuire soit à la solidité ou à la bonne tenue de l'immeuble, soit d'engager la responsabilité du propriétaire envers les autres occupants de l'immeuble ou envers le voisinage.

**8-7 -**

L'occupant devra également satisfaire aux prescriptions législatives et réglementaires relatives à la voirie, la salubrité, la sécurité et la police.

**8-8 -**

L'occupant prend les locaux en l'état.

Il devra veiller à prendre toutes les précautions nécessaires pour les restituer dans leur état initial.

**Article 9 - Dispositions relatives à l'accès et à la sécurité**

---

L'occupant s'engage à respecter toutes les consignes générales en matière de sécurité et à les appliquer.

Le propriétaire s'engage à mettre à disposition les moyens d'extinction nécessaires à la configuration du bâtiment.

**Article 10 - Résiliation - congé**

---

La présente convention pourra être dénoncée par les parties sans préavis par lettre simple de chacune des parties.

**Article 11 - Avenant**

---

La présente convention pourra faire l'objet de modifications par voie d'avenants en accord avec les parties.

Enfin, pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties déclarent s'en référer à la loi et aux usages locaux.

Pour l'exécution des présentes et de leurs suites, compris la signification de tous actes, les parties font élection de domicile en Mairie de Laval - place du 11 novembre - CS 71327 - 53013 Laval Cedex.

Fait à Laval, le :

Pour la ville de Laval,

Le maire,

Florian BERCAULT

Pour l'Association Départementale  
de la Protection Civile,

Le président,

Rémy BESSON

**CONVENTION DE PARTENARIAT  
ENTRE LA VILLE DE LAVAL  
ET LE COMITÉ DE JUMELAGE  
LAVAL-SUCEAVA**

Entre :

La ville de Laval, située place du 11 novembre - CS 71327 - 53013 Laval Cedex, représentée par son maire, Florian Bercault, agissant en vertu d'une délibération du conseil municipal en date du 21 mars 2022,

d'une part,

Et :

Le comité de jumelage Laval-Suceava, dont le siège social est situé en Mairie de Laval - place du 11 Novembre - CS 71327 - 53013 Laval Cedex - représenté par sa présidente, Françoise Marchand,

d'autre part,

**Il a été convenu ce qui suit :**

Préambule :

L'invasion du territoire ukrainien par les forces armées russes, le 24 février 2022, provoque depuis lors une crise humanitaire de très grande ampleur. Au 8 mars, l'UNHCR, agence des Nations Unies pour les réfugiés, estime à plus de 2 millions le nombre de personnes qui ont fui l'Ukraine depuis l'entrée en guerre, majoritairement vers la Pologne, la Hongrie, la Slovaquie, la Moldavie et la Roumanie.

Les villes de Laval et Suceava (Roumanie) ont signé en 2010 une convention de coopération, renouvelée en 2018.

Chef-lieu du département éponyme, Suceava se trouve en effet à environ 70 km de la frontière ukrainienne. Notre ville partenaire appartient à la Bucovine, région à cheval sur la Roumanie et l'Ukraine. Le département de la Mayenne entretient depuis l'an 2000 un partenariat avec le département de Suceava et la Bucovine ukrainienne (Oblast de Tchemivitsi).

Une solidarité s'est mise en place très vite à Suceava. Le maire de Suceava, le département de Suceava et la société civile s'organisent pour collecter et acheminer de produits de première nécessité en direction de Tchemivitsi et préparer l'accueil de réfugiés ukrainiens.

Le 2 mars 2022, Florian Bercault, maire de Laval, a adressé un courrier à son homologue de Suceava, Lon Lungu, afin de l'inviter à communiquer les besoins recensés en produits de première nécessité. Ces derniers ont pu être précisés dans un courrier en réponse.

Un élan de solidarité envers la population ukrainienne s'est fait jour très rapidement en Mayenne. Le comité de jumelage Laval-Suceava se mobilise aux côtés de dix-neuf autres associations lavalloises pour collecter des dons.

La ville de Laval et Laval Agglomération ont relayé auprès du grand public les appels aux dons de ces partenaires.

Les matériels et biens de première nécessité seront collectés et stockés au gymnase Jacques-Chamaret à Laval, la coordination étant assurée par l'Association Départementale de la protection civile (ADPC).

Le comité de jumelage Laval-Suceava a par ailleurs invité les membres des autres comités de jumelage lavallois qui le pourraient à proposer un hébergement aux réfugiés ukrainiens susceptibles d'arriver à Laval.

Au titre des relations d'amitié qu'elle entretient avec la ville de Suceava (Roumanie) depuis 2010, la ville de Laval affirme sa volonté d'apporter une aide d'urgence pour faciliter l'accueil de la population ukrainienne déplacée par le conflit vers la région de Suceava.

En vertu des liens qu'il a tissé avec les acteurs locaux, le comité de jumelage Laval-Suceava est le partenaire privilégié de cette action de solidarité en direction des réfugiés ukrainiens accueillis dans cette région frontalière.

#### **ARTICLE 1 - Objet de la convention**

---

Par la présente convention, le comité de jumelage Laval-Suceava s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à :

- collecter les dons de matériels et produits de première nécessité sollicités par la ville de Suceava pour venir en aide à la population ukrainienne déplacée du fait du conflit aux abords de la frontière entre l'Ukraine et la Roumanie,
- acheminer les dons ainsi récoltés vers la plateforme logistique dédiée à Suceava,
- relayer l'appel à la solidarité auprès de ses contacts (dons, propositions d'hébergement pour les réfugiés ukrainiens qui seraient accueillis dans la région de Laval).

La ville de Laval s'engage quant à elle à contribuer à :

- relayer auprès du grand public l'appel aux dons suivant les besoins recensés à Suceava,
- mettre à disposition le gymnase Jacques-Chamaret à la disposition de l'Association Départementale de la Protection Civile qui assure la coordination logistique générale afin de recevoir et stocker l'ensemble des fournitures de première nécessité,
- relayer l'appel à la solidarité auprès de ses contacts (dons, propositions d'hébergement pour les réfugiés ukrainiens qui seraient accueillis dans la région de Laval).

#### **ARTICLE 2 - Montant des subventions et conditions de paiement**

---

##### **2-1 Moyens financiers**

Le montant total de la subvention exceptionnelle s'élève à la somme de 4 000 euros au titre de l'année 2022, pour l'aide d'urgence à la population ukrainienne accueillie en raison du conflit dans la région de Suceava, située à la frontière entre la Roumanie et l'Ukraine.

La totalité de la subvention exceptionnelle, soit 4 000 euros sera versée au comité de jumelage Laval-Suceava à la signature de la présente convention.

Le comité de jumelage Laval-Suceava pourra reverser tout ou partie de cette aide à la Croix Rouge de Suceava, afin d'acheter des matériels ou produits de première nécessité au profit des réfugiés.

#### 2-2 Prestation en nature

La ville de Laval met à disposition le gymnase Jacques-Chamaret ainsi que du matériel (bambou, tables, chaises, panneaux d'exposition, palettes, transpalette) à la disposition de l'Association Départementale de la Protection Civile qui assure la coordination logistique générale afin de recevoir et stocker l'ensemble des fournitures de première nécessité.

La ville de Laval prend à sa charge la création et l'impression des supports de communication (flyers, affiches A4 ou A3) qui seraient nécessaires au comité de jumelage Laval-Suceava à l'occasion de cette opération.

#### ARTICLE 3 - Obligations comptables

Le comité de jumelage Laval-Suceava s'engage à justifier de l'utilisation des aides directes et indirectes, apportées par la ville de Laval et tiendra sa comptabilité à la disposition de cette dernière.

En particulier, il veillera à justifier de l'utilisation des fonds qui auraient été reversés à la Croix Rouge de Suceava.

#### ARTICLE 4 - Évaluation

L'évaluation des conditions de réalisation de cette opération, d'un point de vue quantitatif et qualitatif, porte sur la conformité des résultats à l'objet mentionné à l'article 1.

À l'issue de cette action d'aide d'urgence en faveur de la population ukrainienne déplacée du fait du conflit vers la région de Suceava, et au plus tard le 30 mars 2023, le comité de jumelage Laval-Suceava devra produire un bilan des activités menées durant la période d'exécution de la convention.

#### ARTICLE 5 - Sanctions

En cas de non-exécution, de retard significatif, ou de modification substantielle, sans accord écrit de la commune, des conditions d'exécution de la convention par l'association, la ville de Laval peut suspendre ou diminuer le montant des avances et autres versements, remettre en cause le montant de la subvention ou exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention.

#### ARTICLE 6 - Avenant

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant.

Celui-ci précisera les éléments modifiés de la convention, sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause les objectifs généraux définis à l'article 1.

#### ARTICLE 7 - Durée de la convention

La présente convention prend effet à compter de sa signature par les parties et transmission au représentant de l'État chargé du contrôle de légalité.

La présente convention prendra fin au 31 décembre 2022.

**ARTICLE 8 - Résiliation de la convention**

En cas de non-respect par l'une ou l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie à l'expiration d'un délai de trois mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

Par ailleurs, la ville se réserve le droit de résilier cette convention à tout moment, moyennant un préavis de trois mois, pour tout motif tenant à l'ordre public.

Fait à Laval, le

Pour la ville de Laval,  Florian BERCAULT Maire de Laval	Pour le comité de jumelage Laval-Suceava,  Françoise MARCHAND Présidente
---	---

**CONVENTION DE PARTENARIAT  
ENTRE LA VILLE DE LAVAL  
ET LA VILLE DE LOVECH**

Entre :

La ville de Laval, située place du 11 novembre - CS 71327 - 53013 Laval Cedex, représentée par son maire, Florian Bercault, agissant en vertu d'une délibération du conseil municipal en date du 21 mars 2022,

d'une part,

Et :

La ville de Lovech, située : Municipal Building - 22 Targovska Street - 5500 Lovetch (Bulgarie), représentée par son maire, Comelia Marinova,

d'autre part,

**Il a été convenu ce qui suit :**

Préambule :

L'invasion du territoire ukrainien par les forces armées russes, le 24 février 2022, provoque depuis lors une crise humanitaire de très grande ampleur. Au 8 mars, l'UNHCR, agence des Nations Unies pour les réfugiés, estime à plus de 2 millions le nombre de personnes qui ont fui l'Ukraine depuis l'entrée en guerre, majoritairement vers les pays voisins.

Des ressortissants ukrainiens arrivent notamment à Lovech (Bulgarie), ville avec laquelle Laval a conclu une convention de coopération en 2010.

Florian Bercault, maire de Laval, a adressé un courrier à son homologue de Lovech, Comelia Marinova, afin de l'inviter à communiquer les besoins les plus urgents.

Au titre des relations d'amitié qu'elle entretient avec la ville de Lovech (Bulgarie), **la ville de Laval** affirme sa volonté d'apporter une aide d'urgence pour faciliter l'accueil de la population ukrainienne déplacée par le conflit vers cette ville.

#### **ARTICLE 1 - Objet de la convention**

---

Par la présente convention, la ville de Lovech (Bulgarie) s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à apporter une aide d'urgence (sous la forme de matériels et produits de première nécessité) à destination des réfugiés ukrainiens accueillis sur son territoire.

#### **ARTICLE 2 - Montant des subventions et conditions de paiement**

---

La ville de Laval attribue à la ville de Lovech (Bulgarie) une aide d'urgence de 1 000 euros au titre de l'année 2022, afin de fournir des produits de première nécessité aux réfugiés ukrainiens accueillis à Lovech à la suite du conflit.

La totalité de la subvention exceptionnelle, soit 1 000 euros sera versée à la ville de Lovech (Bulgarie) à signature de la présente convention sur le compte dédié à cette action humanitaire dont la domiciliation figure en annexe.

#### **ARTICLE 3 - Obligations comptables**

---

La ville de Lovech s'engage à justifier de l'utilisation de l'aide d'urgence attribuée par la ville de Laval (factures, liste des produits fournis, articles de presse, bilan des initiatives menées en direction des réfugiés ukrainiens...).

#### **ARTICLE 4 - Évaluation**

---

L'évaluation des conditions de réalisation de cette opération, d'un point de vue quantitatif et qualitatif, porte sur la conformité des résultats à l'objet mentionné à l'article 1.

À l'issue de cette action d'aide d'urgence en faveur de la population ukrainienne déplacée du fait du conflit vers Lovech, et au plus tard le 30 mars 2023, la ville de Lovech devra produire un bilan des activités menées durant la période d'exécution de la convention.

#### **ARTICLE 5 - Sanctions**

---

En cas de non-exécution, de retard significatif, ou de modification substantielle, sans accord écrit de la ville de Laval, des conditions d'exécution de la convention par la ville de Lovech, la ville de Laval peut suspendre ou diminuer le montant des avances et autres versements, remettre en cause le montant de l'aide ou exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention.

#### **ARTICLE 6 - Avenant**

---

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant.

Celui-ci précisera les éléments modifiés de la convention, sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause les objectifs généraux définis à l'article 1.

#### **ARTICLE 7 - Durée de la convention**

---

La présente convention prend effet à compter de sa signature par les parties et transmission au représentant de l'État chargé du contrôle de légalité.

La présente convention prendra fin au 31 décembre 2022.



**ARTICLE 8 - Résiliation de la convention**

---

En cas de non-respect par l'une ou l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie à l'expiration d'un délai de trois mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

Par ailleurs, la ville se réserve le droit de résilier cette convention à tout moment, moyennant un préavis de trois mois, pour tout motif tenant à l'ordre public.

Fait à Laval, le

Pour la ville de Laval,  Florian BERCAULT Maire de Laval	Pour la ville de Lovech,  Comelia MARINOVA Maire de Lovech
---	---

ANNEXE



## MUNICIPALITÉ de LOVETCH

№ 46-00-10

Le 11 mars 2022

À L'ASSOCIATION CONFIANCE BULGARIE

À L'ATTENTION DE M. PATRICK MOUSSAY

Mel : bulgarie.confiance@laposte.net

CHER M. MOUSSAY,

La municipalité de Lovetch exprime sa sincère gratitude et son appréciation pour notre coopération fructueuse au fil des années. Nous croyons que notre partenariat et la coopération mutuelle se poursuivront.

Dans le cadre de l'organisation de l'assistance aux réfugiés de la guerre en Ukraine, il est difficile pour la municipalité de Lovetch de fournir les effets personnels et d'autres matières nécessaires aux citoyens ukrainiens qui résident actuellement, environ 100 personnes, dont certains sont des enfants.

Dans les cas où vous souhaitez fournir des ressources financières pour soutenir les citoyens ukrainiens, la municipalité de Lovetch met à disposition un compte bancaire afin de collecter des fonds pour aider aux réfugiés de la guerre en Ukraine. Le compte bancaire est auprès de First Investment Bank (FIB).

Pour faire votre don, utilisez les informations suivantes :

IBAN : BG25FINV91508416731095

Code BIC : FINVBGSF

J'espère que dans cette situation difficile cela contribuera à rendre le séjour des citoyens ukrainiens plus agréable.

DANIEL KOLEV

Pour le maire de la municipalité de Lovetch  
selon l'ordre № 3-448 / 07.03.2022



5500 Lovetch, ул. "Търговска" №22,  
телефон 068 601 260, факс 068 601 261, информация: 068 688 381, 068 688 312  
e-mail: [obshchina@lovech.bg](mailto:obshchina@lovech.bg), [www.lovech.bg](http://www.lovech.bg)



**RESSOURCES HUMAINES, TECHNIQUES  
ET FINANCIÈRES**

**M. le Maire :** *On passe aux questions ressources humaines, techniques et financières. Avec une délibération, une première qui, sur les aspects financiers est importante puisque c'est le vote de notre budget. C'est ce pourquoi nous avons eu, voulu concentrer les affaires sur ces questions techniques, humaines et financières. Vous savez que le vote du budget c'est un moment important parce qu'il reflète finalement le projet municipal pour lequel nous sommes engagés et toute l'ambition que nous portons pour la ville de Laval mais pour le quotidien des Lavallois et Lavalloises.*

*Je rappellerai en préambule avant de laisser la parole à notre adjoint aux finances Antoine Caplan, l'importance des finances qui doit être au service d'un projet humain, au service d'une ambition pour notre ville et non l'inverse.*

*Notre cap depuis le début du mandat il est clair : c'est d'améliorer le cadre de vie des Lavallois et Lavalloises, mais également d'opérer les transitions pour maintenir ce cadre de vie ; 3 piliers pour notre projet de mandat la transition environnementale et finalement l'écologie au quotidien ; le deuxième ce sont les solidarités, des solidarités qui mettent les Lavallois et Lavalloises sur des parcours de réussite et qui permettent l'émancipation ; et puis la démocratie de participation qui assure la cohésion sociale et le mieux vivre ensemble. Donc ce triptyque guide notre action au service des Lavallois et Lavalloises et sera reflété évidemment dans son budget. Je voulais également, faire le constat, qu'au moment où nous vivons des crises majeures, crise sanitaire, crise humanitaire, crise économique, crise sociale, il est très important d'être vigilant sur les conséquences de ces crises pour les Lavallois, pour qui la vie devient de plus en plus dure ; malheureusement, et qui sont souvent en bout de chaîne des décisions qui sont prises. Je pense au prix de l'énergie, qui nous préoccupe et doit nous préoccuper collectivement ; je pense au prix de l'immobilier et du logement qui est de plus en plus difficile d'accès ; ou encore, et on le voit dans l'actualité, l'accès aux denrées alimentaires. Donc je crois qu'il est important, à l'heure même où on va faire un choix présidentiel, de remettre en perspective les propositions des uns et des autres. Et, je vous mets en garde sur ceux qui voudraient nous promettre des baisses d'impôts sans forcément de compensation pour les collectivités territoriales ; vous mettre en garde aussi, contre ceux qui voudraient baisser les dotations collectivités territoriales ; on parle de milliards d'euros en moins pour nos collectivités territoriales... C'est autant de services publics en moins, qui sont pourtant au service de nos concitoyens. Dois-je vous rappeler l'importance du bloc communal et nos communes qui, aujourd'hui, ont un rôle essentiel d'amortisseur social, d'amortisseur dans la transition environnementale, d'amortisseur dans la crise sanitaire ? Ce sont bien les communes qui étaient en première ligne pour gérer un centre de vaccination, alors que ce n'est pas leur compétence ; qui étaient en première ligne quand il faut accueillir des réfugiés on l'a fait pour les familles afghanes, on se tient prêts pour les familles ukrainiennes, qui sont en première ligne quand il s'agit des questions de santé. Là aussi on monte des maisons et des centres de santé.... Donc ce bloc communal, je crois, il est grand temps de le préserver. C'est le petit dénominateur commun de notre République. Donc je tiens à remercier, à profiter pour remercier tous nos agents du service public territorial qu'il faut évidemment défendre.*

*Et je crois que le budget qu'Antoine Caplan va vous présenter confirme, en tout cas, cet engagement fort pour la ville de Laval, des engagements de campagne, c'est un budget de transparence et de participation qui maîtrise des dépenses pour pouvoir investir ; mais aussi, qui se met au service des Lavallois et notamment des plus fragiles, vous le verrez. Et on est assez fiers de relancer, par exemple, les mini-camps de vacances, on est assez fiers d'entretenir, rénover le patrimoine bâti, nos écoles, nos crèches, nos gymnases ; de mettre en place un budget participatif pour les jeunes qui est quelque chose d'essentiel, ces jeunes qui vont être appelés au vote également dans les toutes prochaines semaines ; pour qui on va évidemment construire un skate park, redynamiser la salle polyvalente à travers un nouveau parquet. Et puis faire plus pour ceux qui ont moins, c'est aussi entretenir nos quartiers prioritaires et avec des engagements très forts pour le quartier Kellermann. Je le dis, c'est autant d'exemples qui sont au service du quotidien des Lavallois, mais également des Français plus largement. Donc, rappelez-vous de ce discours là sur tout le financement au service des collectivités territoriales qui est essentiel puisque, je le rappelle, nous sommes un amortisseur des crises ; et nous allons prendre de plus en plus de place dans notre République, cette République des territoires, cette République qui est décentralisée, et je vous invite à relire la constitution avant le choix présidentiel. Et je laisse la parole donc à notre adjoint aux finances, Antoine Caplan. Je vous remercie.*

## BUDGET PRIMITIF 2022

Rapporteur : Antoine Caplan

Lors de l'élaboration du budget primitif 2022, il a été décidé de procéder à une reprise anticipée des résultats de l'exercice 2021 qui seront régularisés après le vote du compte administratif 2021.

Le budget primitif 2022 fait l'objet d'un rapport distinct détaillé et se présente de la manière suivante :

### - BUDGET PRINCIPAL

La section d'investissement est équilibrée en dépenses et en recettes à hauteur de 35 000 295,43 € avec un excédent de 496 304,15 €.

La section de fonctionnement s'équilibre, quant à elle, à 71 655 149,59 € avec un excédent de 7 406 149,59 €.

Les subventions aux associations font l'objet d'une annexe budgétaire dans le document du budget primitif 2022.

### - BUDGET PARKINGS

La section d'investissement est équilibrée à hauteur de 1 140 977,60 € avec un excédent d'investissement de 655 977,60 € et celle de fonctionnement à hauteur de 652 547,09 € avec un excédent 2021 de 31 547,09 €.

## II - Impact budgétaire et financier

Les crédits sont votés par chapitre et déclinés par article conformément aux instructions budgétaires et comptables M14 et M4,

Aussi, vous est-il proposé d'approuver la délibération suivante :

**Antoine Caplan :** *Merci Monsieur le Maire pour ce plaidoyer auquel je souscris totalement, sur l'importance de l'accompagnement de l'État et le fait que, effectivement, par rapport aux grandes transitions qui sont devant nous, nous avons besoin d'un État fort qui soutient les collectivités fortes, c'est le sens aussi de ce budget que nous allons présenter.*

*Le budget c'est un acte fondamental chaque année pour une collectivité, parce que c'est le budget qui nous permet d'évoluer dans un contexte qui est donné, un contexte qui est marqué, vous l'avez dit, par des incertitudes fortes, incertitudes internationales, incertitudes économiques, financières, incertitudes sanitaires – on l'oublie peut être un petit peu en ce moment mais il y a toujours cette épée de Damoclès au-dessus de nous, et il faudra être en capacité de piloter ce budget au fur et à mesure de l'exercice. Mais le budget, vous l'avez dit, c'est surtout et avant tout la traduction en actes, en crédits, en décisions concrètes, des engagements que nous avons pris auprès de nos concitoyennes, de nos concitoyens durant la campagne des municipales. Et à ce titre, le budget 2022 repose sur deux objectifs fondamentaux, il a deux boussoles qui guident nos choix. D'abord celui du redressement, progressif, année après année, un redressement qui demandera des efforts constants de notre situation financière. Nous avons longuement exposé cette situation financière au cours du débat de l'orientation budgétaire, je n'y reviens pas ; et ce redressement se fait sans augmentation du taux d'imposition bien sûr. Ce qui demande une maîtrise et une volonté fortes. Et ce redressement, il est à notre portée d'ici la fin du mandat. Il demandera encore beaucoup d'efforts, mais c'est en tout cas un objectif que nous poursuivons. Et puis, le deuxième objectif de ce budget, vous l'avez dit, c'est celui des transitions : transition sociale pour être davantage aux côtés des Lavalloises et des Lavallois qui sont les plus fragiles, les plus modestes ; transition urbaine avec le grand chantier de la place du 11 novembre, le chantier dans nos quartiers pour redonner de la qualité de vie, de l'attractivité à notre ville ; transition écologique pour nous préparer aux conséquences, qui seront considérables, du réchauffement climatique ; transition aussi démocratique parce que ce premier budget c'est celui aussi du budget participatif, c'est un des grands tournants du budget de la ville et donc, voilà c'est un budget qui est plus démocratique. Voilà les deux grands piliers de ce budget 2022 : le redressement financier et les transitions au sens large. Comment a été construit ce budget ? D'abord par un dialogue renouvelé, un dialogue intense, entre les élus et les services qui a commencé l'été dernier, par l'envoi d'une lettre de cadrage ; qui a été poursuivie par des réunions techniques entre services ; et puis, des réunions budgétaires, des conférences budgétaires, 36 précisément ; durant lesquelles nous avons passé en revue les quelques 1 500, 1 700 lignes budgétaires de nos achats et de nos prestations. Cela a été un travail considérable, pour lequel moi je veux remercier la direction des finances, toutes les équipes des différents services sous la responsabilité de notre directeur général des services car cela a été vraiment un travail très engagé. Et nous l'avons mené à partir de nouvelles méthodes ; puisque nous avons construit ce budget 2022 à partir des dépenses effectivement réalisées en 2021 ; et non, comme cela se faisait auparavant de budget prévisionnel à budget prévisionnel.*

*C'est pour cela que nous avons pris un peu plus de temps pour l'élaborer. C'est comme cela que nous avons pu, vous le verrez tout à l'heure, diminuer de 8 % les crédits du chapitre 011, c'est à dire les crédits qui correspondent aux achats de biens et de services. Nous avons pris en compte, les 2,2 millions d'euros de crédits que nous n'avons pas dépensés dans le budget précédent, c'est considérable. Et cet écart ne pouvait plus durer longtemps, d'autant plus quand la situation financière est fragile comme c'est le cas pour notre ville. Autre avantage du décalage du budget, nous avons pu intégrer les excédents du budget précédent ; c'est-à-dire que concrètement cette année nous n'aurons pas de budget supplémentaire – c'est à la fois un budget primitif et un budget supplémentaire – et les ressources que nous mettons habituellement dans le budget supplémentaire et bien elles sont injectées directement dans le budget primitif, ce qui donne aussi à nos services davantage de visibilité, davantage de crédits de moyen pour pouvoir conduire les projets sur lesquels nous allons voter ce soir. Et puis, bien évidemment, nous avons poursuivi les démarches, les innovations de démocratie participative que nous avons initiées l'année dernière avec les ateliers budgétaires ; durant lesquels nous échangeons avec les Lavallois qui le souhaitent sur notre stratégie budgétaire et sur nos choix aussi financiers pour cette année et les années à venir.*

*Alors, c'est un budget qui est maîtrisé, un budget de maîtrise, parce que c'est la condition sine qua none pour tenir l'engagement que nous avons pris, je le disais tout à l'heure, de stabilité des taux d'imposition. C'est comme cela, qu'a été fondé ce budget, sur une stabilité des taux de la taxe foncière et de la taxe d'habitation. Parce que c'est une mesure tout simplement de préservation du pouvoir d'achat de nos concitoyens, des Lavalloises et des Lavallois. Maîtrise des dépenses de fonctionnement, je le disais, nous avons une évolution de nos dépenses qui est même plus faible que l'inflation ; et comme cela nous pouvons progressivement améliorer notre épargne, dégager des excédents que nous pouvons ensuite injecter dans nos investissements. C'est un budget maîtrisé aussi parce que c'est aussi un budget qui nous permet de continuer le désendettement de notre ville : 1,7 millions d'euros seront dédiés au désendettement, sur un objectif de mandat de 10 millions d'euros de réduction de l'endettement. Notre ville est surendettée, nous l'avons dit, donc il faut poursuivre cet effort même s'il est coûteux, même s'il est difficile, il faut absolument retrouver ces marges de manœuvre.*

*Et puis, nous donnons aussi à travers ce budget priorité à l'investissement, pour la première fois depuis longtemps, trop longtemps, nous atteignons le seuil, nous dépassons même le seuil des 11 millions d'euros d'investissement sur un exercice. Et maintenant aussi l'enjeu sera d'exécuter ces 11,5 millions d'euros, parce que c'est aussi un des enjeux forts, une faiblesse de notre collectivité. Alors, je le disais dans mon introduction, il y a des incertitudes fortes qui sont liées au contexte : d'abord une inflation qui est en accélération, l'INSEE prévoit entre 3 et 3,5 d'inflation dans les prochains mois en France ; et cela a un impact bien évidemment sur toutes nos dépenses. Un impact aussi sur le taux d'intérêt ; même si la très grande majorité de notre dette est assise sur des taux fixes ; les emprunts que nous solliciterons dans les prochaines années seront impactés par ce retour de l'inflation. Et puis, impact indirectement aussi, sur notre masse salariale, ce qui fait partie des incertitudes aujourd'hui, le gouvernement a annoncé une augmentation du point d'indice, qui reste à déterminer, dans son augmentation et dans son calendrier et on sait que nous aurons possiblement cette augmentation plus ou moins forte aussi des dépenses de personnel. Un point d'indice supplémentaire, c'est 523 000 euros pour notre collectivité ; donc on voit bien que ça peut vite très rapidement déséquilibrer un budget.*

*Tension aussi très forte sur nos dépenses d'énergie, nous dépensons aujourd'hui environ 1,8 millions d'euros d'électricité, de gaz, de chauffage urbain. Demain, nous savons que ces dépenses peuvent augmenter très fortement ; nous avons construit le budget sur une augmentation de 3 %, en attente des chiffres précis mais, nous avons aussi constitué, nous le verrons tout à l'heure, une réserve de 1 million d'euros pour pouvoir faire face à des augmentations de dépenses d'énergie qui peuvent être très fortes. Certaines collectivités ont prévu des hausses considérables de ces dépenses d'énergie ; nous ne les avons pas inscrits, mais nous avons cette réserve dans laquelle nous pourrions piocher demain. Et puis, le Maire le disait, incertitude sur la trajectoire choisie par l'État pour rembourser la dette du « quoi qu'il en coûte ». C'est 230 milliards d'euros qu'il faudra rembourser dans les prochaines années. On sent la tentation de Bercy de vouloir ponctionner les collectivités locales. Pour certaines, cela peut être indolore, pour la nôtre, vu l'état de notre situation financière dans laquelle on se retrouve, cela pourrait être très handicapant pour notre budget.*

*Alors, pour parler des grandes masses d'abord, c'est un chiffre qui nous est souvent demandé par la presse, le budget consolidé de la ville de Laval, c'est 92 millions d'euros qui sont en augmentation par rapport au budget prévisionnel de l'année dernière de +7,2 %.*

*Côté recettes de fonctionnement, elles sont stables à 64,23 millions d'euros, stables par rapport au compte administratif projeté, compte administratif sur lequel on aura à voter au printemps prochain, stables puisque comme je vous le disais, le budget prévisionnel est construit sur l'arrêté des comptes ; mais ce sont des recettes qui ont augmenté au cours de l'exercice précédent comme on va le voir tout à l'heure. Alors comment se décomposent ces recettes. Les produits de fonctionnement se décomposent pour moitié par les contributions directes, c'est à dire de la fiscalité, les concours financiers de l'État contribuent à 17 % de nos recettes, les produits des services, c'est-à-dire ce que paient les Lavallois pour les services publics qu'il utilise représentent 11 % de nos recettes et puis, les subventions que nous percevons de nos partenaires 10 %. La taxe foncière, je le disais, nous n'augmentons bien évidemment pas les taux d'imposition mais les bases qui sont déterminées dans la loi de finances, elles, augmentent de 3,4 % puisque l'État répond à l'inflation, après une année 2021 assez stable, ça avait augmenté de 0,2 %, là ils augmentent de façon significative. Je le dis aussi aux Lavallois qui pourraient être étonnés de l'augmentation ; cette augmentation n'est pas due à la ville mais due à la loi de finances de l'État. Les droits de mutation sont aussi une recette importante pour nous, elles sont, ce que l'on appelle rapidement les frais de notaire, donc que l'on paie en cas d'achat. Nous avons profité en 2021 d'une très bonne dynamique du marché de l'immobilier. Le département qui perçoit les 2/3 de cette droit de mutation en a bénéficié encore plus ; et nous, traditionnellement, nous budgétions 1,5 million d'euros pour ce droit de mutation – et vous savez que l'on a connu une année 2021 avec 2,4 millions d'euros, c'est vraiment un surplus important de recettes. Une recette que l'on considère comme exceptionnelle puisque cette année, nous avons budgété « seulement » que 1,7 million d'euros, c'est donc aussi une marge de manœuvre côté recettes, que nous nous réservons aussi pour faire face à ces incertitudes que j'évoquais tout à l'heure. Les dotations de Laval agglomération s'élèvent à 3,240 millions d'euros ; elles sont en baisse par rapport au compte administratif. Là aussi, nous avons été prudents dans nos inscriptions. Nous sommes en train de discuter avec les maires de l'agglomération sur un nouveau pacte fiscal et financier qui lie les 34 communes de l'agglomération.*

*L'objectif c'est aussi que ce pacte nous permette d'être plus solidaires les uns envers les autres ; donc ce nouveau pacte qui sera adopté dans le courant de l'année aura, je pense, un impact positif sur nos recettes, versées par l'agglomération. Nous avons été prudents aussi puisque nous n'avons pas inscrit de dotation de solidarité communautaire puisque cette dotation de solidarité communautaire est dépendante de la bonne dynamique fiscale de l'agglomération ; nous avons bon espoir qu'elle puisse être reversée ce qui représente 190.000 euros, non-inscrits ici mais qui pourront l'être dans le courant du mandat si Laval Agglomération le décide. Voilà, ça montre aussi les marges que nous nous sommes réservées pour ce budget.*

*Côté dépenses, elles s'élèvent à 57 millions d'euros, elles sont en augmentation de 2,9% par rapport au dernier exercice budgétaire ; c'est-à-dire une augmentation qui est moins forte que l'inflation. Là aussi ça montre la bonne maîtrise financière que nous avons et les objectifs volontaristes autour de ce budget. Voilà comment se décomposent nos dépenses de fonctionnement : les 2/3 sont les dépenses de personnels (63 %) c'est 36 millions d'euros ; 20 % correspondent aux charges à caractère général, c'est-à-dire tous nos achats de biens et de services, notamment l'énergie ; il y a ensuite les subventions, subventions aux associations, subventions au CCAS qui représentent chacune 4 % environ de nos dépenses et puis d'autres charges ensuite ; et les charges financières à hauteur de 5 %, on sait que ça c'est une charge qui est beaucoup plus importante pour la ville de Laval qu'elle ne l'est pour les communes qui nous ressemblent. Les charges à caractère général, je le disais, par rapport au dernier budget prévisionnel, elles sont en forte baisse (-8,3 %) : tout simplement parce que nous inscrivions trop de crédits dans les années passées – là où je le disais c'était un paradoxe dans le cadre d'une collectivité comme la nôtre qui recherche plutôt des fonds pour nos politiques publiques, mais ça montre bien, que cette méthode de budget, il fallait en changer. Donc nous avons diminué de 8,3 % les crédits inscrits pour les charges à caractère général, et elles augmentent par rapport au budget 2021 réalisé de 1 % sans les reports ; c'est à dire vraiment beaucoup moins que l'inflation. Là aussi, cela montre qu'on a des objectifs de maîtrise forte de nos dépenses. Je ne vais pas faire le détail de ce que les collègues et élus adjoints vous présenteront mais, ces dépenses elles nous permettent de mettre en œuvre les engagements que nous avons pris, les convictions fortes qui sont les nôtres, en matière de formation du personnel, d'accueil des d'apprentis, en matière d'équipement de notre police municipale, d'organisation aussi des concertations avec notamment les associations sportives, pour la constitution aussi d'un office du commerce, et pour le retour des mini-camps de vacances qui avaient été supprimés dans les années passées. Donc je ne fais pas ici le détail, mais les marges de manœuvre que l'on a su trouver nous les avons inscrites pour les sujets qui nous tiennent fortement à cœur. Côté dépenses de personnel, elles augmentent d'1,2 % par rapport au budget prévisionnel 2021 ; elles augmentent parce que nous mettons en œuvre une nouvelle politique de ressources humaines, nous avons adopté à l'unanimité au dernier conseil municipal le nouveau régime RIFSEEP ; c'est le premier budget qui traduit en crédit – 500 000 euros ici et environ 800 000 en année pleine puisqu'il sera mis en œuvre à partir du 1<sup>er</sup> avril. Nous tenons compte aussi des mesures nationales puisque l'État avait décidé en fin d'année dernière une revalorisation des catégories C, donc plus des primes d'itinérances (265 000 euros), et puis nous avons l'évolution naturelle de notre masse salariale le Glissement Vieillesse Technicité GVT – soit 250 000 euros de crédits supplémentaires qu'il nous faut inscrire.*



*Donc voilà, au global, 36 millions d'euros pour ce budget de ressources humaines qui met en œuvre ce nouveau régime indemnitaire que Bruno Bertier aura l'occasion de détailler tout à l'heure.*

*Côté subventions, elles sont stables à 4,59 millions d'euros, c'est +0,5 % par rapport au budget réalisé précédemment. Elles sont stables côté subventions aux associations à 2,4 millions d'euros ; George Poirier les détaillera aussi tout à l'heure, on avait augmenté de 10 % cette enveloppe en 2021, c'était un engagement de campagne. Côté CCAS, elle augmente de 25 000 euros, soit +1,2 %; là aussi elle avait fortement augmenté en 2021, 200 000 euros et donc nous l'augmentons cette année encore une fois parce que le CCAS c'est, Madame la vice-présidente, l'outil de solidarité entre les Lavallois donc c'est un budget qui nous tient particulièrement à cœur et on continuera à fortement l'accompagner.*

*Et puis dans notre budget, je le disais tout à l'heure, nous prévoyons une augmentation de notre dépense « énergies », liée à l'évolution des marchés après le déclenchement de la guerre en Ukraine, nous avons donc comme déjà évoqué, une réserve d'un million d'euros, qui est largement suffisante pour faire face à une augmentation même si elle est très forte, toute augmentation dégradera les ratios que je vais vous présenter tout à l'heure, puisque ce sont aujourd'hui des réserves, mais le budget énergie c'est un peu moins de 2 millions d'euros aujourd'hui, mais c'est vrai que même si nous inscrivons une augmentation de 25 % de nos dépenses de gaz, nécessairement il faudra engager en décisions modificatives des crédits.*

*Donc cette situation financière de la ville reste fragile. Nous partons de loin puisque si vous regardez le budget prévisionnel de l'année dernière, une capacité d'autofinancement nette ; c'est à dire, normalement les excédents que l'on souhaite, qu'on doit dégager pour financer nos investissements, et bien ils étaient négatifs à 2 millions d'euros. On finit finalement l'année avec un CA projeté largement excédentaire à 2,2 millions ; je le disais c'est notamment dû aux droits de mutation qui se sont très bien portés l'année dernière du fait du marché de l'immobilier. Là, on prévoit une CAF nette, c'est-à-dire une capacité d'autofinancement en net, des excédents budgétaires à hauteur de 400 000 euros. C'est un tournant pour notre ville, parce que durant le mandat précédent ; la CAF nette avait toujours été négative. C'est à dire, qu'une fois que la ville avait payé toutes ses charges ; il ne lui restait aucune ressource propre pour pouvoir investir, si ce n'est par des cessions ou des subventions qu'elle percevait. Donc là, nous retrouvons une situation financière on va dire assainie, mais nous sommes encore loin des excédents que nous devrions dégager si notre situation était correcte. Mais, on réussit à dégager, vous voyez la CAF brute a fortement augmenté, de budget prévisionnel à budget prévisionnel, quasiment 3 millions, donc voilà ça va dans le bon sens, il faut continuer cet effort.*

*Les charges financières, elles sont stables mais elles sont toujours trop élevées. Nous payons 1,5 million d'euros d'intérêts de la dette auquel il faut ajouter 1 million d'euros pour les indemnités que nous versons à DEPFA après règlement de l'emprunt toxique, 1 million d'euros qu'il nous faudra verser jusqu'à la fin 2024 ; et après ce 1 million d'euros on pourra enfin l'utiliser pour des projets utiles lavallois plutôt qu'une indemnité perçue à la suite d'un jugement qui était pourtant favorable pour la ville. Donc je le disais, nous retrouvons donc une capacité d'autofinancement net positive à 400 000 euros. On verra en fin d'exercice où elle se situera en fonction des incertitudes qu'on avait, dont je parlais à l'instant.*

*En fonction, des bonnes nouvelles de recettes que l'on percevra, les 400 000 euros ça montre ce budget enfin positif pour investir. Je le disais tout à l'heure, cette capacité d'autofinancement nette avait quasiment toujours été négative, sauf en 2019 mais à la faveur d'un versement de l'agglomération, qui ne pouvait pas être retrouvé sur les autres années.*

*Voilà, enfin, nous revenons dans une situation assainie et normale pour la collectivité. Nous arrivons aussi à un niveau d'investissement que nous n'avions pas retrouvé depuis très longtemps : 11,5 millions d'euros. C'est encore très loin de ce que devrait faire une ville moyenne comme la nôtre ; normalement on devrait investir quasiment 20 millions d'euros, 18 millions d'euros donc nous avons encore une marge de progression très nette ; mais malgré tout, les années précédentes on se situait plutôt, on va le montrer ici, autour de 8 millions d'euros, une bonne année en 2017 à 10 millions d'euros. Mais voilà, nous retrouvons une capacité plus forte à investir et c'est indispensable pour pouvoir tenir les engagements pris devant les Lavallois. Le détail de ces investissements, c'est d'abord un plan qualité à 4,2 millions d'euros – c'est à dire tous les travaux d'entretien que nous faisons pour notre patrimoine, de voiries, de bâtiments... C'est une enveloppe qui est stable, chaque année on investira cette somme ; mais cette année on fait un effort supplémentaire on en parlera tout à l'heure, pour des rénovations notamment de bâtiments, de nos gymnases et de nos écoles à hauteur de 500 000 euros supplémentaires. On inscrit des premiers crédits pour des « budgets participatifs » à 200 000 euros pour mettre en œuvre les projets des Lavallois. On poursuit les travaux d'aménagements de la ZAC Ferrié, on inscrit les crédits pour la place du 11 novembre, pour le programme de rénovation urbaine de Saint-Nicolas, pour le skate parc... Bref, je ne reviens pas sur tous ces chantiers qui seront développés tout à l'heure par mes collègues. En tous les cas, voilà, 11,6 millions auxquels nous intégrons les investissements qui sont réalisés pour le Quarante puisque nous remboursons également, à travers ces investissements, les crédits qui avaient été ouverts auprès de la dette contractée auprès de Laval Agglomération pour ce chantier. Côté investissements récurrents, je le disais à l'instant, nous avons chaque année une enveloppe stable, c'est à dire que nous arrêtons de considérer que les investissements récurrents, les dépenses d'entretien de nos bâtiments sont une variable d'ajustement de notre budget. C'est-à-dire que nous avons donné cette visibilité aux services avec 4,2 millions d'euros ventilés ainsi : 1,5 million d'euros pour les espaces publics, voiries, éclairage public, espaces verts ; 1 million d'euros pour les bâtiments ; 500 000 euros pour l'informatique à peu près le même chiffre pour le matériel immobilier ; et 370 000 euros pour les véhicules et puis une enveloppe de « frais divers » investissement. À cette enveloppe nous rajoutons 500 000 euros exceptionnellement pour nos écoles et nos gymnases, et 100 000 euros pour la voirie. C'est donc un effort très important, c'est pour cela que le Maire évoquait lui un budget de rénovations, on met des crédits pour des bâtiments qui souffrent clairement de fuites, faut mettre des seaux quand il pleut et ce sont des situations auxquelles il faut remédier. Nous inscrivons donc les crédits en conséquence. Ce budget d'investissement est le premier à mettre en œuvre les projets qui avaient été adoptés par les Lavallois. 19 projets dans le cadre du premier appel à budget participatif ; on en mettra en œuvre 13 cette année dans les 4 secteurs du budget participatif notamment un espace Fitpark à la Plaine d'Aventures, l'installation de bancs aux abords de la maison de quartier de Saint-Nicolas, des arbres fruitiers que nous allons planter en centre-ville et dans le quartier du Gravier, la mise en valeur du jardin de Beauregard, la mise en valeur aussi des sentiers des Marches de Bretagne, tout autour du quartier de Grenoux, l'installation de cendriers, d'aires de jeux d'eau Pommeraie-Vignes.*

*Voilà, c'est aussi toute la richesse que nous apportent directement les Lavallois en nous proposant des projets que nous n'aurions peut-être pas mis en œuvre nous-mêmes. Donc c'est un travail que nous allons mener avec les porteurs de projet pour les mettre en œuvre.*

*C'est aussi cela la pédagogie du budget participatif, c'est non seulement proposer des projets aux Lavallois, faire campagne pour ces projets pour avoir un maximum de votes ; et c'est aussi maintenant, finalement se mettre du côté de nos services pour pouvoir concrétiser ces engagements. Du côté des recettes d'investissements, c'est un budget à 11,6 millions d'euros, à l'équilibre. Nous les finançons en partie par nous-mêmes, en partie seulement 400 000 euros ; nous percevons des remboursements TVA à hauteur de 750 000 euros, c'est un montant assez faible car il y a peu d'investissements ces dernières années donc on perçoit peu de FCTVA ; la taxe d'aménagement qui est payée par les Lavallois et les promoteurs qui développent des projets de construction ou de rénovation à 180 000 euros ; les amendes de police, qui ne sont pas directement les amendes des Lavallois mais qui sont rétrocédées par l'État à hauteur de 400 000 euros ; nous allons vendre 1,7 millions d'euros, notamment lié à la vente du bâtiment 47 quartier Ferrié à côté du CCAS pour en faire un vrai projet économique, social et solidaire d'habitat inclusif, projet que nous menons avec la Coop de construction. Nous allons vendre aussi les CFA de Volney et de Chanzy puis nous devrions percevoir un dernier versement pour la cession Saint-Julien, cession pour laquelle, je ne reviens pas sur le débat, nous n'étions pas favorable à cette cession mais il y a le dernier versement qui est liée à cette opération. Nous percevons 2,7 millions d'euros de subventions soit un montant qui reste encore relativement modeste ; on est loin encore de l'objectif des 20% que l'on pourrait atteindre demain, si nos partenaires nous font confiance dans nos projets, nous prêtent une écoute attentive, en tout cas c'est l'objectif aussi qu'on se donne à travers un programme pluri-annuel d'investissement, nous emprunterons 5,5 millions d'euros pour financer ce budget d'investissement, c'est le montant on va dire socle, année après année que nous solliciterons auprès des banques avec des années, 2024, un peu exceptionnelles pour financer le 11 novembre; et nous préleverons de façon parcimonieuse, de façon modeste notre « fonds de roulement » à hauteur de 370 000 euros. Nous rembourserons pour 6,7 millions d'euros de dettes, on paiera comme je l'ai dit tout à l'heure des intérêts à hauteur de 1,5 millions d'euros. Ça veut dire concrètement que nous désendetterons à hauteur de 1,7 millions d'euros puisque nous empruntons 5 et nous remboursons 6,7. C'est justement le propos de cette diapo, pour vous montrer la diminution de notre dette au fur et à mesure des années ; depuis 2015, avec, ce sont des chiffres qui sont consolidés aussi à partir de la dette contractée auprès de Laval Agglomération pour financer le Quarante, donc qui a grevé la dette de 2019 ; mais vous le voyez nous atteignons un niveau beaucoup plus faible que celui de 2017 à 75 millions d'encours bruts pour la ville ; si nous enlevons l'encours pour le bâtiment du Quarante, le chiffre chute à 69 millions d'euros, sans compter la dette du budget annexe parking. Donc voilà, ça va dans le bon sens. Il faut qu'on continue pour payer moins de dettes et investir davantage pour les lavallois. Cette diapo est finalement aussi un des tournants importants de ce budget puisque pour la première fois et pour répondre à une recommandation qui avait été formulée par la Chambre régionale des comptes, nous présentons un programme pluriannuel d'investissements. C'est un outil de pilotage qui est indispensable pour pouvoir donner à nos services une visibilité sur les projets d'investissements qui sont les nôtres à l'échelle du mandat ; pour donner aussi une visibilité à nos partenaires publics, département, région, État...*

*Pour leur dire « voilà ce que nous prévoyons dans les prochaines années, aidez-nous à les financer ».*

*Et puis, aussi, pour créer les conditions de la confiance avec les banques ; puisque c'est un tableau, c'est une trajectoire financière que nous présenterons après l'adoption de notre budget, avec Monsieur le Maire à Laval Agglomération aussi pour solliciter les banques, pour nous accompagner dans ses projets, avec un emprunt d'équilibre, pour chaque année autour de 5 millions d'euros. Alors, le gros de nos investissements, à l'échelle du mandat sont affectés à la qualité de vie des quartiers, puisque nous avons mis dans cette dénomination tout nos plans qualité, mais les plans qualité à hauteur de 21 millions d'euros sont affectés aux écoles, aux gymnases, aux espaces publics ; donc nous aurions pu les ventiler, par souci comptable on les a mis dans la qualité de vie des quartiers, on a inscrit 2 millions d'euros pour la rénovation de Saint-Nicolas, la rénovation des espaces publics dans ce quartier qui en a bien besoin, 450 000 euros pour rénover la place de la Commune, ce sera l'objet d'une délibération en fin de conseil, des travaux en lien d'urbanisation qui sont liés au dépôt de nos permis de construire à hauteur de 715 000 euros inscrits sur 2 exercices budgétaires différents ; la transition urbaine nous y consacrerons 14 millions d'euros jusqu'en 2026 notamment pour rénover, c'est le projet phare de notre mandat, la place du 11 novembre, c'est un reste à charge à hauteur de 9 millions d'euros pour la ville ; et vous le voyez des engagement qui iront jusqu'en 2024 à hauteur quasiment de 5 millions d'euros, vous avez ici le détail du phasage des crédits que nous inscrivons pour ce chantier majeur, nous végétalisons notre centre-ville, nos quartiers pour retrouver la fraîcheur urbaine, enlever du bitume et ça c'est une enveloppe constante chaque année de 130 000 euros, nous ferons aussi c'est un engagement de campagne, c'est une attente forte des lavallois, des aménagements cyclables pour sécuriser les déplacements à vélo, pour créer aussi des équipements de parking, pour pouvoir plus facilement garer son vélo, notamment aux abords des écoles, ça c'est 500 000 euros jusqu'à la fin du mandat, et puis nous continuons aussi le programme d'aménagement de nos ZAC à Ferrié quasiment 1 million d'euros, pour la gare notamment en prévoyant des crédits pour construire le parking au nord de la gare, puisque c'est un besoin qui se fera sentir assez rapidement du fait qu'il y ait de nombreuses constructions côté sud, là nous inscrivons 1,8 million d'euros et puis nous inscrivons aussi des crédit pour rénover la rue des 3 régiments et le carrefour avec le pont de Paris, des crédits 2022 à hauteur de 333 000 euros, nous referons également le parking place du 11 novembre et pour offrir aussi des places de parking pour le conservatoire, ça c'est un budget de 300 000 euros aussi que nous dédions dès 2022 à ce projet. Côté éducation petite enfance un budget à 2,7 millions d'euros pour terminer la rénovation de l'école de La Senelle, la communauté éducative est impatiente puisque l'école élémentaire avait été rénovée ces dernières années mais il faut maintenant rénover la maternelle, c'est un budget d'1 million d'euros, une fois la rénovation de l'école de La Senelle achevée, nous entrerons dans la période de rénovation de l'école d'Hilard élémentaire et maternelle, un budget de reste à charge pour la ville d'1,6 million d'euros, et puis nous avons inscrit des études pour pouvoir rénover la cuisine centrale, pour pouvoir en tout cas faire des études pour la rénovation de cette cuisine centrale en 2026 en matière de rénovation ; c'est le gros des travaux qui se fera en 2027 donc c'est-à-dire au début du mandat suivant.*

*Il faut ajouter à ce budget dédié à l'éducation et la petite enfance, le budget pour la rénovation À Tir d'Aile, la crèche À Tir d'Aile, que nous avons là inscrit en ligne "autre", puisque le budget précis doit être défini dans les prochaines semaines, à la faveur d'une étude, donc on a pris, on a mis ces crédits pour l'instant en ligne "autre" ; mais l'année prochaine, puisque c'est un document qui va vivre, chaque année, on vous représentera ce programme pluriannuel d'investissements, vous le verrez apparaître dans les crédits éducation petite enfance bien sûr. Et puis côté culture, sport, jeunesse 3,69 millions d'euros, pour pouvoir rénover, on a parlé la semaine dernière, à la faveur de la bonne nouvelle reçue par la Fondation Bern, de rénover la porte Beucherresse, l'ouvrir aux Lavallois, faire en sorte que les Lavallois puissent voilà, se rappeler de la grande figure du Douanier Rousseau, qui est natif de la porte Beucherresse ; que les Lavallois puissent accéder à la terrasse de cette porte Beucherresse, c'est un reste à charge qui est relativement modeste par rapport au budget global, pour la ville à hauteur de 610 000 euros. Nous solliciterons du mécénat c'est l'objectif, comme ça avait été le cas pour les Bains Douches. On a prévu des crédits importants pour rénover les gymnases qui ne sont effectivement pas toujours dans un très bon état, c'est un euphémisme, 2,2 millions à la fin du mandat pour pouvoir rénover globalement 2 gymnases et là aussi les études sont en cours pour pouvoir bien préciser, comment, sur quel gymnase sur lequel on va intervenir ; mais dès 2022, nous inscrivons 360 000 euros pour un nouveau sol pour la salle polyvalente que l'on verra aussi tout à l'heure, et puis le skate park que l'on verra aussi tout à l'heure à hauteur de 120 000 euros pour offrir aux Lavallois un espace de glisse. Voilà vous avez là l'évolution des crédits que l'on inscrira année après année donc autour d'une moyenne de 9 millions d'euros, 9 millions d'euros pour pouvoir réaliser ces investissements, qui, vous voyez, sont très précis et totalement budgétés. Au total, d'ici la fin du mandat, 50 millions d'euros pour pouvoir faire toutes ces transitions dont la ville a besoin. Là aussi c'était un engagement qu'on avait pris pour 2022, c'était de pouvoir initier une logique de budget vert, on en avait parlé au moment du rapport d'orientation budgétaire ; pour la première fois nous évaluons nos inscriptions budgétaires, à l'aune de ces 6 critères environnementaux, deux concernent l'adaptation et l'atténuation au changement climatique, ce sont les deux critères que nous avons retenus dans cette première phase du budget vert, dans cette première phase d'évaluation, mais l'objectif c'est que dans les années à venir, dès cette année, sur la totalité de nos dépenses d'investissement et de fonctionnement, la totalité de nos plus de 2 500 lignes budgétaires, on puisse évaluer leur impact à l'aune de ses 6 critères, adaptation atténuation au changement climatique ; mais aussi préservation de la ressource en eau ; transition vers une économie circulaire c'est-à-dire toute la question des déchets ; préservation et contrôle de la pollution sous toutes leurs formes, donc de l'air, du sol, de l'eau et la protection et restauration de la biodiversité. Donc là nous sommes indexés pour l'instant sur les deux critères que vous voyez en vert, qui sont liés au climat. Donc le cabinet BL évolution, que nous avons auditionné en commission ressources, vous étiez présents aussi, nous a présenté cette évaluation, que l'on vous rend publique et qui montre que on a un budget d'investissement, qui concerne nos grandes opérations de budget d'investissement, favorable dans leur grande majorité à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique.*

*Même si vous le voyez aussi, il y a un certain nombre de lignes budgétaires qui restent en « indéfini » ; et c'est là finalement le plus intéressant, dans cette démarche de budget vert ; c'est de pouvoir faire en sorte que demain par la définition même de nos programmes d'investissement, on puisse faire basculer ces lignes « indéfini » en « favorable », voilà c'est tout l'avantage de ce budget vert qui ne doit pas être un rapport, qui une fois remis, on cale sous un meuble, on le planque dans une armoire... Non, cela doit également être un document de pilotage de notre budget pour être chaque année un peu plus vertueux, pour l'environnement. Je ne rentre pas dans le détail ; mais vous le voyez on a une seule, un seul projet défavorable, à l'aune du changement climatique, il concerne du parking de la ZAC Nord, gare nord. Puisque c'est la méthodologie retenue par l'État, et par les cabinets qui sont chargés de faire cette évaluation budget vert, chaque projet d'investissement routier, d'infrastructure routière est automatiquement classé en défavorable. Mais, vous voyez que tout le reste est soit favorable, soit neutre et puis avec cette dimension « indéfini » qu'on doit réduire progressivement. Focus également sur l'évaluation de la place du 11 novembre, là, cette fois, à l'aune des 6 critères du budget vert, donc le climat, mais aussi l'eau, les pollutions... et vous le voyez ce projet qui est fondamental pour nous, dans les prochaines années, qui va changer le visage de notre ville, il témoigne aussi d'une prise de conscience très forte des enjeux climatiques, des enjeux environnementaux parce que clairement il répond aux attentes du budget vert, puisque voilà 4 lignes sur 6 sont favorables. Il y a juste cette ligne indéfinie – la protection de l'eau – mais je sais que les études sont en cours là aussi pour pouvoir préciser ce que sera l'utilisation de l'eau, la réutilisation des eaux pluviales aussi. Au global, 21% du montant qu'on inscrit sont dans indéfini mais tout le reste, à part les 5 % défavorables sont directement ou indirectement favorables à la diminution du changement climatique pour son adaptation mais il faut qu'on continue cette démarche sur toutes les dépenses de fonctionnement de notre budget. Voilà le budget qu'on voulait vous présenter, avant que la parole permette à chacun des adjoints de présenter ce que sera ces chantiers 2022. C'est en tout cas un budget sincère et réaliste, parce qu'il a été construit, vous l'avez vu, avec une nouvelle méthode, un nouveau calendrier qui nous permet de piloter plus efficacement notre budget ; qui permet aussi de nous doter d'un programme pluriannuel d'investissement qui nous donne de la transparence, qui nous donne un cap, pour pouvoir réaliser tous nos engagements. C'est un budget qui est maîtrisé, qui est économe puisque nous n'augmentons pas les taux d'impositions et que nos charges augmentent moins que l'inflation... Cela témoigne de notre maîtrise budgétaire. C'est un budget de redressement financier, d'amélioration de notre situation financière puisque nous retrouvons, pour la première fois depuis des années, des excédents qui permettent ensuite d'investir, nous continuons le désendettement de notre collectivité. Et puis c'est le budget du respect de la parole donnée, le budget du respect des engagements pris ; puisque nous inscrivons des projets de rénovations, la place du 11 novembre, les gymnases, la cuisine centrale. C'est un grand projet de rénovation sur notre ville qui en avait tant besoin. C'est, je pense, un budget qui est utile aux Lavallois même si la trajectoire du redressement financier demandera encore quelques années.*

**M. le Maire :** *Merci Antoine Caplan. Nous allons passer, pour illustrer ce budget, au service de projets pour les Lavallois et Lavalloises ; chaque adjoint va pouvoir présenter dans son secteur des évolutions notamment en matière d'investissement mais aussi de fonctionnement, quelques illustrations. Je laisse la parole à Marie-Laure le Mée Clavreul pour démarrer.*

**Marie-Laure le Mée Clavreul :** *Merci Monsieur le Maire. Oui ce budget 2022 accorde une part importante aux écoles et aux enfants de Laval. Donc, je souhaite mettre l'accent sur 2 points. Le premier, une enveloppe exceptionnelle, que l'on peut appeler l'enveloppe « opération coup de poing » ou « opération rattrapage » de 250 000 euros pour plus de sécurité et de confort dans les écoles de la ville. C'est une enveloppe pour rattraper un retard accumulé année après année. Une accumulation de petites choses en apparence, qui ont eu et qui ont encore des conséquences, au quotidien dans les écoles. Vous le voyez par exemple, les visiophones qui représentent un coût de 40 000 euros ; mais qui sont importants pour les familles puisque, une fois que toutes les écoles seront dotées, on pourra revenir à un accueil échelonné le matin pour respecter le rythme de chaque famille et pour permettre aux enfants d'arriver à l'horaire qui correspond le plus aux contraintes familiales. C'est aussi des alarmes anti-intrusion pour 25 000 euros, des stores, des rideaux pour 75 000 euros alors ça ne paraît rien comme ça, mais voilà, quand on est dans une classe, qu'on est enseignant, qu'on a doté de matériel informatique, si on ne peut pas faire le noir, qu'on est gêné par le soleil, ça a des conséquences importantes et on sait aussi qu'en termes de réchauffement climatique c'est important de pouvoir isoler du chaud également. C'est aussi 27 000 euros de divers petits aménagements, des étagères, des placards, tout ça c'est important au quotidien dans les écoles ; et 83 000 euros plutôt pour les espaces extérieurs. Voilà pour cette opération de 250 000 euros. Et puis, l'autre chose que je voulais mettre en avant, c'est la prochaine diapo sur les « mini-camps » dont Antoine Caplan et vous Monsieur le Maire en avez parlé également. Nous sommes fiers de pouvoir offrir à nouveau aux enfants de partir en vacances, de découvrir des situations, des lieux différents, d'inciter les enfants à la prise de responsabilités, à l'autonomie, à l'entraide... tout ça ce sont des choses très importantes pour nous. Donc là vous voyez 2 photos, c'était des photos des derniers mini-camps en 2017. Donc depuis 2017, les enfants de Laval n'ont pas eu l'opportunité de pouvoir partir en vacances avec la ville de Laval. Et pour certains enfants, ce n'est pas forcément dramatique, puisqu'ils partent parfois avec leurs parents, mais pour une grande partie d'enfants à Laval, faut le rappeler, il y a beaucoup d'enfants qui ne partent pas sans cette opportunité. Donc très fière de pouvoir relancer les mini-camps et de permettre également aux animateurs de mettre en avant aussi tout leur professionnalisme pendant ces temps de mini-camps.*

**M. le Maire :** *Merci. Nous passons à l'animation des quartiers. Camille Pétron.*

**Camille Pétron :** *Merci Monsieur le Maire. Alors, à l'image de la réussite de la guinguette l'année dernière sur la plaine Aventure au quartier Saint-Nicolas. Cette année, s'est constitué et s'est développé et s'est renforcé un important groupe de travail avec les différents services (patrimoine, culturel, sport, jeunesse, démocratie locale, le Conservatoire à rayonnement départemental) et aussi avec des associations comme le 6PAR4 par exemple. Ce groupe de travail, il a pour vocation de pouvoir créer tout au long de l'été, une programmation qui puisse vraiment encourager et inviter, petits et grands à jouer les explorateurs, exploratrices à travers les quartiers. Nous allons donc avoir des propositions de découvertes culturelles, sportives pour tout le monde : des cinémas plein air, des guinguettes, des concerts... De l'art et de la culture dans tous les quartiers de la ville. Cela représente un budget 58 550 euros.*

*Je vous invite déjà au lancement le 26 juin au Bourny, sur la place de la Commune que Monsieur Caplan aura l'occasion de vous présenter tout à l'heure.*

**M. le Maire :** *À plusieurs voix, évidemment c'est un projet partagé par la municipalité. Et je passe au sujet, avec les bonnes nouvelles que vous avez vu dans l'actualité, patrimoine et culture. Bruno Flécharde.*

**Bruno Flécharde :** *Merci. Je suis très fier de pouvoir parler d'un projet dont vous avez tous entendu parler déjà la semaine dernière puisque la porte Beucherresse a été retenue par la Fondation Stéphane Bern comme bâtiment emblématique. La fierté est surtout de pouvoir rendre cette porte aux habitants lavallois, avec un très beau projet qui sera à la fois touristique et culturel. Avec une échéance de pouvoir présenter cette porte d'ici 2025/2026. C'est l'occasion pour moi de remercier, à la fois les services qui ont travaillé très fort sur ce projet là et puis, les partenaires, la Fondation du patrimoine et les Amis du patrimoine 53, qui ont beaucoup œuvré pour porter ce projet au niveau de la Région d'abord, et puis au national ; et, puis les partenaires sur qui on pourra compter, pour aussi trouver des financements pour mobiliser, à aller au bout de ce projet.*

**M. le Maire :** *Merci beaucoup. On passe au sujet sportif et jeunesse avec Céline Loiseau.*

**Céline Loiseau :** *Merci Monsieur le Maire. Je suis très heureuse, ce soir, de pouvoir présenter ce soir 2 projets pour d'une part les jeunes et pour la pratique sportive de nos associations. Le premier, c'est la création d'un espace de glisse au cœur de la ville, fortement demandé par les pratiquants. Donc ce ne sera pas uniquement un lieu sportif ce sera un espace hybride, un espace convivial qui favorisera le lien social. Ce projet va être mis en place fin 2022 pour un budget de 120 000 euros. Le second, c'est donc l'achat d'un parquet multisports pour équiper la salle polyvalente qui est un lieu central au cœur de notre ville ; et qui permettra d'avoir un rayonnement au niveau du territoire. Cet achat, de ce parquet répond à une demande des clubs sportifs, pour pouvoir pratiquer des matchs, au cœur de notre ville, donc la salle polyvalente. Donc, le budget s'élève à 360 000 euros.*

**M. le Maire :** *Merci beaucoup. On passe au volet petite enfance avec Christine Droguet.*

**Christine Droguet :** *Merci Monsieur le Maire. Donc, cette année, le budget consacré à des travaux, des travaux qui, c'est du rattrapage de nouveau, je le déplore, qu'on ne puisse pas faire de la création avec un tel budget ; mais plutôt du rattrapage de travaux qui n'ont pas été faits jusque-là : renforcer l'étanchéité de la toiture d'une crèche dans le quartier Saint-Nicolas, donc accélérer par conséquent la transition énergétique et, puis le deuxième projet au niveau de la petite enfance, c'est la rénovation et sécurisation d'une terrasse en bois pour permettre aux enfants de sortir à l'extérieur de cette crèche tout en gardant une sécurité absolue. Voilà.*



**M. le Maire** : *Merci beaucoup. On passe au volet transition environnementale avec Isabelle Eymon.*

**Isabelle Eymon** : *Merci Monsieur le Maire. Pour ce qui concerne la transition environnementale, c'est un programme qui, je dirais se poursuit, avec le plan de végétalisation du cimetière de Vaufleury, un plan pluriannuel qui est en train de trouver son terme donc pour 25 000 euros ; et puis, dans le quartier des Pommeraies, il y aura un multisport qui est en très très mauvais état, et qui revient aux espaces verts, donc la réfection de la surface de jeux pour le troisième trimestre. Donc c'est un des projets, ce sont les projets que nous avons. D'une manière générale, la sécurisation des passages piétons, avec la végétation de manière à ce qu'elle soit plus facile à entretenir et maintienne la sécurité. Ça ce n'est pas très très photogénique.*

**M. le Maire** : *Merci beaucoup. On passe à un volet très important, la voirie, qui préoccupe les Lavallois et les Lavalloises. Là aussi, chaque année, nous prenons part et nous avons tendance à augmenter le budget pour les sécuriser, avec un seuil minimal. Je laisse la parole à Guillaume Agostino.*

**Guillaume Agostino** : *Merci Monsieur le Maire. Donc cette année nous avons décidé de faire une répartition pour la voirie avec 57 % plutôt pour les travaux et voies structurantes ; rue d'Angers, première phase, la rue de Nantes qui va être complètement refaite, et ensuite il y'aura aussi 303 000 euros pour les quartiers, notamment pour refaire les trottoirs. Il y a aussi de prévu, 155 000 euros pour les mobilités douces pour l'accès au collège de la rue Martonne et aussi des abris vélos dans les écoles ; et 50 000 euros pour les PMR. Alors, cette année nous mettons 250 000 euros pour l'éclairage public dont 122 000 euros pour la transition énergétique, pour remplacer 400 leds, pour faire 20 000 euros d'économie de charges de fonctionnement. Donc on investit pour diminuer, on va dire nos coûts dans les futures années. Il y a aussi des sécurisations de déplacement pour 70 000 euros aux abords des collèges et du chemin de la Racinière, où on va mettre du solaire pour alimenter ces nouveaux éclairages. On a aussi prévu de la signalisation de nos feux tricolores qui commencent à vieillir et qui fonctionnaient en analogique et que l'on va moderniser cette année pour 50 000 euros. C'est un investissement assez important mais pour la qualité et la sécurité des Lavallois et des Lavalloises, cela me semblait important. Merci.*

**M. le Maire** : *On passe à la rénovation de nos quartiers prioritaires et notamment le quartier de Kellermann qui va avancer enfin. Patrice Morin.*

**Patrice Morin** : *Ça avance. Merci Monsieur le Maire. Vous avez pu le constater, dans le quartier Kellerman les 3 tours de la rue Kellermann et les barres de la rue Soult sont en cours d'achèvement. C'est la première partie, sur Kellermann 1 qui s'achève. Donc l'idée est de suivre l'avancée des travaux avec des travaux de voirie importants, des aménagements donc, l'avenue Kleber, Kellermann et Soult.*

*L'engagement fort, Antoine Caplan le soulignait tout à l'heure, de la ville sur les quartiers prioritaires, c'est en fait figuration de ce que va être le plan de développement sur le grand Saint-Nicolas, Kellerman 2 et 3, et Pavement-Galaxie qui va nous rénover pas moins de 22 000 logements dans les années qui viennent.*

**M. le Maire :** *Merci. On passe au budget des associations qui fera l'objet d'une délibération avec Georges Poirier.*

**Georges Poirier :** *Nous parlerons tout à l'heure donc de l'enveloppe pour les associations de 2,4 millions. Une des informations principales c'est donc que, dorénavant, il n'y aura plus aucune subvention inférieure à 300 euros. Et puis surtout, on va terminer l'aménagement de l'espace associatif « Noel Meslier » à Ferrié qui était « en panne » je dirais depuis 2018, depuis son inauguration. Les étages 1 et 2 sont en train d'être aménagés, on espère d'ici l'automne, avec également un escalier extérieur de secours, et surtout, là il a fallu rajouter une enveloppe de 32 000 euros parce que la commission de sécurité qui est passée fin août, a alerté sur le manque d'une deuxième sortie pour le sous-sol. L'accès du sous-sol est derrière l'entrée, et la commission de sécurité estime que, il faut un deuxième accès au sous-sol, à l'autre bout du bâtiment et nous a interdit d'utiliser plus d'un tiers du sous-sol, alors que c'est pour du stockage pour un certain nombre d'associations. Donc pour pouvoir utiliser l'ensemble du sous-sol, il nous faut créer un nouvel accès à l'autre bout du bâtiment.*

**M. le Maire :** *Merci pour ces informations. On passe au volet ressources humaines et transition urbaine également avec Bruno Bertier.*

**Bruno Bertier :** *Oui, Monsieur le Maire, mes chers collègues, c'est un sujet que j'ai abordé avec vous lors du dernier conseil municipal. Un service public fort, au plus près et au service des Lavallois, au moment où certains rêveraient d'un service public au rabais, nous faisons le choix inverse à Laval et avoir la rémunération la plus juste pour nos agents. Je rappelle que le point d'indice n'a pas été changé depuis 5 ans ; et même si les promesses électorales font que à priori ce point d'indice évoluerait. Donc c'est la mise en place du RIFSEEP et en année pleine, 800 000 euros pour nos agents, avec une mise en place depuis le 1<sup>er</sup> mars 2022. Un choix aussi et un montant important jamais atteint de 100 000 euros pour l'apprentissage? Nous avons un souci d'attractivité et de recrutement dans la fonction publique et nous faisons là aussi, le pari de l'apprentissage avec cette enveloppe inédite de 100 000 €. Un service public fort passe aussi par une bonne formation pour nos agents, c'est donc un budget en hausse de 145 000 euros pour former nos agents qui en ont bien besoin. Voilà, sur nos charges de fonctionnement liés aux charges de personnels. Sur la création du parking Jean Macé, dont Antoine Caplan parlait tout à l'heure ; c'est en lien direct avec le projet 11 novembre, puisque 200 places de stationnement vont être substituées sur 3 sites, notamment sur la création de ce parking Jean Macé. Les travaux seront mis en place dès cet été avec livraison prévue à la rentrée avec un budget de 300 000 euros pour la ville de Laval que l'on partage avec Laval Agglomération.*

*Sur la place du 11 novembre, le début des premiers impacts budgétaires avec des choses qui vont un petit peu moins se voir dans un premier temps, les fouilles archéologiques, démarrage des travaux sur réseau ; c'est également aussi sur le budget 2022, la fin du transfert du Monument aux Morts. Notre monument aux morts qui, dans quelques semaines, sera terminé et je vous invite à vous y rendre pour constater le travail magnifique qui a été fait sur les bronzes et sur la pierre qui rend à ce monument une seconde jeunesse. C'est un symbole républicain fort auprès de l'hôtel de ville. Ces travaux importants sur le CAM qui vont démarrer cette année avec une enveloppe d'1,7 million au total de mémoire, dont 200 000 euros dès l'année 2022 sur la partie énergétique et la rénovation du bâtiment. Et puis, sur nos 2 ZAC, que ce soit Ferrié et gare des budgets respectifs de 500 000, nous continuons l'aménagement urbain à travers les nouvelles constructions qui voient le jour et 330 000 euros sur la gare avec un investissement important qu'est le rond-point au débouché du Pont de Paris et au démarrage de la route de Mayenne qui permettra une meilleure desserte de la gare partie Nord, notamment la rue du Dépôt. Les travaux vont démarrer cet été et s'étaler pour limiter les impacts sur la circulation avec une livraison au plus tard à l'automne de cette année. Voilà ce que je pouvais vous dire sur les éléments structurants sur ce sujet.*

**M. le Maire :** *Merci beaucoup. On passe au volet solidarité avec le CCAS et Marjorie François.*

**Marjorie François :** *Je suis ravie Monsieur le Maire de cette augmentation, pour la deuxième année consécutive, de la subvention pour le CCAS. Une augmentation de 25 000 euros, ce qui amène à 2,188 millions d'euros de subventions. Je voulais saluer notamment, le travail des agent(e)s du CCAS qui œuvrent quotidiennement pour accompagner les plus fragiles, comme on a pu le voir au travers de témoignages lors de notre 1<sup>ère</sup> édition des ateliers des solidarités et des réussites et qui sont une grande réussite lorsque l'on peut voir les échanges riches qu'il y a pu avoir et les pistes de travail qui ont pu être mises en avant avec tous les partenaires.*

**M. le Maire :** *Merci beaucoup. Et enfin, le volet tranquillité publique avec Georges Hoyaux.*

**Georges Hoyaux :** *Concernant les crédits qui sont alloués à notre police municipale, l'enveloppe qui augmente permet le recrutement de 2 agents. Nous avons 6 policiers municipaux en activité et sommes actuellement 9 en tout. Un dixième devrait bientôt nous rejoindre. Nous rencontrons des difficultés côté recrutement comme toutes les villes se font la chasse aux policiers municipaux. Somme symbolique puisque la somme n'est pas si importante, mais cela montre bien l'action de développer une police de proximité. En 2022, nous allons acheter pour 9 000 euros de caméras piétons pour chacun de nos agents, ainsi qu'un cinémomètre. Les caméras piétons permettent de développer à la fois des actions préventives et répressives, puisque les enregistrements vidéos permettent de désamorcer d'éventuels heurts verbaux qui pourraient dégénérer, déclencher l'information du ou des interlocuteurs constituant un moyen de protection de nos agents tout en permettant le maintien du dialogue dans des situations parfois délicates.*

*Les cinémomètres, la mairie n'en étant pas dotée, nous devons faire appel à un des appareils de la police nationale, cela nous permet d'être autonome et d'avoir une action préventive et répressive en plus de ce que nous développons avec les radars pédagogiques.*

**M. le Maire :** *Merci beaucoup. Voilà l'illustration de notre budget pour l'année 2022. Merci à chacun d'entre vous pour cette présentation. Est-ce qu'il y a des observations ? Oui, Monsieur Charbonnier.*

**James Charbonnier :** *Merci Monsieur le Maire. Tout d'abord, je voulais dire à Monsieur Caplan, il a dû faire le maximum mais, c'est désagréable de recevoir des chiffres et des tableaux corrigés, deux heures avant la réunion. Je suppose que vous n'avez pas pu faire autrement. Avant de commencer mon propos, j'ai envie de vous remercier car chacun se congratule un petit peu; heureusement que vous êtes là parce qu'autrement cela aurait été vraiment une catastrophe incroyable. Alors merci, merci beaucoup, pour ce que vous faites pour la ville de Laval. Alors, je voulais quand même dire que, rappeler qu'évidemment, au nom de l'opposition, je confirme la position du dernier conseil ; à savoir que l'opposition va voter contre le budget. J'ai expliqué les raisons au dernier conseil, je ne vais pas recommencer. Je veux simplement faire une remarque générale sur ce budget-là et puis dire quelques mots sur le budget vert dont on nous a parlé tout à l'heure. En ce qui concerne le budget général, je vais faire part de ma divergence de vue – d'ailleurs on s'en est expliqué avec Monsieur Caplan – sur le désendettement de la ville ; parce que tel que ça nous est présenté aujourd'hui, c'est vrai que quand on considère les chiffres liés à la ville, strictement à la ville, les emprunts sollicités restent inférieurs à ce qui est remboursé, donc ce qui veut dire, ce qui laisse croire que la ville se désendette. Par contre, là où on diverge, c'est que quand on fait une analyse financière d'une entreprise ou d'une collectivité, on fait une synthèse des encours bien sûr, on synthétise les encours, on fait un consolidé ; et dans le cas présent, un consolidé est indispensable pour intégrer LMA et les différentes sociétés qui sont totalement maîtrisées par la ville. Et si on fait cette analyse-là, là on est bien sûr, compte-tenu des investissements qui sont projetés, notamment par LMA, donc là on s'aperçoit qu'évidemment les chiffres s'inversent ; et donc, que la ville ne se désendette pas et continue à s'endetter. Donc voilà. Donc ça, ça nous inquiète et je tenais à le préciser et l'expliquer aussi parce que je trouve que, il ne faut pas donner la version, la « bonne version » aux Lavallois, il faut expliquer des choses en globalité et avec une totale transparence. Enfin moi c'est mon souci. En ce qui concerne le budget vert, alors le budget vert, j'ai assisté en commission avec Monsieur Caplan à la présentation de l'étude, qui a été menée par le cabinet là. Qui nous a fait part de ses analyses. Et j'ai été un peu surpris parce que, en fait, il y a 1 an et demi, quand j'en avais parlé avec Monsieur le Maire à titre personnel, et vous vous étiez engagé à trouver des indicateurs, des indicateurs qu'on compare d'une année sur l'autre etc., pour pouvoir suivre le cheminement et la progression, justement de l'opération transition sur la ville de Laval ou dans des associations, puisqu'à l'époque on avait parlé d'associations... et là, j'ai été surpris parce que j'ai posé des questions, j'ai écouté attentivement, et je me suis aperçu qu'en fait le cabinet d'études n'avait que des références virtuelles et aléatoires. En fait, y'a rien de scientifique, rien de concret... Quand il y a un couloir-bus, on dit que c'est vert parce qu'on ne se soucie pas de savoir combien il y a de véhicules qui passent, la qualité de l'air, le nombre de véhicules, etc., si il y a des entreprises qui sont polluantes dans le secteur ou pas.*

*Du moment que c'est un couloir de bus, on met vert, du moment que c'est une piste cyclable on met vert ; par contre si c'est un parking attention, il ya cumul de voitures, là on met du rouge... Donc en fait, on a une espèce de compte rendu qui fait que c'est curieux, il n'y a rien de fondé. Et comment faire comprendre aux Lavallois, que quand on met des choses en place, qui souvent peuvent les embêter du moins au début ; et bien, qu'en fait c'est pour la bonne cause parce que scientifiquement, et on est incapables de leur expliquer quel est le bien-fondé réel, objectif avec des outils de mesures concrets. On est incapables de le faire et ça je trouve que c'est embêtant. Et voilà donc je trouve en fait que, tel que c'est présenté par le bureau d'études, pour moi, je considère que c'est davantage à considérer comme un outil de communication pour la municipalité et que c'est un « semblant » d'écologie. Parce que la vraie écologie, chacun d'entre nous est concerné, et chacun d'entre nous souhaite améliorer l'environnement dans lequel il vit ; mais en fait, il faut comprendre ce qu'on fait. Et là, on a l'impression que c'est davantage punitif et directif ; alors que ça devrait être positif et éducatif. On ne ressent pas ces choses-là, donc voilà je voulais exprimer mon ressenti là-dessus et ma remarque suite à la présentation faite par le cabinet l'autre jour. Voilà je vous remercie.*

**M. le Maire :** *Merci beaucoup. Je vais peut-être laisser Antoine Caplan donner quelques éléments de réponse.*

**Antoine Caplan :** *Merci Monsieur le Maire. Merci Monsieur Charbonnier. Vous nous indiquez que vous voterez contre ; il y aura peut-être d'autres interventions pour nous expliquer les raisons de voter contre. Parce que moi je n'ai pas très bien compris pourquoi vous vous opposiez au projet que nous vous avons présenté. Et je pense qu'on a, vous avez commencé votre intervention par un peu de second degré, comme il y avait déjà lors du dernier conseil municipal, c'est vrai que c'est dans cette idée « on dirait que tout allait bien grâce à nous ». Je pense au contraire, on a une approche assez humble, dans l'humilité. J'ai suffisamment eu l'occasion de dire que la situation financière de la ville était difficile et qu'elle ne permettait pas de faire ce qu'une ville moyenne normalement fait. Nous n'investissons pas environ 8 millions d'euros chaque année. Donc, vraiment, aucun triomphalisme ne se cache derrière ce budget, au contraire. Je pense qu'on est conscients des marches qui nous reste à accomplir, des progrès et des efforts à consentir pour assainir progressivement cette situation financière. On vous présente un budget de rénovation, on vous a même évoqué les stores qu'on allait remplacer, les vitres qu'on allait nettoyer... C'est vous dire, quel est le niveau d'exigence qu'est le nôtre. C'est-à-dire que nous repartons des fondamentaux, de choses dont on ne devrait même pas parler dans une enceinte de conseil municipal au moment où l'on présente un budget. On ne devrait pas vous parler de stores, de toitures, dans aucune autre collectivité, je pense on ne s'attarde sauf que dans notre ville, on est dans une telle situation de bâtiment, de manque de rénovation, de manque d'anticipation ces dernières années, on est obligés de commencer par-là. Donc il n'y a pas de triomphalisme du tout, au contraire. Sur le budget vert, vous ne dites rien de scientifique. On s'est entouré d'un cabinet de conseil qui est spécialisé dans cette démarche. Cabinet, qui met en œuvre une méthodologie, qui a été développée par les services de l'État, par Bercy, par des ONG, par des scientifiques... Donc au contraire, c'est une méthodologie, c'est un référentiel qui est très précis ; et que nous n'appliquons pas nous-même, mais que, nous reposons sur l'analyse objective d'un cabinet missionné pour cela.*

*D'autres collectivités, vous suivrez mon regard ; font eux-mêmes l'évaluation. Là, et du coup je peux entendre qu'on peut douter de cette évaluation. Là en l'occurrence c'est un cabinet, qui s'appuie sur des documents certes que l'on transmet, des entretiens effectués avec nos agents, pas avec les élus, avec nos agents, nos services... Et ce cabinet applique cette méthode dont j'ai parlé. Je pense que vos attendus étaient peut-être différents ; parce que vous aviez peut-être, vous, en tête, le bilan écologique global du territoire, c'est-à-dire combien d'émissions de carbone sont émis par le territoire, les citoyens, les entreprises, tous ceux qui vivent sur le territoire. Peut-être que c'était ça votre attendu, peut-être que vous aviez aussi imaginé qu'on allait diagnostiquer les émissions polluantes, carbones du territoire... Mais ça, c'est plutôt l'enjeu du PCAET de l'agglomération. Et, le budget vert c'est l'évaluation de notre politique budgétaire, des crédits qu'on inscrit, des crédits qu'on dépense à l'aune des critères écologiques que j'ai montré tout à l'heure. Je suis désolé si vous êtes déçu ; mais le budget vert c'est un processus différent de ce que vous avez parlé et cela demandera des années avant de donner des résultats concrets. Parce que c'est une méthode qui est pédagogique, on mesure pour pouvoir évoluer, être plus vertueux dans les années à venir. Donc moi je vous dis, chiche ? Attendez quelques années, faites le travail avec nous en commission, posez vos questions... Moi j'ai envie que ce budget vert puisse être mis en œuvre et c'est aussi ce que nous demande le Maire, et il a raison. Nous verrons dans quelques années pour faire le budget, mais là, je pense qu'il est trop tôt pour dire que vous êtes déçu, pour dire que c'est de la com et de l'affichage. Vraiment, non. C'est une conviction profonde.*

**James Charbonnier :** *Juste 3 minutes Monsieur Caplan. C'est vrai que je m'attendais vraiment à autre chose ; et par rapport à ce que j'avais, le propos que j'avais eu avec Monsieur le Maire, je m'attendais à des indicateurs chiffrés, vraiment concrets et mesurables. Et d'ailleurs, qui pourraient être pour les entreprises ou pour les associations, transcrits tous les ans, en annexe du bilan et y compris, pour les collectivités. C'est ce qu'on avait échangé ensemble. De façon à montrer vraiment que chaque association, chaque entreprise ou chaque collectivité mesurait vraiment le travail qu'elle fait et concrètement avec des mesures objectives et concrètes. Là, j'ai été déçu parce que j'ai vu des couleurs, et des couleurs qui sont basées un petit peu sur de l'a priori quoi. Parce que même la fille elle nous a dit : « Ah ben ouais si c'est un couloir de bus on met forcément en vert, si c'est un parking il y a des voitures, forcément on met en rouge... » Je veux dire, rien que quand elle m'a répondu ça, j'ai dit : « Bon franchement je me demande même s'il fallait vraiment payer un cabinet pour mettre ça. » C'était ma réflexion et je voulais vous en faire part. Voilà c'est tout.*

**M. le Maire :** *Merci pour cette réflexion. Vous touchez quelque chose de sensible, puisque cela m'est particulièrement important de développer un budget vert. Vous rappelez quelques éléments sur ce sujet-là : déjà que la finance est un bon serviteur mais un mauvais maître ; et que passer d'une logique économique qui aurait comme simple indicateur que le PIB, c'est-à-dire l'homo-economicus à un simple indicateur que serait le CO<sub>2</sub> qui serait un homo-ecologicus, ça, on ira toujours dans le mauvais sens. Et l'enjeu pour nous est bien de refléter la réalité des choses. On sait très bien que « lire des comptes » ne suffit pas. La comptabilité, elle remonte à 1400 et quelques, 1490, elle a mis des siècles et des siècles avant de s'installer... Et encore aujourd'hui il y a des débats financiers pour se dire « Est-ce que le résultat, il est vraiment le bon ?*

*Le résultat net en fonction de l'amortissement immatériel qui est une vaste question ; et, en fonction de la prise en compte des risques sociaux, environnementaux, qui nous pouvons le constater dans nos entreprises, vous faites le comparable, n'est absolument pas pris en compte... Il y a un rapport extra-financier et c'est bien dans cette dynamique-là, en tout cas, que nous nous engageons ; avec une volonté d'avoir un indicateur issu des rapports « développement durable ». Vous noterez que l'évolution du rapport « développement durable » qui a été présenté par Isabelle Eymon et notre volonté demain, à travers quand même un début de réflexion, un début de budget vert, car c'est un processus qui va prendre des années, voire des siècles, malheureusement, pour la faire reconnaître par nos investisseurs, par nos banquiers qui nous font confiance. Mais j'ai une proposition à vous faire, c'est d'organiser dans cet hôtel de ville, puisque c'est un sujet qui m'est cher et j'aurais vraiment plaisir à faire venir des économistes et des banquiers et des financiers, c'est un sujet que je travaille depuis des années et des années à titre privé ; ici un débat sur « Qu'est-ce qu'un budget vert ? » Comment on prend en compte ce risque social, ce risque environnemental, dans nos comptes de collectivités, dans nos comptes d'entreprises et comment on le donne à voir concrètement. C'est vraiment un sujet très très important. Et, deuxième élément, vous avez totalement raison sur la vision globale ; c'est une des premières choses que nous avons faite avec Antoine Caplan en arrivant en fonctions en se disant : quelle est la vision consolidée des comptes de la ville de Laval ? C'est un sujet qui nous préoccupe. Et qu'avons-nous découvert en ayant une vision consolidée ? Déjà, je peux vous donner quelques exemples : déjà que la ville avait des dettes envers l'agglomération : le Conservatoire et c'est pour cela que nous l'avons sorti et que nous avons essayé de faire une attribution de compensation en investissement et qui est visible aujourd'hui dans les comptes ; nous nous sommes rendus compte que Beauregard n'était pas comptabilisé, qu'il était peut-être même caché et on l'a remis, on l'a réintégré dans nos comptes ; on s'est rendu compte que l'îlot Val de Mayenne était porté là aussi par une société de portage financier et c'est normal le portage immobilier, on l'a réintégré dans nos comptes pour en faire un projet ; on s'est rendu compte que Ferrié, il y avait un contentieux, c'était pas provisionné, on s'est mis d'accord avec l'État pour provisionner la moitié, c'est chose faite. Donc vous voyez, il y a un apurement de ces différents éléments pour avoir une vision consolidée. Et, dernière chose, qui a été soulignée par la Chambre régionale des comptes, c'est effectivement le manque de transparence entre la ville de Laval et ses magnifiques satellites qui sont des outils formidables de transformation urbaine, que sont notre aménageur qui d'ailleurs est un opérateur de la ville, mais j'en profite aussi de l'agglomération et du département, il a un rayonnement départemental – c'est un outil à soutenir et certains d'entre vous siègent comme administrateurs. Et, un deuxième très bel outil que je veux défendre, puisque là aussi au niveau national, il y a peut-être une vue parisienne qui n'a pas bien compris ce qu'était le logement social – Méduane Habitat. Nous avons la chance à Laval d'avoir un des derniers bailleurs municipaux, qui est à la main de la ville mais qui est un outil au service là aussi de l'agglomération et même à l'échelle départementale. Ce que nous avons fait, conformément aux recommandations de la Chambre régionale des comptes, c'est que nous les faisons venir en conseil municipal pour rendre des comptes, nous publions les comptes ; et évidemment, il y a un suivi très rigoureux de notre part sur ce qui se passe dans ces satellites, qui sont complètement maîtrisés, pour assurer le développement équilibré de notre territoire et demain créer des richesses. C'est bien le but aussi d'un aménageur ou d'un opérateur pour le logement, le bien loger dans notre territoire. Voilà ce que je voulais apporter à votre connaissance.*

*C'est maîtrisé d'un point de vue global et il y a un processus d'engagé sur la finance verte qui est un débat de société. J'aurais vraiment plaisir à faire venir Jacques Richard sur la triple comptabilité environnementale où d'autres acteurs économiques. C'est un sujet primordial et je vous remercie de le remettre sur le devant de la table dans ce conseil, puisqu'on a l'occasion, nous sommes et nous faisons partie des pionniers sur cette nouvelle comptabilité. Et j'espère que peut-être, d'ici quelques années, Antoine Caplan commencera par nous présenter une comptabilité complètement différente de celle que vous connaissez ; vous verrez en tant que financier et banquier, vous serez complètement perdu.*

**James Charbonnier :** *Je peux vous répondre Monsieur le Maire ?*

**M. le Maire :** *Marie-Laure le Mée Clavreul apporte des éléments.*

**Marie-Laure le Mée Clavreul :** *Merci Monsieur le Maire. Juste une remarque sur la forme. Je ne peux pas laisser passer ça. La dernière fois on a tous été d'accord sur le rapport l'égalité homme-femme ; vous avez votre voisine, à vos côtés, qui va certainement être d'accord avec moi je l'espère. Vous avez parlé tout à l'heure Monsieur Charbonnier de « la fille » ... La fille c'est une professionnelle ; vous n'auriez jamais dit le garçon. Je voudrais quand même que vous repreniez vos propos. Oui. Voilà, vous êtes en train de souffler... Mais il y a une chose que l'on doit faire nous les femmes, c'est de ne plus rien laisser passer.*

*Applaudissements.*

**M. le Maire :** *Monsieur Charbonnier vous avez la parole.*

**James Charbonnier :** *Oui. Merci Madame. Je voulais dire Monsieur le Maire, merci pour votre invitation... Je vais venir. C'est sympa mais à chaque fois que j'interviens vous m'invitez, donc finalement va falloir que je demande une augmentation alors. Non, je plaisante.*

**M. le Maire :** *Non, c'est que je souhaite travailler des solutions.*

**James Charbonnier :** *Merci, merci, je viendrai. Oui, ce que je voulais vous dire c'est qu'au niveau des bilans comptables, c'est vrai qu'il y a des chiffres. Il n'y a pas que des chiffres, on peut faire aussi des commentaires, des commentaires annuels qui sont annexés sans problème. Il n'y a pas forcément que des chiffres comme vous le dites. Et puis, juste sur LMA, c'est vrai que le fait que vous l'ayez sorti des « encours », ça arrange aussi la comptabilité de la ville. Donc, on peut se demander si vous l'avez fait pour justement dire que vous vous désendettez alors que ce n'est pas vrai. Vous comprenez ce que je veux dire ?*



**M. le Maire :** *Oui tout à fait, souvenez-vous de l'histoire. LMA avant s'appelait la SACOLA. On est très loin de la SACOLA d'une part et est-ce que vous demandez la même chose à nos autres opérateurs et actionnaires ; dans ce cas-là, moi je demande à ce que le conseil départemental, les Pays de la Loire intègrent dans ces comptes cet acteur là... La réponse c'est que ce n'est pas fait. Par contre, il y a un sujet rigoureux et c'est vraiment là l'essentiel. Et comme toute ville qui se respecte, un des aménageurs et des outils à disposition pour transformer sa ville. Et je suis désolé, mais l'ironie avec laquelle vous avez commencé est un peu dommageable... Parce que ce n'est pas qu'il y a de la satisfaction, mais effectivement, nous sommes fiers d'avoir une énergie nouvelle, une nouvelle impulsion pour la ville de Laval. Parce qu'effectivement, que cela vous plaise ou pas, il y a un avant et un après dans la politique municipale, menée depuis 18 mois et un peu plus. Quand je parle de la transition environnementale ou de la transition urbaine par exemple, avant que se passait-il ? Zéro euro d'investi dans les espaces publics à Saint-Nicolas ; aujourd'hui c'est plus d'1,5 million d'euros investi dans le quartier Kellermann. Il y a un avant et un après. Il y avait un avant où il y avait une volonté de concentrer le logement social dans les quartiers et les quartiers prioritaires ; et surtout il ne fallait pas transformer Corbineau en logement social, cela deviendrait un petit Saint-Nicolas, un petit Hilard, aujourd'hui, nous, la politique que nous portons, c'est une mixité sociale inversée, où le logement social a toute sa place dans le quartier cœur de la ville, îlot Val de Mayenne, je l'espère demain aussi Place de Hercé. Il y a « un avant » où l'on vendait à tour de bras le patrimoine immobilier, on en a déjà parlé je ne réouvre pas une brèche, mais dedans il y avait du patrimoine naturel avec des jardins, notamment le jardin de Saint-Julien qui aurait pu très bien ne pas être vendu. On aurait pu vendre le patrimoine immobilier et ça peut avoir du sens avec un vrai projet derrière mais pas vendre le jardin ; et le « après » que nous menons aujourd'hui c'est de récupérer le jardin de la Banque de France. C'est de récupérer, de construire de toute pièce un jardin d'espace arboré autour du pôle culturel. Voilà, cet « avant et après » est essentiel. Politique municipale qui n'a rien à voir. Sur les solidarités, il y avait un avant où on augmentait plus fortement la cantine pour les défavorisés et un après où il y a la cantine à 1 euro, des petits déjeuners gratuits et pédagogiques, et il y a une tarification sociale sur de nombreuses politiques publiques. Donc oui, nous sommes fiers de porter cet avant et cet après ; et nous mettons en musique, en récit, ce pour quoi nous avons été élus, et nous sommes vraiment conformes à nos engagements. Et voilà, on veut dénoter de cet avant et cet après et convaincre les Lavallois que le projet que nous mettons en place est le meilleur projet pour l'avenir de Laval. C'est important de le dire et donc pas d'ironie quand on parle de ces projets pour l'avenir de Laval. Madame Clavreul.*

**Marie-Cécile Clavreul:** *Je vais m'attacher plus spécifiquement au premier budget de la ville, en fait, celui du budget éducation-famille ; un peu plus de 30 % du budget de la ville. Donc, je considère qu'il est important que nous regardions de près certains des éléments. Alors, sans surprise, les investissements de fonctionnement. Alors c'est vrai, que je n'avais pas forcément prévu d'être polémique au départ ; mais Monsieur Caplan vous m'avez un peu tendu la perche sur cette question parce qu'il est totalement faux de dire, quand vous êtes arrivé en 2020 ; qu'aucune rénovation n'avait été faite dans les écoles, ni dans les années précédentes. Dans les années précédentes, si vous incluez le mandat de Monsieur Boyer et de Monsieur Garot ; je peux concevoir qu'il n'y avait rien de fait puisque nous, nous sommes arrivés en 2014. Voilà, je vous réponds on est à égalité et on n'en parlera plus.*

Nous avons un budget de plan qualité école de 200 000 euros par an. Les questions de visiophone, c'est vrai que nous les avons commencés mais pas terminés. Au regard du nombre d'écoles lavalloises, c'est un certain plan et vous l'avez prévu pour 6 ans. Donc, je pense qu'il est, je n'avais pas prévu de l'évoquer, mais puisque vous l'avez dit et redit ; je préférais le préciser. Et deux écoles rénovées aussi ; puisque nous avons fini, mais il restait beaucoup à faire sur Germaine Tillion et puis l'école élémentaire de la Senelle. Donc voilà pour cette remarque préliminaire, alors je note, et avec satisfaction, les engagements pris dans le cadre de votre plan pluriannuel d'investissement concernant la Senelle et Hilard. Puisque nous avons souhaité aussi intervenir sur ces deux écoles qui ont un grand besoin de réaménagement. Je veux mettre l'accent sur deux investissements qui sont absents me semble-t-il, ou alors peut-être ai-je mal lu, c'est la cuisine centrale, alors paradoxalement sur les 3 tableaux qui sont dans le document soumis au conseil ce soir, la cuisine centrale est pour 5 millions d'euros et quelque, mentionnée en 2027. Alors j'ai eu un petit instant d'hésitation, puis je me suis dit 2027 ce n'est pas dans le mandat ça. Et puis après j'ai regardé et en effet on s'arrête en 2026. Donc c'est assez étonnant, je me suis dit tiens, c'est déjà euh... Bah, si vous prévoyez, peut-être d'attendre un peu l'élection ce serait mieux ! En tout cas pour rappel, 2027 sera hors mandat. La Chambre régionale des comptes en 2019 avait recommandé d'effectuer des travaux dans la cuisine centrale puisque le bâtiment très vieillissant date de 1983. Alors, il est mentionné même en 2027 5 millions d'euros, voire plus... Je pense qu'au regard des premières estimations, nous sommes plus proches des 9, voire des 10 millions d'euros pour refaire une cuisine centrale. Alors, moi je regrette que l'on ne l'ait pas dans ce plan pluriannuel d'investissements parce que c'est quand même 4 000 repas distribués par jour, c'est un service indispensable aux familles lavalloises, aux personnes âgées aussi via le portage à domicile ; et donc c'est un investissement qui est le cœur de l'action éducative et familiale de la ville. Alors, certes, on a l'impression qu'elle existe, qu'elle est toujours là ; mais il faut être vigilant sur un tel équipement. Parce que c'est tous les jours qu'il doit sortir un nombre de repas assez conséquent. Un autre investissement que je n'ai pas vu c'est, j'ai entendu quelques éléments de précisions, ce n'est pas dans le plan prévisionnel, c'est la crèche À Tire d'Aile, tout au moins une grosse rénovation ou au moins une construction annexe. Je ne l'ai pas vu dans les 6 années à venir du plan d'investissement ce qui est fort dommage, parce que là, pour le coup c'est une crèche... Je n'ose même pas en décrire la situation. Alors, j'ai entendu que le plan pourrait être revu sur cette question ; mais je pensais qu'on ne pouvait pas revoir le plan pluriannuel. Vous le mettez dans une ligne, je regarde dans un autre tableau, il n'y est pas dans le budget éducation-famille, il n'y est pas. Ben non. Ben non, il n'y est pas. Donc si vous avez des réponses à m'amener vous me les donnerez ; c'est le but de l'intervention. Donc voilà pour le budget d'investissement. Concernant le budget de fonctionnement, alors 19 millions d'euros... Bon je l'ai qualifié « en stagnation » ce budget, parce que en 2019 il était à 19,4 millions, l'année dernière vous aviez annoncé 20 millions. Alors certes nous sommes dans les mêmes masses, mais malgré tout, malgré vos annonces sur certaines actions, je ne vois pas l'effort en termes d'augmentation budgétaire. Puisqu'il reste quand même le premier budget de la ville ; et ça je vous en donne gré. Un point me pose question et vous l'avez évoqué au fur et à mesure des interventions ; notamment concernant les montants consacrés à la masse salariale... Moi, j'aurais aimé, puisque je regarde le budget enfance par exemple pour les 2-12 ans, je suis en dépense de personnels à 7,6 millions, peu d'évolution en quelque sorte par rapport aux années précédentes.

*J'aurais souhaité savoir, mais dans le détail, parce que là on est sur des grandes masses, quels étaient les retours du RIFSEEP sur les rémunérations des animateurs. Est-ce que avant/après il y a des plus, puisqu'ils avaient déjà des systèmes indemnitaires ? J'aimerais bien avoir des détails un peu plus précis sur chaque retour pour les animateurs, puisqu'un facteur d'attractivité pour un métier c'est la rémunération, donc si vous indiquez que la réforme des indemnités a pu permettre d'améliorer les rémunérations, je voudrais savoir quel est le retour sur ces postes d'animateurs, comparer avant/après. Est-ce qu'il y a aussi des actions de communication un peu plus spécifiques pour la connaissance du métier d'animateur, de l'engagement sur de l'alternance, des partenariats avec des écoles ? Ce n'est pas indiqué, peut-être que c'est fait, ce serait bien de le préciser. Et, vous nous aviez indiqué, alors je reviens sur une question que nous avons posée dans notre lettre ouverte mais comme je n'ai pas eu tellement de réponses précises à ces questions ... Non, non, pas de réponse, de réponse en détail à mes questions : le nombre de départs, les causes des départs... Enfin, c'est un observatoire de la crise de recrutement. Qu'est-ce qui se passe à la ville de Laval ? Quelles sont les causes ? Il y a certainement à cause de la crise sanitaire, mais on ne quitte pas que le métier, on quitte la ville. Pourquoi on ne reste pas à la ville de Laval ? Quelles sont les raisons du mal-être ? Ce sont de vraies questions qui se posent ; notamment quand on parle du budget puisque c'est des moyens que l'on consacre à ces actions-là. Honnêtement, quand je regarde les masses consacrées aux dépenses de personnels ; notamment sur le public des 2-12 ans, puisque c'est là que le service est en situation difficile, je ne vois pas de plus. Je n'ai pas eu de réponses précises à ces questions précises pourtant déjà posées. C'est une déclaration de politique générale que vous m'avez faite dans le courrier, mais rien de plus. Donc c'est vraiment de manière quantitative et qualitative qu'on souhaite avoir des éléments de réponse concernant les quelques 250 animateurs. Si je cible ceux-là, sur les difficultés périscolaires, pour lesquelles vous envisagez des fermetures à partir de 15h30... Nous, on veut savoir pourquoi ces 220 ou 215 agents ne sont plus là en partie, puisque vous fermez le service, donc ce sont des réponses précises. Qu'est-ce que vous avez engagé comme actions sur le recrutement, quelles écoles vont subir des fermetures privées/publiques ? Comment cela se décide ? Vous mettez dans le courrier que c'est aléatoire dans certaines communes, comme un tirage au sort. Mais, mon Dieu j'espère qu'à Laval on a autre chose à proposer en termes de services. C'est assez navrant. Donc, comment envisagez-vous la fin de ce service aux familles lavalloises à partir de 15h30 ? Puisque vous devez considérer que c'est déjà décidé puisque vous l'avez écrit donc... Des mails aux familles sur lesquels vous indiquez qu'il y aura des écoles concernées par l'obligation pour des familles de venir récupérer leurs enfants à 15h30. Et ça, c'est catastrophique pour une ville comme Laval. C'est le cœur de l'action municipale. Alors, vous parlez de 30 000 euros consacrés aux séjours, aux vacances. Moi, je veux bien mais je vous rappelle quand même que 30 000 euros qu'est-ce c'est comparé à l'accueil tous les jours de presque 3 700 enfants pour lesquels les familles travaillent jusqu'à 17 heures, voire un peu plus pour certaines ? La comparaison, je ne le mets même pas sur le même niveau ; c'est une action, que je vous dirai d'ailleurs par la suite pourquoi nous l'avons abandonnée en 2017. Mais je ne la mets même pas sur le même niveau d'équivalence parce que ça ne se compare pas, au regard des conséquences sur les familles. Vous nous aviez invités dans le courrier à faire des propositions. Écoutez, je vais vous en faire une.*

*C'est dommage que vous ne l'ayez pas, tout au moins, examinée, parce que peut-être qu'elle n'apporterait pas de réponse ; mais au moins cela permettrait de l'avoir évacuée ; c'est que l'accueil périscolaire à Laval commence à 15h30 pour la bonne raison qu'on a un rythme scolaire sur 4 jours et demi. En 2018, on a fait l'évaluation de tout ce dispositif, tant à l'intérieur de la ville avec la direction éducation, la mission performance, qu'à l'extérieur avec l'ensemble de nos partenaires, tous les partenaires éducatifs, et puis tous les conseils d'écoles puisque le cadre réglementaire oblige à interroger chaque conseil d'école, pour savoir si ce dispositif devait être maintenu en fonction des contraintes déjà d'encadrement, c'est-à-dire qu'il y avait déjà des éléments existants. Donc, il y avait eu tout un bilan de fait, pendant 6 mois, de rencontres, d'échanges. Et au final, il avait été décidé de conserver les 4 jours et demi. Bon, sachant de toute manière que l'État nous laissait tranquilles sur la question, puisqu'il avait déjà abandonné le dispositif, en quelque sorte, donc c'était nous, collectivité, qui nous retrouvions à décider sur cette question. Moi je pense que vous devriez vous reposer la question : est-ce que 4 jours et demi, au regard de la contrainte d'encadrement à 15h30 puisque c'est le service principal de la ville, c'était un souhait en termes de réussite éducative encore que je n'ai pas de retour à part ceux que nous, nous avons faits en 2018 sur le bilan et qui étaient plutôt positifs, de non rupture des enseignements scolaires, toutes les 5 journées et c'est pour cela que ça a été maintenu, mais au regard de la contrainte que vous avez aujourd'hui d'encadrement, il faut peut-être se poser la question de réduire ce temps périscolaire et commencer à 16h30, et dans ce cas-là de revoir les rythmes. Mais ça, ça nécessite de discuter, d'interroger, de rencontrer l'ensemble des partenaires, des associations, des institutionnels, de le gérer à l'intérieur de la ville en termes de présence des agents, de budget consacré à l'action... Enfin il y a vraiment tout un travail à faire, peut-être à l'inverse du schéma de ce que nous, nous avons pu faire en 2018. L'idéal ce serait de maintenir ; mais l'idéal il n'est pas là aujourd'hui. Donc cette contrainte-là, vous devriez pouvoir la regarder au moins sous cet angle-là, de la réduction. Si on réduit le temps périscolaire, certes on augmente l'extrascolaire mais dans ce cas-là les associations sportives retrouvent une action sur le mercredi en localité, en journée ; puisque jusqu'à présent elle était moins favorable au périscolaire, extrascolaire du mercredi après-midi, parce que la prise en charge des enfants était beaucoup plus compliquée, les familles ne pouvaient pas transporter les enfants de l'école aux associations sportives ; donc il y a peut-être quelque chose à établir le mercredi avec les associations sportives pour une prise en charge des enfants, et l'extrascolaire étant moins prenant en termes d'encadrement, peut-être faire avec le nombre d'agents que nous avons. C'est une vraie question. Pour que les familles ne soient pas laissées comme ça sur le bord de la route, parce qu'à 15h30 il n'y a plus d'animateurs, il n'y a plus personne pour faire de l'encadrement. Et moi, c'est ce que je reproche en fait dans votre budget, je vous parle là que du budget éducation-famille, je ne vous parle pas du reste du budget. Vous avez évoqué des actions ponctuelles, je les ai notées, bon nous ne sommes pas toujours favorables sur les choix que vous reprenez. Mais ce sont des actions ponctuelles, vous les additionnez au fur et à mesure des conseils municipaux mais je ne vois pas, on ne voit pas quelle est votre politique éducative globale pour la ville de Laval. Je n'ai pas vu de document synthétisant vos objectifs, vos orientations. Certaines villes font des projets éducatifs locaux. Un projet éducatif local aurait eu le mérite de démontrer vers quoi vous voulez aller... Si c'est de dire, on abandonne une partie du périscolaire, il faut le dire, il faut l'écrire, il faut l'expliquer à l'ensemble des Lavallois. Et là, on manque un peu de vision... Et cette vision...*

**M. le Maire :** *Pardonnez-moi mais, dans quel monde vivez-vous ? Avez-vous été traverser la frontière de Laval ? À Saint-Berthevin, à Changé, à Louverné... Moi j'ai les maires au téléphone. Mais je vous parle, avez-vous traversé les frontières de Laval pour voir ce qui se passait ailleurs ?*

**Marie-Cécile Clavreul :** *... Autant que vous, même plus !*

**M. le Maire :** *... Parce que, entendre dire que c'est en supprimant le service public que l'on résout les problèmes...*

**Marie-Cécile Clavreul :** *...C'est vous qui supprimez !*

**M. le Maire :** *... On a des problèmes de recrutement dans les ressources humaines, donc on ne paie pas les agents ? On supprime les agents ? Non, mais, dans quel monde vivez-vous ? Vous croyez qu'il suffit d'aller dans la rue pour trouver des animateurs ? Alors que l'État a supprimé une année de formation, qu'il y a une crise sanitaire... Dans quel monde vivez-vous ? Écoutez vous... Écoutez les problématiques dans lesquelles... Dans quelle ville vivez-vous ?*

**Marie-Cécile Clavreul :** *Moi je vis dans un monde où des familles doivent récupérer leurs enfants à 15h30 et ils nous font part ...*

**M. le Maire :** *Madame Clavreul, revenez à Laval. Revenez sur terre.*

**Marie-Cécile Clavreul :** *Je suis à Laval au contact des familles, autant que vous certainement.*

**M. le Maire :** *Allez voir ce qui se passe à Changé, Saint-Berthevin, ils ont dû fermer.*

**Marie-Cécile Clavreul :** *Ils sont à 4 jours à Saint-Berthevin et à Changé.*

**M. le Maire :** *Oui parce qu'ils ont fermé. Regardez l'actualité.*

**Marie-Cécile Clavreul :** *Mais au moins à Laval vous avez au moins un levier, utilisez-le, expérimentez-le, analysez-le...*

**M. le Maire :** *Ce n'est pas une question d'argent, ce serait trop facile.*

**Marie-Cécile Clavreul :** *Est-ce que je vous ai parlé d'argent là ? Non. Je vous ai parlé d'organisation.*

**M. le Maire :** *Je trouve cela indécent, je trouve cela indécent de faire de la polémique sur le dos des enfants, alors que nous faisons le maximum depuis le départ ; et je laisserai la parole à mes collègues. J'en ai parlé avec des homologues maires, puisque la problématique elle est partout, partout sur le territoire lavallois, et mayennais et national ...*

**Marie-Cécile Clavreul :** *Moi, je vous donne une piste technique ...*

**M. le Maire :** *... Et je trouve ça indécent d'aller sur ce terrain-là. Je vous le dis comme je le pense et je vous demande de regarder ce qui se passe ailleurs.*

**Marie-Cécile Clavreul :** *Vous me dites à moi, que la question des rythmes scolaires serait une question indécente à poser ? Alors que j'ai participé à la mise en place du dispositif et au maintien du dispositif depuis 2018 ? Non n'exagérez pas. Je pose des questions...*

**M. le Maire :** *Venez avec moi à Changé, Saint-Berthevin demain, à Louverné, à La Chapelle Anthenaïse. Non mais venez. Je vous invite à venir avec moi.*

**Marie-Cécile Clavreul :** *Ce n'est pas la question que je vous pose. Je vous pose... Est-ce que vous avez analysé ces questions ? Mais moi je vous dis, moi je vous parle des familles lavalloises, ces familles n'ont pas de réponse.*

**M. le Maire :** *Je vais laisser la parole à Marie-Laure le Mée Clavreul qui va vous répondre sur ce point-là.*

**Marie-Laure le Mée Clavreul :** *Madame Clavreul, je ne sais pas ce qui vous anime. J'ai vraiment l'impression que vous cherchez à mettre beaucoup de flou ; là où je cherche moi, depuis septembre à justement essayer d'être le plus claire possible, le plus limpide possible auprès des familles... Qu'est-ce qui vous fait dire qu'on souhaite fermer les accueils de loisirs ? À quel moment, avez-vous entendu que l'on souhaitait fermer ces accueils de loisirs ? Laissez-moi finir. Merci. Vous avez lu des mails qui ont été envoyés aux familles. On est d'accord ? Le premier mail leur indiquait que nous étions en difficulté, il me semble normal d'indiquer aux familles lorsqu'on est dans une difficulté de recrutement. Le premier mail était là pour leur indiquer qu'en effet on rencontrait une difficulté de recrutement, que nous allions peut-être être amenés à fermer certains accueils de loisirs, surtout les TAP d'ailleurs. Quand je parle d'accueils de loisirs, je devrais parler de TAP précisément, puisqu'on n'a pas de problème sur les autres temps, et qu'on allait certainement être amenés parfois à fermer. La première demande a été, avant les vacances de février, de faire appel à la solidarité ; de se dire que peut être chacun d'entre nous, je suis la première concernée, je souhaite que mes enfants aillent aux accueils, aillent le soir en TAP, mais que pour une fois je peux peut-être faire en sorte qu'il, que mon fils rentre tout seul un soir. Une autre mère de famille, un autre père de famille peut se dire "je vais faire appel aux grands-parents", d'ailleurs ça a été respecté par l'ensemble des familles puisque nous avons réussi à ne pas fermer.*

*Ça c'était avant les vacances de février. Depuis, nous avons encore des difficultés de recrutement, comme dans bon nombre de villes de France ; même dans les collectivités qui ont fait le choix de 4 jours. Voilà, ça c'est des chiffres L'ANDEV (l'Association Nationale des Directeurs et des Cadres de l'Éducation des Villes et des Collectivités Territoriales) nous alerte depuis, enfin alerte l'ensemble des villes et alerte surtout la population, sur le fait qu'on a cette difficulté qui n'est pas propre à Laval. Vous laissez entendre, et vous le faites vraiment de manière claire et précise que j'aurais ma part de responsabilité ; que je serais responsable et que depuis 2 ans j'aurais remis à plat tout votre travail. Alors, à un moment donné nous parlions d'humilité tout à l'heure, je trouve que voilà, c'est un peu fort... Comment aurais-je fait ce choix, en deux années, de mettre à plat tout un travail ? Vous regardez tout ça avec des lunettes de 2019. Je suis désolée, nous sommes en 2022, le contexte n'est pas le même qu'en 2019. Je fais avec un contexte, enfin je fais, toute l'équipe, ensemble on y travaille, c'est une réflexion collective. Quand on vous demande : quelle solution vous avez ? La proposition que vous nous faites c'est de revenir à 4 jours. Mais, vous savez autant que moi que ça ne résoudra pas les problèmes. C'est assez malhonnête de le laisser entendre ; que de repasser à 4 jours résoudra tous nos problèmes et là encore vous mettez du flou. Vous allez, vous voulez faire croire aux parents que c'est la solution, que c'est la baguette magique. Depuis septembre, régulièrement j'informe les parents, je les reçois autant de fois qu'il faut, on a fait une réunion le 3 février dernier où nous avons reçu les parents des écoles publiques ; une semaine après nous avons reçu les parents des écoles privées avec le Maire, avec mes collègues ; pour expliquer ce qui se passait. Nous cherchons à être le plus transparent possible. Et là, ce que vous faites c'est tout simplement essayer de faire un amalgame entre le 4 jours / 4 jours et demi... Je n'ai pas de difficulté de revenir à 4 jours s'il le faut un jour, mais nous n'en sommes pas là ! À 4 jours et demi, c'est permettre à des enfants, d'aller le soir, d'avoir accès au sport, à la culture le soir. Vous dites, si on revient à 4 jours, les enfants pourront aller aux clubs sportifs. Mais quels enfants ? Les miens, les vôtres. Mais est-ce que c'est tous les enfants qui pourront y aller ? Être véhiculés ? Non, vous le savez aussi bien que moi. Alors que le soir on donne accès à la culture, on donne accès au sport, alors vous allez me dire en ce moment c'est plus compliqué, oui. Oui. La situation est compliquée, et en ce moment nos équipes elles tiennent, on devrait être tous là à les féliciter plutôt que de laisser entendre qu'il faut laisser tomber la culture, laisser tomber le sport le soir et pour, repasser à 4 jours. Alors que vous faites partie des gens qui ont mis ça en place, tout fait pour le mettre en place, donc finalement c'est vous qui êtes en train de dire qu'il faut détricoter ce que vous avez fait. C'est quand même assez fort.*

**Marie-Cécile Clavreul :** *Moi, j'essaie de m'adapter à une situation, celle que vous évoquez – cette difficulté de recrutement. C'est une hypothèse, mais elle se travaille, elle peut ne pas être retenue. Je ne vous dis rien de plus. Ces discussions-là elles nécessitent du temps, que ce soit avec les parents élus dans les conseils d'école ou les institutions, mais c'est une hypothèse c'est tout. Je vous ai parlé d'autres éléments concernant le recrutement ; mais, ce n'est pas la réponse faite avec des éléments très généraux qui nous ont incités à avoir confiance dans ce que vous proposez. C'est tout. Moi, je ne dirai rien de plus. Je souhaite seulement qu'une solution puisse être trouvée à toutes les familles à partir de 15h30. C'est tout.*

**M. le Maire :** *Marie-Laure le Mée Clavreul va continuer son intervention.*

**Marie-Laure le Mée Clavreul :** *Vous imaginez bien que l'on souhaite la même chose, que ce soit ouvert après 15h30. Vous êtes en train de dire que nous allons supprimer l'accueil de 15h30. Il n'a jamais été question de supprimer l'accueil de 15h30. Il est juste dit aux familles, que, si nous sommes en difficulté sur leur école – autant la première fois nous avons demandé une aide globale car il y avait la Covid en plus – là en fait on leur réexplique, et on leur a réexpliqué plusieurs fois que si jamais on était de nouveau en difficulté, on les informerait ; quelle école était concernée, pour qu'ils ne cherchent pas des solutions s'ils ne sont pas concernés, et si leur école était concernée qu'on passerait par une première étape, on ferait de nouveau appel à la solidarité pour une semaine maximum. Et ça les familles l'ont très, très bien compris. C'est quelque chose qui est clair et à aucun moment les familles n'ont cru que nous allions fermer les accueils le soir après 15h30. Je ne peux pas défendre le fait que les femmes puissent accéder à des postes à responsabilité et puis, je serais celle qui dirait : « Ben non on termine tous à 15h30 et on n'accueille plus personne. » Vous savez très bien que c'est faux.*

**M. le Maire :** *Antoine Caplan sur le volet budgétaire, peut-être avant les ressources humaines et laisser la parole à Bruno Bertier sur la question du RIFSEEP.*

**Bruno Bertier :** *Autant je peux comprendre certaines prises de parole de certains membres de l'opposition, pour qui c'est le premier mandat ; autant votre prise de parole Madame Clavreul, pas vous. Parce que là vous manquez d'air. Parce que, ce que vous avez dépeint là, ce soir au conseil municipal, c'est votre bilan. C'est votre bilan ! C'est la situation que nous avons trouvée quand nous sommes arrivés en juillet 2020.*

**Marie-Cécile Clavreul :** *Mais il était très bon le bilan. En matière de politique éducative...*

**Bruno Bertier :** *Mais oui. Bien sûr. Le périscolaire se portait super bien. Allez revoir les acteurs du périscolaire pour leur dire que lorsque vous avez quitté les commandes de cette mairie en juillet 2020 que la situation était parfaite. Vous plaisantez ou pas ?*

**Marie-Cécile Clavreul :** *Je n'ai pas dit qu'elle était parfaite !*

**Bruno Bertier :** *On a trouvé une situation dans la plus grande des précarités Madame Clavreul. Des animateurs qui étaient contractuels non-permanents depuis plus de 10 ans dans cette collectivité... C'est votre bilan ou c'est le mien ? Alors ? Et donc nous avons pris les choses à bras le corps. Moi je veux bien qu'il ne se soit rien passé avant 2020 et je peux comprendre certaines prises de positions d'élus qui sont là depuis 2020 ; mais pas vous qui êtes là depuis 95 ; pas vous qui avez exercé la fonction d'adjointe pendant 19 ans Madame Clavreul et qui connaissez mieux que nous tous, les questions et dans quelle situation était le périscolaire quand vous avez quitté les manettes en juillet 2020.*



**Marie-Cécile Clavreul :** *Et bien justement... Arrêtez ce genre de...*

**Bruno Bertier :** *Excusez-moi, arrêtez de couper la parole en permanence, c'est mon tour. On vous a largement écoutée ce soir. On a trouvé une situation très précaire sur le périscolaire, très précaire sur le périscolaire et c'est pour cela que l'on a engagé très rapidement avec tous les acteurs, y compris les organisations syndicales – et nous les avons rencontrées avec Monsieur le Maire dans cette salle à plusieurs reprises – on a pris des engagements, des engagements de titularisations pour certains dans la filière animation. Charlotte Ciubbuciu est là. 23 animateurs étaient en situation précaire au sein de la collectivité et 11 seront titularisés dans les semaines qui viennent. Voilà ça c'est du concret Madame Clavreul. Maintenant, je vous rappelle, que nous sommes arrivés à un moment donné aussi, qui en rajoute, cela a été bien décrit par ma collègue, en crise sanitaire. Oui, dans la filière périscolaire, figurez-vous, il y a eu des gens qui ont eu aussi le COVID et qui étaient absents. Donc une situation précaire que nous avons trouvée, plus une situation sanitaire, évidemment les choses n'ont pas été en s'améliorant sur ces deux dernières années. Nous faire ce procès, puisque ce doit être vous qui êtes à l'initiative de cette tribune dans la presse ; je trouve ça un peu fort de café de refaire l'histoire et de la refaire, de la réécrire à votre convenance parce que la situation elle ne date pas d'il y a deux ans, elle date de bien plus longtemps, plus avant notre arrivée. Cela fait rire dans les chaumières, que cela vienne de vous. Donc, moi je voulais vous le dire quand même, il y a du travail de fait, il y aura des résultats. Il faut simplement nous laisser un minimum de temps. Nous travaillons avec l'ensemble de nos agents, avec les organisations syndicales... Et, je peux vous assurer qu'avec Monsieur Fabrice Martinez, que l'ensemble des membres du Codir sont mobilisés pour sortir de l'ornière dans laquelle nous sommes. Simplement, cela a été dit par Monsieur le Maire ; il ne suffit pas de traverser la rue pour aller chercher et pour recruter sur cette filière-là. C'est pour ça, que ce soir, on vous a présenté, sur ce budget – sur lequel vous allez voter contre – on a mis un moyen important sur l'apprentissage, plusieurs se sont manifestés, pour justement mieux former les jeunes et pouvoir mieux recruter sur cette filière-là. Là-dessus, je pense que nous sommes d'accord, il y a un vrai problème de recrutement. Mais, dire que tout était bien avant et que depuis deux ans, ... Sur le RIFSEEP, vous avez tous les éléments. Vous les avez eu lors du dernier conseil, et vous les avez eus, tous les élus ici avez reçu un document où vous avez par grille de fonction avec les postes en face ; vous savez exactement qui est touché par le RIFSEEP et qui en bénéficie. Donc je veux bien que l'on se revoie dans mon bureau, pas de problème pour vous recevoir mais on a tous reçu autour de cette table, le document sur le RIFSEEP qui est très précis, sur lequel on a fait des réunions d'animation auprès de nos agents et nos agents nous ont dit que le document était très clair et très précis et je vous invite donc à le lire.*

**Marie-Cécile Clavreul :** *Je l'ai lu. Mais on reste sur le général, je veux savoir l'évolution de salaire avant/après.*

**Bruno Bertier :** *Le document est très précis, après c'est que chaque situation est particulière et je veux bien que l'on en discute si vous le voulez. Je voulais vous dire un peu cette petite colère froide, on ne peut pas comme ça refaire l'histoire.*

*Et vous savez très bien que nous sommes dans une continuité républicaine et vous savez très bien que cette situation du périscolaire date de bien avant le 3 juillet 2020.*

**Marie-Cécile Clavreul :** *Monsieur Bertier, depuis 2014, quand nous, nous sommes arrivés ici, le périscolaire était dans une situation catastrophique sur la mise en œuvre des 4 jours et demi, décidé de manière obligatoire par un ministre qui était Monsieur Peillon à l'époque. Et la ville n'était absolument pas préparée à la mise en œuvre. Donc, si vous voulez dire que la gestion du périscolaire est compliquée ; je vous le concède. Mais chaque époque, chaque période a ses difficultés et les questions qui sont posées. C'est tout.*

**M. le Maire :** *Je rappellerais juste que le Maire distribue la parole et vous êtes au fait du sujet. Le règlement intérieur n'a pas bougé depuis plus de 25 ans à la ville de Laval. Je laisse la parole à Antoine Caplan.*

**Antoine Caplan :** *Merci Monsieur le Maire. Donc vous êtes en train de créer une polémique, de trouver des prétextes pour justifier un vote contre. Mais j'ai surtout l'impression que vous regrettez aujourd'hui ce que vous n'avez vous-même pas fait hier. Je prends les chiffres que vous avez cités : 200 000 euros pour la rénovation chaque année des écoles ; mais nous en inscrivons cette année 665 000 ! Nous faisons x3 par rapport à ce que vous faisiez en entretien. Le résultat, nous l'avons tous les jours sous les yeux dans nos écoles. Il y avait des seaux à Marcel Pagnol pour récolter l'eau qui tombait des toits. Vous n'avez lancé qu'un seul projet de rénovation d'école. Vous avez lancé La Senelle que vous n'avez même pas terminée. Et nous sommes en train de la finir l'école maternelle alors que vous ne l'aviez pas budgétée. Dans le mandat d'avant 5 millions d'euros d'investissement... Charles Perrault avait été terminé. Badinter avait été fait et nous avons lancé les Pommeraies. Vous vous êtes contentée de finir les Pommeraies et d'à peine commencer La Senelle. Stop aux leçons. Les travaux n'étaient pas budgétés. Donc arrêtez les leçons. Nous allons finir la rénovation de La Senelle, lancer la rénovation de l'école d'Hilard, ça fait 10 ans qu'ils attendent ces travaux. La communauté éducative n'en peut plus d'attendre ces travaux, que vous aviez promis, que vous n'avez pas faits. J'ai eu les études tout de suite quand je suis arrivé en responsabilité, je suis représentant de la ville au conseil d'école. Les travaux n'étaient pas budgétés. Il y avait une simple enveloppe qui suffisait à peine à faire le début de ces travaux. Donc arrêtez les leçons. Nous investissons chaque année pour rénover les toitures et remplacer les chaudières que vous n'avez pas remplacées. Donc ça va bien. À tire d'aile, je ne peux pas vous laisser dire que nous n'avons pas budgété les crédits. Je l'ai dit dans ma présentation, nous sommes en train de lancer des études, pour préciser l'emplacement, demain, de la crèche sur site ou sur un autre et nous avons déjà les crédits qui sont prêts. Je ne peux pas vous laisser dire non plus que nous nous désintéressons de la question de la cuisine centrale ; dont vous n'avez pas fait les travaux. Nous avons lancé les études, ces travaux sont prévus en fin de mandat et heureusement que nous prévoyons des travaux après le mandat. Parce que lors de notre arrivée, à la fin de votre mandat, il n'y avait plus de projets dans les cartons. Il y avait à peine la place du Onze Novembre.*

*Donc heureusement que nous prévoyons au-delà de 2026 ; c'est la continuité municipale, les Lavallois ont besoin de ces investissements sur le long terme. Sinon c'est le stop and go permanent pour notre ville. Nous avons perdu suffisamment de temps. La rénovation de la cuisine centrale demandera des travaux dans tous nos offices, vous le savez, vous ne l'avez pas fait non plus. Parce que nous allons changer les modes de livraison, nous allons passer à l'inox, tout cela demande des travaux que nous allons effectuer année après année jusqu'à la fin du mandat. Ensuite, lancer la rénovation de la cuisine centrale. Donc voilà, pas de leçons. Et en plus, il faudra m'expliquer quelle est votre position. Au débat budgétaire, on m'explique « vous ne réduisez pas les dépenses de la ville », c'est ce que vous m'avez dit ? « Vous n'êtes pas vertueux parce que vous ne baissez pas la dépense publique ». On vous a dit que ça n'avait aucun sens de réfléchir comme ça. Et là, maintenant, ce que vous nous dites c'est que nous n'investissons pas assez pour nos enfants ; que nous n'inscrivons pas assez de budget ; que 30 000 euros pour faire les mini-séjours pour les enfants qui ne partent pas en vacances ce n'est pas assez... Les mini-séjours que vous aviez, vous-même, supprimés. Quand même. Donc, et vous aviez tellement baissé la dépense publique pour les enfants des écoles publiques ; que nous avons dû baisser – parce que c'est la loi – les dépenses pour les enfants des écoles privées. C'est votre bilan. C'est votre bilan. Baisse, en plus, que vous aviez critiquée au passage. Donc, un peu de cohérence, un peu de cohérence et je vous invite à un peu d'humilité aussi parce que le jour, la nuit, c'était mieux avant, depuis que vous êtes là tout part à volo, ça va bien deux secondes.*

**M. le Maire :** *Avant de laisser la parole à Monsieur Pillon, je voulais juste laisser réagir les élus en charge de ses secteurs À tire d'aile, donc Christine Droguet et sur la cuisine centrale, Geneviève Pham-Sigmann. Je laisse la parole à Madame Droguet.*

**Christine Droguet :** *Merci Monsieur le Maire. Madame Clavreul, je suis très étonnée que vous soyez surprise que l'on ne parle pas d'À tire d'aile. On n'a pas dû entendre en effet la même chose, ni lire la même chose. Je vous invite à prendre le tableau page 38, vous verrez que la crèche est citée. Et je voudrais rassurer toutes les familles lavalloises sur le fait que la politique sur la petite enfance et jeunesse est au cœur de nos préoccupations. Nous travaillons quotidiennement avec les services pour répondre le mieux possible aux besoins de la population, des familles lavalloises. Arrêtez de prétendre des choses qui sont inexactes. Quant à À tire d'aile, vous êtes tout à fait au courant de l'état du bâtiment puisque vous avez dit vous-même que cette crèche nécessitait vraiment des travaux. Pourquoi ne les avez-vous pas faits avant ?*

**M. le Maire :** *Geneviève Pham-Sigmann.*

**Geneviève Pham-Sigmann :** *Oui. Bonsoir. Je vais revenir sur le dossier de la cuisine centrale c'est un dossier qui m'intéresse particulièrement et que j'ai quand même beaucoup étudié depuis le début de ce mandat avec les services. La cuisine centrale, il y a effectivement un rapport de la chambre, de la cour régionale des comptes de 2019 ; et que vous n'avez saisi qu'en janvier 2020, quelques mois avant la fin de votre mandat il me semble.*

*Pour faire une mise à jour d'une étude qui était une précédente étude qui datait de 2013... Depuis notre prise de fonction, nous avons fait d'autres études, notamment pour étudier l'impact de la fin des contenants jetables, donc la fin des barquettes en plastique et autres contenants dans lesquels étaient servis les repas. J'ai eu l'occasion d'expliquer, il y a quelques semaines, aux parents, que ce n'est pas très simple comme sujet. Cela implique une réfection globale pour la cuisine centrale dont le budget est d'un peu de plus de 7 millions d'euros ; et puis aussi une réfection totale de toutes les offices de restauration des cantines scolaires publiques comme privées, sur lesquelles nous n'avons pas la main, pour un montant de l'ordre de plus de 2 millions d'euros. Cela implique une filière de lavage des contenants qui ne sont pas existants. Il existe deux sociétés aujourd'hui en France, qui commencent à se lancer dans le lavage de ses contenants réutilisables, pour voir s'il peut être externalisé. Cela implique la création de 8 équivalents temps-plein, 7 à 8 équivalents temps-plein pour le lavage, la livraison des repas, le remplacement de tous les véhicules de livraison puisque les plats sont plus lourds, la réfection des fours, etc. Donc, c'est un sujet compliqué avec une législation qui change, avec une loi anti-gaspillage pour l'économie circulaire qui date de février 2020 qui nous avait clairement indiqué que ce n'était pas la peine d'étudier la possibilité d'utiliser les barquettes biosourcées pour les repas. Donc un dossier complexe, très coûteux, aussi bien en investissement qu'en fonctionnement ; et je suis la première à regretter de ne pas pouvoir le faire immédiatement. En revanche, je pense qu'il faut que nous avancions au maximum et je suis disposée à vous présenter toutes les études qu'on a fait depuis le début du mandat ; pour que l'on puisse travailler ensemble, pour l'avancer au maximum et pour ne pas perdre de temps. Je crois que c'est la demande aussi des familles.*

**M. le Maire :** *Merci. Monsieur Pillon.*

**Didier Pillon :** *Merci Monsieur le Maire. Je vais être très bref, puisque j'ai d'abord été suffisamment long, ça va vous permettre comme ça de... et moi d'économiser tout ce que je voulais dire. De manière sérieuse, on sait que la politique c'est une affaire de passionnés. Vous avez constaté que les uns et les autres, nous tous, sommes passionnés par nos dossiers. C'est vrai que quand on a été adjoint, on aime ses dossiers et on a envie de les défendre. Et puis, il faut reconnaître qu'il y a un avant et un après ; je ne suis pas certain qu'avant tout était mauvais et que maintenant tout est parfait. Donc, on a une vision différente et sans doute une certaine frustration. Moi j'ai une frustration ; je vois un certain nombre de dossiers qui passent que nous aurions aimé continuer d'entreprendre. Mais c'est la continuité républicaine et là-dessus je n'ai pas de commentaires à faire. Simplement, ce que je voulais dire, de manière plus calme ; c'est que voter contre le budget, ce n'est pas, comme l'a dit Monsieur Caplan, voter contre les projets. C'est une différence que j'appelle « la hiérarchisation des priorités » ; et c'est sur celle-ci que nous ne sommes pas d'accord. Je ne peux pas vous laisser dire que nous votons contre des projets car les projets sont très bien. Simplement on n'est pas forcément d'accord, sur la manière, le temps. Je vois aussi que vous avez un programme pluriannuel, peut-être que le nôtre n'était pas aussi bien structuré que le vôtre, mais il existait. De la manière que je veux dire que moi, je ne suis pas un homme de chiffres ; je suis un homme de tendances, d'histoire.*

*Quand je regarde la slide 22, sur laquelle vous vous êtes appuyé – la capacité d'autofinancement nette, il faut dire une chose, en 2017 elle était largement en-dessous et elle n'a fait qu'augmenter depuis. Malheureusement nous, nous sommes arrivés en 2019 où c'était malheureusement au-dessus. Quand je regarde le graphique, il ne fait que monter. Cela veut dire que nous avons fait des efforts pour assainir la situation de la ville. Nous n'avons pas tout terminé et aujourd'hui vous continuez ce travail d'assainissement dont acte. On n'a pas tout terminé et qu'aujourd'hui vous continuez ce travail d'assainissement. Donc là, moi j'observe la forme d'une courbe et son augmentation générale. Elles sont toujours en augmentation depuis 2016. Donc ça n'était pas si mauvais que cela avant et vous bénéficiiez, là encore, là aussi, on a un contexte favorable, sur tout ce que vous avez dit que les droits de mutations exceptionnels, vous en profitez, vous le mettez dans le désendettement, très bien. Mais à un moment donné aussi on a tellement été critiqué, il faut comprendre les passions qui nous animent parfois, on a tellement été critiqué sur les cessions d'immeubles. Alors certes, comme la situation financière n'était peut-être pas aussi saine, la cession de certains immeubles allait peut être pour équilibrer du fonctionnement, oui. On aurait espéré faire autrement mais nous avons vendu en ayant toujours conscience que ce patrimoine n'était pas toujours en très bon état et la ville n'aurait jamais les moyens de tout bien entretenir mais que n'avons-nous pas, nous aussi, entendu, de certains qui sont aujourd'hui dans votre majorité. Nous n'avons jamais bradé le patrimoine. Nous l'avons toujours vendu au minimum de la valeur qu'indiquaient les Domaines. Donc simplement, j'observe aujourd'hui que vous allez 1,7 million de cession. Et bien, je vais vous dire, pourquoi pas ? J'observe et Monsieur le Maire, c'est juste une petite précision, en effet si nous avons regretté d'avoir vendu le jardin de Saint Julien c'est parce que l'opération ne se serait jamais faite, sans la vente du jardin. Donc à un moment donné, faut faire des choix. On a fait le choix. Je constate simplement, moi, que cette cession du patrimoine de la ville qui n'avait jamais été entretenu, nous l'avons fait et nous l'avons assumé et nous l'assumons ; et nous avons aussi entretenu, avec peut-être moins de crédits Monsieur Caplan mais nous avons lancé les fameux plans qualités. Alors certes, ce n'était peut-être pas aussi important, on n'a pas été dans le conseil municipal dire qu'on changeait les linos, les pièces d'eau. Mais moi je l'ai fait. Quand j'étais élu, qu'on allait voir l'école d'arts, de sculpture, qu'on était désespéré de voir qu'il n'y avait pas de point d'eau, que le sol était troué... On ne l'a pas dit toujours en conseil municipal mais on l'a fait. Mieux vaut le faire que le dire. Pour finir mon propos, j'aimerais dire simplement, encore une fois, la politique c'est la hiérarchisation des priorités ; et sur certaines de vos priorités, nous ne sommes pas en osmose et que nous ne voterons donc pas ce budget pour des raisons déjà évoquées. Mais je le redis, voter contre le budget ce n'est pas voter contre les projets. Simplement c'est de voir comment ils sont financés et de quelles manières. Merci.*

**M. le Maire :** *Merci Monsieur Pillon. Antoine Caplan, une réponse courte et je conclurai après Madame Grandière.*

**Antoine Caplan :** *J'entends très bien la question des ordres de priorités. Mais quelles sont les vôtres ? Quelles sont vos propositions ? Je n'en ai pas du tout entendues ce soir, ni en commission, ni en conseil. Je le dis au passage. Je sais comment fonctionne le vote contre. Essayons de fonctionner différemment.*

*Pourquoi ne pas nous faire des propositions, nous sommes ouverts à vous entendre pour travailler avec vous. Donc, n'hésitez pas. Sur le programme pluriannuel d'investissement, la CRC a regretté son absence. Ce n'est donc pas moi qui dis qu'il n'y en avait pas ; c'est la Chambre régionale des comptes. Il y en avait peut-être un qui était caché mais c'est dommage de ne pas l'avoir transmis à la Chambre des comptes en 2019, quand elle l'a demandé. Je pars donc du principe qu'il n'y en avait pas, nos partenaires bancaires nous ont dit également qu'ils n'avaient pas de « visibilité » à l'époque sur les investissements de la ville. Donc, voilà, nous nous mettons en conformité avec les recommandations de la CRC. Sur les excédents budgétaires, la capacité d'autofinancement ; vous nous dites qu'en 2019, ça allait mieux. En 2019, la ville a perçu un fonds de concours de Laval Agglomération de 500 000 euros, qu'elle a versé au budget de fonctionnement. Je vous dis qu'il y avait donc une CAF positive à 400 000 euros avec un fonds de concours qui aurait dû être versé en investissement et qui a été mis en fonctionnement de la ville. Cela a créé un excédent artificiel. La situation était encore négative cette année-là. C'était quelques mois avant les élections, il y avait probablement besoin de montrer que cela allait mieux. Alors, de fait ça va mieux, non mais je suis d'accord ; mais la situation était cataclysmique en 2016. Il y avait 5 millions d'euros de déficit de fonctionnement ; c'est-à-dire qu'avant même d'imaginer investir, il fallait les éponger ces 5 millions. Donc c'était quand même compliqué de pouvoir investir pour nos écoles, on en parlait à l'instant, pareil pour la crèche, la cuisine centrale... Autant d'investissements que vous nous demandez de faire maintenant car vous n'aviez pas les capacités pour le faire. Alors de fait, ça va mieux. Heureusement que ça va mieux. Mais maintenant ce qu'il faut c'est que l'on soit durablement dans le positif. Vous nous dites : « Vous gérez des recettes exceptionnelles, vous avez des fonds de dotation et des droits de mutation que nous, nous n'avons pas perçus... ». Mais nous faisons des efforts aussi. J'aimerais bien que vous le reconnaissiez. Un peu de cohérence quand même sur vos positionnements. Nous dégageons des excédents qui n'existaient pas dans le mandat précédent. Et nous les mettons pour investir pour les Lavallois. Quant aux cessions, on va vendre pour 1,7 million de patrimoine ; c'est ce qu'on prévoit. Et donc on désendette d'autant. C'était notre engagement de campagne, vendre pour désendetter. Ce budget est exactement à l'image de ça. Vous, vous avez vendu pour 18 millions d'euros de patrimoine, 18 millions ! Et vous vous êtes désendettés de 8 millions ; et vous vous êtes endettés auprès de l'agglomération pour 8 millions pour faire le Conservatoire. Donc vous ne vous êtes pas désendettés et vous avez vendu pour 18 millions. C'est mathématique. Non, non, ce n'est pas fallacieux du tout.*

**M. le Maire :** *Madame Grandière.*

**Chantal Grandière :** *Vous avez présenté les animations d'été ; je voulais savoir ce qu'il en était sur Laval la Plage. C'était un dispositif que j'avais proposé dès 2015 qui a fait ses preuves auprès des familles, parents et grands-parents, des jeunes, des personnes seules, très nombreuses qui le fréquentaient. Avec la hausse du carburant, on peut encore s'inquiéter de tous ceux qui ne pourront pas mettre les pieds dans le sable et profiter de cet espace et toutes les propositions qu'il générait. Comme vous l'avez souligné, Monsieur le Maire, ce dispositif a fait ses preuves en termes de mixité sociale et d'inter-générationnel, chers à votre engagement.*

**M. le Maire :** *Tout à fait. Alors, je vais laisser la parole à Camille Pétron qui est en charge des animations de la ville ; et je crois que la ville est animée et va se réanimer encore à la fin des restrictions sanitaires. En tout cas, c'est tout ce que l'on souhaite. Camille Pétron.*

**Camille Pétron :** *Oui bien entendu, ce que vous dites,-nous en avons bien conscience. Tous les enfants n'ont pas la chance de partir en vacances ; c'est d'ailleurs pour cela que l'on défend les séjours vacances et classes découvertes pour tous les enfants. Quand on propose, quand on invite la magie, la culture, l'art dans les quartiers ; c'est aussi à cela que l'on vient répondre. C'est pouvoir lutter contre les inégalités, les inégalités d'accès au sport et aux loisirs pour tout le monde ; puisque nous sommes bien conscients que c'est aussi de là que part l'émancipation de l'individu et le vivre ensemble, la cohésion sociale. Donc, bien entendu nous y travaillons et nous allons conserver ces animations en plein centre-ville ; et nous partons du principe que tous les quartiers sont des centre-ville et que le centre-ville est un quartier comme les autres.. C'est pour ça que nous avons choisi cette année, de pouvoir, comme l'année dernière, inviter l'art, la culture à Saint-Nicolas, mais aussi place de la Commune au Bourny, aussi à Grenoux, aussi à Hilar, aussi aux Pommeraies... Donc tous les quartiers pourront jouir d'animations sportives, culturelles, des cinémas en plein-air, concerts etc. Sur Laval la Plage, l'idée est de pouvoir lui donner une identité. Jusqu'à maintenant, on pouvait regretter d'avoir des animations un peu décousues, sans fil conducteur qui permette d'apporter de la visibilité. Nous travaillons à essayer d'apporter des rendez-vous à ne pas manquer, nous savons que le jeudi ce sera la guinguette à Saint-Nicolas sur la Plaine d'aventure; on sait aussi que le mardi aux Fourches on retrouvera les barbecues, etc. Pour Laval la Plage, au square de Boston, il y aura toujours des animations familles, sportives avec l'idée d'apporter un fil rouge tout au long de l'été. Laval la Plage rentrera dans un ensemble d'animations à l'échelle de toute la ville et des 8-9 quartiers que la ville compte.*

**M. le Maire :** *Merci beaucoup. Madame Grandière, vous voulez rajouter un dernier mot.*

**Chantal Grandière :** *Je voulais juste dire que Laval la Plage n'empêchait pas d'avoir des animations dans tous les quartiers. Là, je ne comprends pas trop. Vous parlez de fil rouge, enfin il y avait du sens et aussi du lien avec les autres quartiers et une belle mixité sociale qui se passait sur Laval la Plage. Ce dont j'étais plutôt contente parce qu'il y avait aussi tous les quartiers qui venaient sur le centre-ville et tout se passait très bien. Il n'y avait pas de problématique particulière. Pour moi, c'est un peu à l'identique.*

**M. le Maire :** *Oui. Camille Pétron.*

**Camille Pétron :** *Nous avons vraiment fait le choix de pouvoir permettre à tout le monde d'avoir de l'animation en bas de chez lui, sur sa place de cœur de quartier. Jusqu'alors, les équipes de maisons de quartiers étaient mobilisées sur le centre-ville, le Laval la Plage, ce qui pouvait déshabiller les animations même dans la maison de quartier.*

*Là, aujourd'hui, en invitant plus de services à travailler sur une animation complète, je parlais tout à l'heure du Conservatoire à rayonnement départemental, je parle aussi des associations comme le 6par4, on a le service événementiel qui est aussi omniprésent avec le service culturel, on travaille vraiment main dans la main, le service lecture publique aussi qui va pouvoir prendre toute sa place. Le fait de pouvoir travailler en meilleure transversalité nous permet justement de pouvoir mettre au grand jour de la vie, du rayonnement, du dynamisme dans chaque quartier et aussi dans le centre-ville. Que chaque quartier ne soit pas finalement le gros oublié parce que l'on pouvait, avant notre arrivée, déplorer et remettre en valeur des places comme la Plaine d'aventure à Saint-Nicolas. C'est aussi cela, lutter contre les inégalités, valoriser l'existant et valoriser les richesses que l'on peut avoir dans les quartiers. L'idée n'est pas de supprimer le Laval la Plage mais de faire en sorte que ça puisse être un terreau multi acteurs ; pour qu'on puisse retrouver des animations de qualité, comme Laval la Plage, dans tous les quartiers.*

**M. le Maire :** *Merci. Donc, pour conclure, puisque les débats ont été animés et c'est normal car c'est un budget de rénovation et de redressement qui va être voté, un budget de transition et puis un budget de réussite. Et je voudrais finir là-dessus en vous racontant une petite histoire. Aujourd'hui en 2022, je suis assez fier de le dire, quand on naît à Laval, les 1 000 premiers jours sont pris en compte. Puisque, nous avons la chance d'avoir Jean Epstein qui forme nos agents et qui demain, va faire une conférence pour expliquer l'importance de ses 1 000 premiers jours vers la réussite éducative, vers la réussite de l'émancipation... C'est un très beau mot l'émancipation ; c'est d'ailleurs pour cela que l'on a renommé la direction qui s'occupe notamment du sport, des cultures et de l'éducation « Fabrique du vivre ensemble ». Je pense que c'est ce vers quoi nous nous dirigeons, pour faire réussir la nouvelle génération. Cette petite histoire c'est que ce petit enfant lavallois, il va grandir, évidemment aller à l'école, potentiellement il a une double langue et nous sommes heureux d'avoir mis en place une formation de tous nos agents, à la fois de la petite enfance mais aussi éducatif, en lien avec l'Éducation nationale, avec le public et le privé, sur le bilinguisme. Un enfant défavorisé va apprendre 600 mots sur les 3 premières années de sa vie, alors que je vais prendre l'exemple de ma fille qui a appris plus de 2 000 mots en 3 ans ; mais le fait qu'un enfant ait potentiellement une 2<sup>ème</sup> langue, c'est une richesse pour notre ville, c'est une ouverture d'esprit. D'autant plus que l'on vit dans un tout petit monde, quand on voit l'immigration qu'il y a aujourd'hui. Donc, cette petite histoire c'est une réussite pour l'enfant qui est bilingue, quelle que soit sa langue, ce sera valorisé demain. Il va grandir, aller à l'école qui sera, certes, rénovée ; mais il va voir quelque chose sur cette école, comme Antoine Caplan l'a souligné, il va voir peut-être un panneau photovoltaïque, c'est assez nouveau mais cela va devenir son quotidien, je l'espère dans les années à venir. Dans cette école, on va lui apprendre plein de choses : apprendre à utiliser l'informatique, et pour la première fois dans les écoles lavalloises, il va pouvoir y avoir des classes mobiles dans les écoles privées, une classe d'informatique dans les écoles publiques. Il va pouvoir aussi, s'il lui arrive un accident de la vie, il peut être décelé autiste par exemple, il va y avoir des classes qui pourront l'accueillir. Des classes de plus en plus nombreuses et ça aussi c'est une nouveauté 2022. Puis, cet enfant va grandir, apprendre à devenir un citoyen et il sera accueilli à l'hôtel de ville. Demain, il fera peut-être partie d'un conseil de citoyens, et je lui souhaite de venir au conseil des jeunes ; avant, évidemment, de finir sa vie au conseil des sages.*



*Et puis, cet enfant, puisque son émancipation va continuer, il va grandir et partir en vacances l'été, il vivra une belle animation de la Plaine d'aventure, la guinguette et potentiellement il ira à Laval la Plage ; mais surtout il va aller en vacances dans des mini-camps. Il se sera ouvert l'esprit bien évidemment dans le périscolaire, grâce aux animations culturelles et sportives, il aura fait un tour de grande roue ; puisque l'année dernière tous les enfants lavallois ont bénéficié d'un tour de grande roue gratuit... Et voilà, il pourra grandir et devenir citoyen je l'ai dit, et il pourra peut-être participer et voter au budget participatif et on lui souhaite d'avoir vraiment une belle réussite. Je raconte cette petite histoire, mais c'est aussi la vraie histoire de la ville. C'est tout ce qu'on a mis en place sur la politique éducative qui a un seul objectif : faire réussir tous nos enfants lavallois, quels que soient son milieu d'origine, son quartier, sa couleur de peau, sa double langue ou sa langue maternelle... C'est ça l'objectif que nous portons. Et ça passe effectivement par des budgets bien orientés tout au long de son parcours et de sécuriser son parcours. Et j'ai oublié le plus important, quand on parle de sécuriser, c'est l'alimentation. J'ai oublié de le dire, que les enfants se nourrissent, ils se nourrissent trop bien et les critiques des parents du public comme du privé qui remontent sont que « c'est trop recherché ce qu'on donne à manger aux enfants », c'est une bonne critique et constructive. Nous avons mis en place la cantine à 1 euro, avec cet objectif de revoir les familles dans les cantines, c'est chose faite. On a mis en place, quand les enseignants nous interpellent, des petits déjeuners gratuits mais aussi pédagogiques car il faut accompagner la parentalité par l'alimentation. Nous avons sécurisé l'alimentation en termes de qualité puisque c'est plus de 50% du bol alimentaire qui bénéficie de produits locaux ou bios. Voilà. Je crois que tous les fondamentaux, tous les ingrédients, après, il faut bien secouer mais normalement cela fera de belles plantes, bien nourries, bien arrosées... Une génération de réussite. Dès 2022, on crée des ingrédients pour cette génération. Je ne veux pas attendre six générations pour que l'enfant lavallois réussisse. Je souhaite à cet enfant s'il souhaite devenir Maire de Laval, qu'il puisse réussir. Donc ce budget qui est là, il est vraiment orienté sur les générations futures. C'est un budget de transition, c'est un budget résolument tourné vers l'avenir. On va passer au vote et je vous remercie de votre attention. Je vous invite à signer le petit papier lié au budget des annexes et voter pour ceux dont vous avez les pouvoirs. Je vous remercie, 32 « oui », 10 « non ». On a comptabilisé le vote de Solange Bruneau donc ce sera 33 « oui », 10 « non ».*

N° S510 - RHTF - 1

BUDGET PRIMITIF 2022

Rapporteur : Antoine Caplan

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2311-1 et suivants,

Vu le projet de budget primitif 2022, ainsi que la présentation générale, la récapitulation des propositions et les états complémentaires qui y sont annexés,

Sur proposition de la commission ressources humaines, techniques et financières,

## DÉLIBÈRE

## Article 1er

Le projet de budget primitif 2022 est approuvé.

## Article 2

Les différents budgets se présentent de la manière suivante :

## I - BUDGET PRINCIPAL

## Section de fonctionnement

## Dépenses

chapitre	BP 2022	Restes à réaliser	Total
011-CHARGES A CARACTERE GENERAL	11 330 608,75	242 540,84	11 573 149,59
012-CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	36 000 000,00		36 000 000,00
014-ATTENUATIONS DE PRODUITS	41 000,00		41 000,00
022-DEPENSES IMPREVUES	1 000 000,00		1 000 000,00
023-VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	11 463 000,00		11 463 000,00
042-OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	2 095 000,00		2 095 000,00
65-AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	6 248 000,00		6 248 000,00
66-CHARGES FINANCIERES	2 639 000,00		2 639 000,00
67-CHARGES EXCEPTIONNELLES	586 000,00		586 000,00
68-DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	10 000,00		10 000,00
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>71 412 608,75</b>	<b>242 540,84</b>	<b>71 655 149,59</b>

## Recettes

chapitre	BP 2022	Restes à réaliser	Total
002-RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	7 406 149,59		7 406 149,59
013-ATTENUATIONS DE CHARGES	175 000,00		175 000,00
042-OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	194 000,00		194 000,00
70-PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	6 701 000,00		6 701 000,00
73-IMPOTS ET TAXES	39 510 000,00		39 510 000,00
74-DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	17 134 000,00		17 134 000,00
75-AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	371 000,00		371 000,00
76-PRODUITS FINANCIERS	154 000,00		154 000,00
77-PRODUITS EXCEPTIONNELS	10 000,00		10 000,00
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>71 655 149,59</b>	<b>0,00</b>	<b>71 655 149,59</b>

## Section d'investissement

## Dépenses

chapitre	BP 2022	Restes à réaliser	Total
040-OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	194 000,00		194 000,00
041-OPERATIONS PATRIMONIALES	1 000 000,00		1 000 000,00
10-DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	20 000,00	40 000,00	60 000,00
16-EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	11 783 000,00		11 783 000,00
204-SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS VERSEES	590 000,00		590 000,00
20-IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	10 000,00	2 208,00	12 208,00
5001-PLAN QUALITE VOIRIE	1 093 000,00	278 482,69	1 371 482,69
5002-PLAN VEGETALISATION	420 000,00	512 453,39	932 453,39
5003-PLAN QUALITE EQUIPEMENTS CULTURELS	0,00	83 631,26	83 631,26
5004-PLAN QUALITE EQUIPEMENTS SPORTIFS	0,00	27 875,89	27 875,89
5005-PLAN QUALITE ECOLES	0,00	43 952,71	43 952,71
5006-PLAN QUALITE EQUIPEMENTS PROXIMITE	0,00	44 199,26	44 199,26
5007-PLAN QUALITE BATIMENTS PUBLICS ET TRANSITION ENERGETIQUE	2 581 000,00	1 131 865,03	3 712 865,03
5008-PROGRAMME ACCESSIBILITE	250 000,00	132 972,89	382 972,89
5009-DOTATION EQUIPEMENTS	1 676 700,00	1 099 611,34	2 776 311,34
5010-DIVERS AMENAGEMENTS URBAINS	1 625 000,00	156 466,02	1 781 466,02
5011-AMENAGEMENTS CENTRE VILLE	709 800,00	499 597,40	1 209 397,40
5012-PRU SAINT NICOLAS	780 000,00	813 807,85	1 593 807,85
5013-ZAC FERRIE	500 000,00		500 000,00
5014-PEM GARE	333 000,00		333 000,00
5020-SALLE POLYVALENTE	360 000,00		360 000,00
5022-DIVERS TRAVAUX	4 651 500,00		4 651 500,00
5024-SECURISATION ESPACES PUBLICS	50 000,00	49 414,44	99 414,44
5025-PRU POMMERAIES	0,00	66 334,85	66 334,85
5027-ECONOMIES D'ENERGIE	0,00	25 715,45	25 715,45
5029-ESPACE ASSOCIATIF	27 000,00	729 719,37	756 719,37
5030-GESTION IMMOBILIERE	50 000,00	18 635,40	68 635,40
5031-RENOVATION D ECOLES	0,00	120 421,80	120 421,80
5032-BUDGET PARTICIPATIF	200 000,00		200 000,00
5100-EAUX PLUVIALES	181 000,00	37 930,39	218 930,39
<b>TOTAL DEPENSES D' INVESTISSEMENT</b>	<b>29 085 000,00</b>	<b>5 915 295,43</b>	<b>35 000 295,43</b>

## Recettes

chapitre	BP 2022	Restes à réaliser	Total
001-SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	496 304,15		496 304,15
021-VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	11 463 000,00		11 463 000,00
024-PRODUITS DES CESSIONS	1 700 000,00		1 700 000,00
040-OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	2 095 000,00		2 095 000,00
041-OPERATIONS PATRIMONIALES	1 000 000,00		1 000 000,00
10-DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	4 956 859,54		4 956 859,54
13-SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	400 000,00		400 000,00
16-EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	10 008 000,00		10 008 000,00
27-AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	89 000,00		89 000,00
5002-PLAN VEGETALISATION	144 000,00		144 000,00
5004-PLAN QUALITE EQUIPEMENTS SPORTIFS	0,00	183 098,39	183 098,39
5006-PLAN QUALITE EQUIPEMENTS PROXIMITE	0,00	60 000,00	60 000,00
5007-PLAN QUALITE BATIMENTS PUBLICS ET TRANSITION ENERGETIQUE	0,00	1 126 433,35	1 126 433,35
5009-DOTATION EQUIPEMENTS	23 000,00		23 000,00
5010-DIVERS AMENAGEMENTS URBAINS	300 000,00		300 000,00
5011-AMENAGEMENTS CENTRE VILLE	473 000,00	35 000,00	508 000,00
5012-PRU SAINT NICOLAS	420 000,00		420 000,00
5013-ZAC FERRIE	0,00	27 600,00	27 600,00
<b>TOTAL RECETTES D' INVESTISSEMENT</b>	<b>33 568 163,69</b>	<b>1 432 131,74</b>	<b>35 000 295,43</b>

## II - BUDGET ANNEXE

## BUDGET PARKINGS

## Section de fonctionnement

## Dépenses

chapitre	BP 2022	Restes à réaliser	Total
011-CHARGES A CARACTERE GENERAL	0,00		0,00
023-VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	36 000,00		36 000,00
042-OPERATIONS D' ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	439 000,00		439 000,00
65-AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 000,00		1 000,00
66-CHARGES FINANCIERES	175 000,00		175 000,00
67-CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 547,09		1 547,09
<b>TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>652 547,09</b>	<b>0,00</b>	<b>652 547,09</b>

## Recettes

chapitre	BP 2022	Restes à réaliser	Total
002-RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ	31 547,09		31 547,09
042-OPERATIONS D' ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	130 000,00		130 000,00
74-SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	484 000,00		484 000,00
75-AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	7 000,00		7 000,00
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>652 547,09</b>	<b>0,00</b>	<b>652 547,09</b>

## Section d'investissement

## Dépenses

chapitre	BP 2022	Restes à réaliser	Total
040-OPERATIONS D' ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	130 000,00		130 000,00
16-EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	345 000,00		345 000,00
21-IMMOBILISATIONS CORPORELLES	50 000,00		50 000,00
23-IMMOBILISATIONS EN COURS	573 430,34	42 547,26	615 977,60
<b>TOTAL DEPENSES DE INVESTISSEMENT</b>	<b>1 098 430,34</b>	<b>42 547,26</b>	<b>1 140 977,60</b>

## Recettes

chapitre	BP 2022	Restes à réaliser	Total
001-SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	665 977,60		665 977,60
021-VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	36 000,00		36 000,00
040-OPERATIONS D' ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	439 000,00		439 000,00
<b>TOTAL RECETTES DE INVESTISSEMENT</b>	<b>1 140 977,60</b>	<b>0,00</b>	<b>1 140 977,60</b>

Article 3

Le maire est autorisé à verser les subventions aux associations conformément à l'annexe budgétaire figurant dans le budget primitif 2022.

Article 4

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée dix conseillers municipaux ayant voté contre (Didier Pillon, Marie-Cécile Clavreul, Pierrick Guesné, Vincent D'Agostino, James Charbonnier, Chantal Grandière, Lucile Perin et Henri Renié).



# BP 2022

VILLE DE LAVAL

# SOMMAIRE

1.	Le budget principal .....	3
1.1.	La section de fonctionnement.....	3
1.1.1.	Les produits de fonctionnement .....	3
1.1.2.	Les charges de fonctionnement .....	6
1.2.	La dette .....	11
1.3.	Les équilibres financiers .....	12
1.4.	La section d'investissement.....	13
1.4.1.	La programmation pluriannuelle des investissements .....	13
1.4.2.	Les investissements inscrits au BP 2022 et leur financement .....	15
1.4.3.	Le financement des investissements.....	16
1.4.4.	Zoom sur les investissements récurrents .....	17
1.5.	Les résultats anticipés 2021 .....	18
1.6.	Le budget par politiques publiques .....	19
1.1.1.	Éducation et familles.....	19
1.1.2.	Espaces publics et environnement.....	20
1.1.3.	Vie démocratique et citoyenneté .....	21
1.1.4.	Culture et patrimoine .....	22
1.1.5.	Sports .....	23
1.1.6.	Solidarités et santé .....	23
1.1.7.	Aménagement .....	24
1.1.8.	Administration générale.....	24
1.1.9.	Pilotage stratégique et performance.....	25
1.7.	Le budget vert.....	26
1.1.1.	La méthode.....	26
1.1.2.	Le détail par projet selon les deux premiers critères.....	26
1.1.3.	Le détail par projet selon les 6 critères.....	26
1.1.4.	Le bilan global du PPI de Laval.....	27
2.	Le budget parkings .....	28

# INTRODUCTION

Le budget primitif 2022 marque, dans un contexte très incertain, une amélioration de la situation financière de notre Ville. Elle reste fragile à cause d'un endettement très important et de faibles excédents budgétaires, mais le cap du redressement financier, que nous avons fixé dès le début du mandat, est tenu.

## **Le budget 2022 est réaliste et sincère.**

Il a été construit à partir des dépenses réalisées en 2021 et non sur le budget prévisionnel de l'année précédente. Ce changement méthode, grâce au décalage du vote du budget en mars, nous a permis de réduire de plus de 8 % nos dépenses à caractère général par rapport au budget primitif 2021.

## **Le budget 2022 est maîtrisé et économe.**

Les taux d'imposition n'augmentent pas et nos charges augmentent moins vite que l'inflation (+ 2,9%). Pourtant nous mettons en œuvre le nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP) au bénéfice de nos agents et notamment des catégories C. C'était une obligation depuis 2017 auquel notre ville se conforme enfin.

## **Le budget 2022 améliore notre capacité d'autofinancement.**

Elle était constamment négative ces dernières années. Aujourd'hui nos efforts de gestion payent. Notre Ville dégage enfin des excédents budgétaires. Ils restent faibles (409 m€) mais ils contribuent à augmenter le niveau de nos investissements.

## **Le budget 2022 poursuit le désendettement.**

Après une réduction de 2,5 M€ en 2021, nous continuerons à diminuer la dette en 2022 de 1,7 M€. L'objectif est de réduire notre encours de près de 10 M€ sur le mandat pour payer moins de charges financières et investir davantage.

## **Le budget 2022 donne la priorité à l'investissement.**

Nous sommes encore loin des montants investis par les villes comparables mais pour la première fois depuis des années, la Ville investira plus de 11 millions d'euros. Pour la première fois également, notre Ville se dote d'un programme pluriannuel d'investissement (PPI) qui facilitera l'exécution de notre budget et renforcera la confiance de nos partenaires institutionnels et bancaires. D'ores et déjà, nous avons signé une convention d'intentions avec la Banque des Territoires qui sécurise le financement de nos grands projets.

**Le budget 2022, surtout, met en œuvre les engagements du mandat.** La finance est un outil au service d'un projet collectif et des nécessaires transitions.

Plus de démocratie, avec la mise en place du budget participatif pour les jeunes.

Plus de sécurité, avec une police municipale renforcée dans ses moyens et ses effectifs.

Plus de solidarité, avec le retour des séjours de vacances pour les enfants de nos quartiers.

Plus d'écologie et de qualité de vie, avec les premiers travaux de la place du 11 novembre, davantage d'aménagements cyclables et l'ouverture de nouveaux jardins publics près de l'ancienne Banque de France et du Quarante.

**Le maître-mot de ce budget est incontestablement « rénovation ».** Dans tous les quartiers, nous interviendrons fortement - même s'il faudrait faire plus encore - pour nos rues, nos gymnases et nos écoles qui en ont tant besoin. Jamais, la Ville n'aura fait autant pour réhabiliter son patrimoine et réduire son empreinte énergétique. Ce n'est qu'un début.

Florian Bercault  
Maire de Laval

Antoine Caplan  
Adjoint au maire en charge  
des finances



# 1. LE BUDGET PRINCIPAL

La stratégie financière pluriannuelle de la Ville de Laval repose sur une évolution des recettes à périmètre constant, sans augmentation des taux d'imposition des taxes foncières et d'habitation sur la durée du mandat. C'est l'engagement pris par l'équipe municipale. Cette stratégie prévoit, en parallèle, une maîtrise forte et volontariste des dépenses de gestion. La conjugaison de ces deux évolutions permettra d'aboutir à une indispensable amélioration de l'autofinancement de la Ville et donc du montant des investissements.

## 1.1. La section de fonctionnement

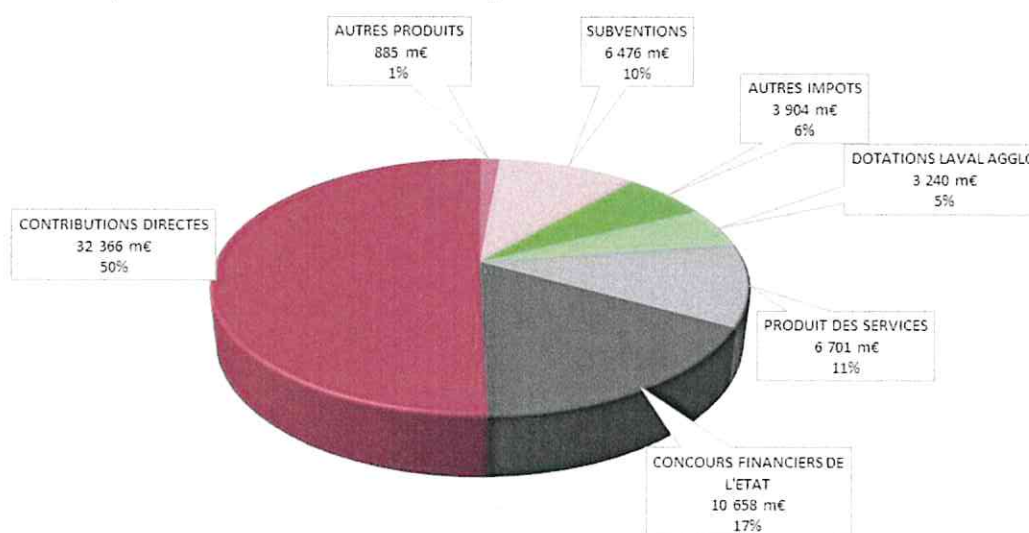
Le budget primitif pour 2022 de la Ville de Laval s'inscrit dans un contexte international, économique et sanitaire incertain.

Comme chaque année, la loi de finances votée par l'Etat fixe le montant de la revalorisation des bases. Après deux années de quasi-stagnation, elle s'élèvera à + 3,4 % en raison de l'inflation. Après une forte baisse en 2020 et 2021 liée à la crise sanitaire, les produits des services et des subventions retrouvent en 2022 un niveau équivalent à celui de 2019.

Parallèlement, les évolutions des dépenses reposent sur une projection volontariste de maîtrise des charges à caractère général et de personnel. À compter de 2022, le montant de référence sera le réalisé de l'année N-1 et non plus le montant prévisionnel limitant ainsi notablement l'évolution des charges courantes.

### 1.1.1. Les produits de fonctionnement

Les produits de fonctionnement s'élèvent à 64,230 M€ contre 63,977 M€ selon la projection du compte administratif 2021, soit une augmentation de 0,4 %. Ils se composent pour moitié des contributions directes, des concours financiers de l'Etat à hauteur de 17 %, des produits des services pour 11 % et des subventions pour 10 %.



<i>en milliers d'euro</i>	bp2021	ca projeté 21	bp2022	Evol°	%
<b>PRODUITS DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>62 141</b>	<b>63 977</b>	<b>64 230</b>	<b>253</b>	<b>0,4%</b>
PRODUIT DES SERVICES (70)	6 403	<b>6 351</b>	<b>6 701</b>	<b>350</b>	<b>5,5%</b>
TRAVAUX EN REGIE (72)	190	<b>182</b>	<b>175</b>	<b>-7</b>	<b>-3,8%</b>
IMPOTS ET TAXES (73)	38 445	<b>40 016</b>	<b>39 510</b>	<b>-506</b>	<b>-1,3%</b>
DOTATIONS ET SUBVENTIONS (74)	16 392	<b>16 744</b>	<b>17 134</b>	<b>390</b>	<b>2,3%</b>
AUTRES PRODUITS COURANTS (75)	368	<b>348</b>	<b>371</b>	<b>23</b>	<b>6,6%</b>
ATTENUATION DE CHARGES (013)	175	<b>167</b>	<b>175</b>	<b>8</b>	<b>4,9%</b>
PRODUITS FINANCIERS (76)	62	<b>63</b>	<b>154</b>	<b>91</b>	<b>142,9%</b>
PRODUITS EXCEPTIONNELS (77)	2	<b>0</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>s.o.</b>
REPRISE SUR PROVISIONS (78)	104	105	<b>0</b>	<b>-105</b>	<b>-100,0%</b>

- **Les produits des services**

Après une forte baisse en 2020 et 2021 liée à la crise sanitaire, les produits des services retrouveraient un niveau presque équivalent à celui de 2019.

Les recettes des familles progressent de 84 m€ ainsi que le forfait post-stationnement de 69 m€ qui retrouve son niveau de 2019.

Ainsi, les produits des services sont en augmentation de 5,5 %.

En détail :

<i>en milliers d'euro</i>	bp2021	ca projeté 21	bp2022	Evolution	%
<b>PRODUIT DES SERVICES (70)</b>	<b>6 403</b>	<b>6 351</b>	<b>6 701</b>	<b>350</b>	<b>5,5%</b>
RESTAURATION COLLECTIVE	1 550	1 550	<b>1 570</b>	<b>20</b>	<b>1,3%</b>
REMBOURSEMENT FRAIS MEDECINE DU TRAVAIL	34	34	<b>36</b>	<b>2</b>	<b>5,9%</b>
PERSONNEL MIS A DISPOSITION	672	601	<b>554</b>	<b>-47</b>	<b>-7,8%</b>
PRESTATION SERVICE CAF MAISONS DE QUARTIER	653	679	<b>640</b>	<b>-39</b>	<b>-5,7%</b>
AUTRES	3 494	3 486	<b>3 901</b>	<b>414</b>	<b>11,9%</b>

- **Les impôts et taxes**

Conformément à l'engagement pris auprès des Lavallois, les taux d'imposition de la taxe d'habitation et des taxes foncières n'augmentent pas.

Le budget 2021 est construit sur l'hypothèse d'une progression physique des bases de 3,4 % pour le foncier bâti et la taxe d'habitation sur les résidences secondaires comme le prévoit la loi de finances 2022, en raison du retour de l'inflation.

Le montant des dotations communautaires est équivalent au montant de 2021. Même si l'attribution de compensation progresse en fonctionnement à hauteur de 355 m€, cette évolution est neutralisée par un transfert de la contribution en investissement. En effet, la participation au financement du Quarante, le nouveau conservatoire de musique et de danse, constitue une contribution à un équipement structurant et doit figurer en investissement.

Comme l'an passé, Laval Agglomération connaît une prévision insuffisante de dynamique fiscale pour garantir une dotation de solidarité communautaire (DSC) à ses communes membres. Le Pacte financier et fiscal en vigueur conditionne, en effet, l'attribution de cette

enveloppe à une dynamique des recettes perçues d'au moins 2 %. En 2021, même si un ralentissement fiscal avait été constaté, l'enveloppe avait été attribuée par solidarité envers les 34 communes. Le montant de l'enveloppe de DSC pour la ville de Laval serait de 191 m€.

Le fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC) est en diminution par rapport au budget primitif 2021 en raison de la répartition dérogatoire qui en avait été faite en 2021, et qui de nouveau être confirmée en 2022. Un chantier d'actualisation du Pacte Fiscal et Financier a en effet été initié dont les résultats attendus pourraient être intégrés au second semestre.

Le montant des droits de mutation inscrit au BP 2022 fait l'objet d'une prévision prudente liée à un possible ralentissement du marché immobilier. Le montant inscrit est de 1 700 m€ alors que le produit perçu s'est exceptionnellement élevé à 2 473 m€ durant l'exercice précédent.

<i>en milliers d'euro</i>	bp2021	ca projeté 21	bp2022	Evolution	%
<b>IMPOTS ET TAXES (73)</b>	38 445	40 016	39 510	-506	-1,3%
CONTRIBUTIONS DIRECTES	31 134	31 650	32 366	716	2,3%
DOTATIONS COMMUNAUTAIRES	3 485	3 486	3 240	-246	-7,0%
DROITS DE MUTATION	1 500	2 474	1 700	-774	-31,3%
TAXE ELECTRICITE	900	925	900	-25	-2,7%
FPIC	750	729	691	-38	-5,2%
TAXE SUR LA PUBLICITE	550	560	500	-60	-10,7%
AUTRES	126	194	113	-81	-41,7%

- **Les dotations et participations**

Les dotations et participations sont en augmentation de 2,3 % en raison de la dynamique de la part de la dotation de solidarité de la DGF et des subventions péri-scolaires et de la petite enfance qui retrouvent leur niveau d'avant crise sanitaire.

<i>en milliers d'euro</i>	bp2021	ca projeté 21	bp2022	Evolution	%
<b>DOTATIONS ET SUBVENTIONS (74)</b>	16 392	16 744	17 134	390	2,3%
DOTATION FORFAITAIRE	7 583	7 583	7 576	-7	-0,1%
DOTATION SOLIDARITE URBAINE	2 156	2 156	2 286	130	6,0%
DOTATION PEREQUATION	800	800	796	-4	-0,5%
COMPENSATIONS FISCALES	1 267	1 264	1 380	116	9,2%
FONDS DE CONCOURS INTERCOMMUNAL	0	0	0	0	
SUBVENTIONS PERI SCOLAIRE (TAP)	932	956	1 082	126	13,2%
SUBVENTIONS EXTRA SCOLAIRE	618	602	517	-85	-14,1%
SUBVENTIONS PETITE ENFANCE	2 061	2 061	2 405	345	16,7%
SUBVENTION AGGLO (LEVÉE DE RIDEAU)	0	0	0	0	
AUTRES SUBVENTIONS CULTURE	141	131	166	35	26,7%
AUTRES	834	1 192	926	-266	-22,3%

- **Les autres produits de fonctionnement courant**

Le budget primitif prévoit une légère et prévisible diminution des locations de la salle polyvalente, sous le double effet de la crise sanitaire et de l'ouverture de l'Espace Mayenne-Laval.

Le déménagement à l'Hôtel communautaire du service eau et assainissement de Laval Agglomération ainsi que de la DSIT, qui étaient situés jusqu'à l'été 2021 dans des locaux municipaux, s'accompagnera d'une baisse des loyers perçus par la Ville. Les locaux de la DSIT ont été reloués au service Déchets de Laval Agglomération.

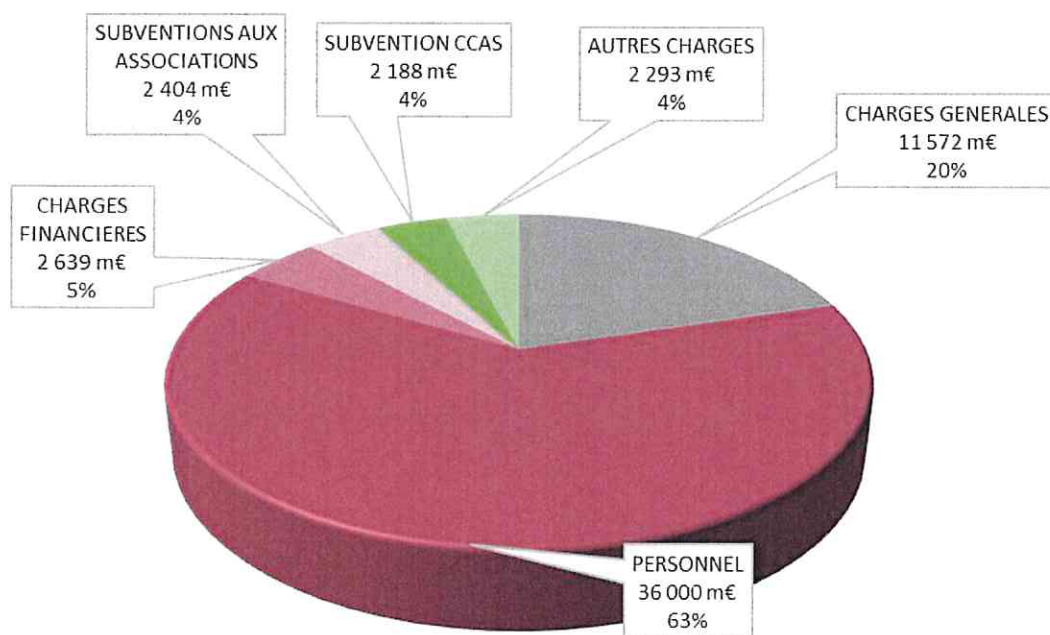
en milliers d'euro	bp2021	ca projeté 21	bp2022	Evolution	%
<b>AUTRES PRODUITS DE FONCT. COURANT (75)</b>	368	348	371	23	6,6%
LOYERS	274	274	231	-44	-15,9%
LOCATION SALLE POLYVALENTE	15	15	11	-4	-26,7%
LOCATION AUTRES SALLES	18	18	11	-7	-38,6%
REDEVANCE DSP CHAUFFAGE	100	100	100	0	0,0%
AUTRES	-39	-59	19	77	-131,7%

### 1.1.2. Les charges de fonctionnement

Les évolutions de dépenses reposent sur une maîtrise volontariste des charges à caractère général et des dépenses de personnel, et ce indépendamment d'une augmentation contrainte du périmètre des dépenses en 2022.

Par rapport au compte administratif 2021, les charges de fonctionnement augmentent de 3,2 %. Cette progression est la conséquence de l'évolution des charges de personnel avec le nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP) que la collectivité avait l'obligation de mettre en œuvre depuis 2017. Il est à noter également une inflation attendue de plus de 3 % en 2022, accompagnée d'une forte progression des prix de l'énergie.

Les charges de fonctionnement reposent à 63 % sur les dépenses de personnel, 20 % correspondent aux charges à caractère général, les subventions aux associations et la subvention au Centre communal d'action sociale représentent chacune 4 % de l'ensemble.



en milliers d'euro	bp2021	ca projeté 21	bp2022	Evo1°	%
<b>CHARGES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>57 744</b>	<b>55 240</b>	<b>57 096</b>	<b>1 856</b>	<b>3,4%</b>
CHARGES A CARACTERE GENERAL (011)	12 361	11 214	<b>11 330</b>	<b>116</b>	<b>1,0%</b>
REPORTS CHAP (011)			242	242	3,2%
CHARGES DE PERSONNEL (012)	35 565	34 602	<b>36 000</b>	<b>1 398</b>	<b>4,0%</b>
ATTENUATION DE PRODUIT (014)	65	42	<b>41</b>	<b>-1</b>	<b>-2,4%</b>
AUTRES CHARGES DE GESTION (65)	6 322	6 108	<b>6 248</b>	<b>140</b>	<b>2,3%</b>
CHARGES FINANCIERES (66)	2 750	2 636	<b>2 639</b>	<b>3</b>	<b>0,1%</b>
CHARGES EXCEPTIONNELLES (67)	652	610	<b>586</b>	<b>-24</b>	<b>-3,9%</b>
PROVISIONS (68)	29	28	<b>10</b>	<b>-18</b>	<b>-64,3%</b>

- **Les charges à caractère général**

Le budget primitif 2022 traduit les orientations politiques de l'équipe municipale.

Cela concerne notamment les crédits dédiés aux camps de vacances pour les jeunes (30m€), au projet de la place du 11 novembre (20 m€) et ceux attribués à la formation des apprentis et des agents municipaux qui augmentent de 139 m€.

Une étude est inscrite à hauteur de 15m€ pour constituer un Office du commerce.

Les cultures pour tous bénéficieront de projets CLEAC (20 m€). Des crédits ont été alloués au service égalité Femme-Homme pour la réalisation de colloques.

L'équipe des agents de police municipale a été renforcée, des équipements nouveaux leur ont été accordés : cinémomètre et caméras piétons.

Par ailleurs, il est à noter, pour les dépenses d'énergie, une incertitude sur l'évolution de leur montant. Une enveloppe de dépenses imprévues de 1 M€ a ainsi été constituée.

Ainsi, l'évolution des charges à caractère général est contenue à 1% par rapport au montant du compte administratif projeté pour 2021. Elles s'établissent à 11,330 M€ (hors reports de 242m€) contre 11,214 M€ au CA 2021.

en milliers d'euro	bp2021	ca projeté 21	bp2022	Evolution	%
<b>CHARGES A CARACTERE GENERAL</b>	<b>12 361</b>	<b>11 214</b>	<b>11 330</b>	<b>116</b>	<b>1,0%</b>
REPORTS CHAP (011)			242	242	
ELECTRICITE, GAZ, CHAUFFAGE URBAIN	2 037	2 039	<b>2 090</b>	<b>51</b>	<b>2,5%</b>
FORMATION DES APPRENTIS	117	33	<b>110</b>	<b>77</b>	<b>232,4%</b>
FORMATION DES AGENTS	139	84	<b>146</b>	<b>62</b>	<b>73,9%</b>
FESTIVAL 3 ELEPHANTS	123	123	<b>138</b>	<b>15</b>	<b>12,2%</b>
POLICE MUNICIPALE	15	15	<b>20</b>	<b>5</b>	<b>33,3%</b>
TABLES RONDES AVEC LES ASSOCIATIONS	0	0	<b>12</b>	<b>12</b>	<b>s.o.</b>
EGALITE FEMME-HOMME	10	5	<b>8</b>	<b>3</b>	<b>50,0%</b>
ETUDE OFFICE DU COMMERCE	0	0	<b>15</b>	<b>15</b>	<b>s.o.</b>
CAMPS DE VACANCES	0	0	<b>30</b>	<b>30</b>	<b>s.o.</b>
PETITE ENFANCE- JOURNEE PEDAGOGIQUE	0	0	<b>17</b>	<b>17</b>	<b>s.o.</b>
COMMUNICATION PROJET PLACE DU 11 NOVEMBRE	0	0	<b>20</b>	<b>20</b>	<b>s.o.</b>
AUTRES*	9 920	8 915	<b>8 761</b>	<b>-154</b>	<b>-1,7%</b>

\*les principaux postes : 1,1 M denrées alimentaires – 750 m€ services extérieurs – 570 m€ carburant – 530 m€ contrats de services – 480 m€ maintenance. La diminution est liée à un transfert des fournitures de vêtements de travail et des achats de livres en investissement

- **Les dépenses de personnel**

L'organisation des services municipaux doit permettre de répondre aux préoccupations quotidiennes des Lavallois en matière de propreté, d'entretien des espaces verts et de sécurité publique. En parallèle, la ville souhaite mener une politique ambitieuse en faveur du développement des compétences des agents ce qui nécessite un budget de formation adéquate (cf supra). Par ailleurs, la collectivité souhaite développer le recours à l'apprentissage, à la fois pour faciliter l'insertion professionnelle de jeunes dans un contexte économique difficile et pour répondre aux difficultés de recrutement auxquelles la collectivité doit faire face.

Les dépenses de masse salariale sont inscrites à hauteur de 36 M€, soit une hausse de 4 % par rapport au CA projeté 2021 mais seulement de 1,2 % par rapport au BP 2021. Cette différence s'explique par un montant très important de dépenses non engagées. Au sein de ces dépenses, 554 m€ concernent des personnels mis à disposition. Pour information au 1<sup>er</sup> novembre 2021, 862 postes permanents sont ouverts et 805 pourvus.

L'impact du Glissement Vieillesse Technicité (GVT) qui correspond à l'évolution liée au déroulement de carrière des agents contribue à une augmentation de la masse salariale de 250 m€.

Les mesures sur la revalorisation des grilles indiciaires des agents de catégorie C décidé par l'Etat est estimée à 175 m€ de la masse salariale.

Enfin, le nouveau régime indemnitaire dénommé Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, Sujétions, Expertises et Engagement Professionnel (RIFSEEP), qui base une part fixe sur les fonctions et le métier exercé par l'agent indépendamment de la situation statutaire entrera en application au 1<sup>er</sup> mars 2022 pour un coût estimé de 508 m€.

- **Les autres charges de gestion**

Les autres charges de gestion augmentent de 140 m€ soit 2,3 %.

Conformément à l'engagement pris auprès des Lavallois, l'enveloppe des subventions aux associations, en baisse ces dernières années et qui a augmenté dès 2021 de 10%, est stabilisée en 2022.

Toutefois deux évolutions de périmètre ont été prises en compte :

- l'association qui gère le multi-accueil Pomme d'Api s'est vue attribuer une subvention de la CAF de 20 000€ venant en déduction de la subvention versée par la ville.
- la municipalisation du Centre d'Information Jeunesse se traduit par une prise charge directe pour la ville de 46 000€ sans mise à disposition de l'association.

Ces changements entraînent une diminution de l'enveloppe de 66 000€ soit un montant de 2 404 000€.

La subvention au Centre communal d'action sociale en 2022 de 2,188 M€ augmente de 25 m€. Elle a pour but de permettre au CCAS de poursuivre et de stabiliser ses missions d'accompagnement et de soutien des plus défavorisés.

Les interventions de maintien à domicile liées à la perte d'autonomie des personnes âgées et à une fragilité psychique qui s'est aggravée avec le confinement sont en augmentation. La participation horaire du Conseil départemental pour les personnes qui relèvent de l'allocation pour personne âgée (APA) est insuffisante, ce qui génère un déficit compensé par la subvention de la ville.

Le CCAS intervient, en dernier ressort, au bénéfice de personnes précaires et vulnérables qui ne bénéficient pas de plan d'aides.

Enfin le service de portage de repas à domicile est fortement sollicité depuis le confinement, entraînant une dépense supplémentaire en achat de repas à la cuisine centrale et en renfort de personnel.

Enfin, la contribution aux écoles privées est quant à elle stabilisée, de même que l'indemnité des élus.

<i>en milliers d'euro</i>	bp2021	ca projeté 21	bp2022	Evolution	%
<b>AUTRES CHARGES DE GESTION (65)</b>	6 322	6 108	6 248	140	2,3%
SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS	2 470	2 408	2 404	-4	-0,2%
SUBVENTION CCAS	2 163	2 163	2 188	25	1,2%
SUBVENTION THEATRE	0	0	0	0	s.o.
CONTRIBUTION ECOLES PRIVEES	1 038	952	952	0	0,0%
ELUS	593	542	545	3	0,6%
PERTES SUR CREANCES IRRECOURVABLES	40	25	31	6	24,0%

- **Les charges financières**

Les frais financiers sont stables pour un montant de 6,248 M€.

Ainsi, conformément au protocole transactionnel signé en 2017, la ville verse, jusqu'en 2024, une annuité d'un montant de 1 094 063 €. Par le jugement du 7 janvier 2016, le Tribunal de Grande Instance de Paris a en effet reconnu que DEPFA Bank avait manqué à ses obligations d'information et de mise en garde tout en déboutant la ville de sa demande de nullité et de résiliation du contrat de swap conclu en novembre 2006.

Ce protocole transactionnel sécurise le remboursement de la dette mais impacte aussi fortement l'autofinancement de la ville jusqu'à 2024.

La stratégie budgétaire présentée dans le rapport d'orientation a pour objectif d'assainir la situation financière de la Ville, tant du point de vue de son endettement que de sa capacité à investir.

<i>en milliers d'euro</i>	bp2021	ca projeté 21	bp2022	Evolution	%
<b>FRAIS FINANCIERS</b>	2 750	2 636	2 639	3	0,1%
INTERETS DE LA DETTE	1 575	1 544	1 472	-72	-4,6%
SWAP	25	41	17	-24	-58,7%
INDEMNITE DEPFA	1 095	1 095	1 095	0	0,0%
ICNE	55	-44	55	99	s.o.

- **Les charges exceptionnelles**

Les dépenses exceptionnelles sont en diminution de 3,9 % du fait de la fermeture du centre de vaccination et d'une diminution de la participation au budget annexe Parking du fait de la reprise anticipée des résultats excédentaires.

<i>en milliers d'euro</i>	bp2021	ca projeté 21	bp2022	Evolution	%
<b>DEPENSES EXCEPTIONNELLES</b>	652	610	586	-24	-3,9%
SUBVENTION PARKING	505	493	484	-9	-1,8%
REVERSEMENT CENTRE DE VACCINATION	24	40	12	-28	-70,0%
AUTRES	123	77	90	13	16,9%

- **Les dépenses imprévues**

Ces crédits permettent à l'exécutif de faire face à une urgence par l'engagement d'une dépense non inscrite initialement au budget. L'inscription de ces crédits ne doit pas excéder 7,5 % des dépenses réelles prévisionnelles de la section.

Le montant inscrit au BP 2022 permettra de répondre à une hausse significative des coûts de l'énergie et des matières premières du fait du contexte international.

<i>en milliers d'euro</i>	bp2021	ca projeté 21	bp2022	Evolution	%
DEPENSES IMPREVUES (022)			1 000		



## 1.2. La dette

La Ville de Laval se trouve dans une situation financière qui reste très délicate.

La dette pèse fortement, malgré une amélioration par rapport au compte administratif (CA) de 2019. Elle représente toujours 109 % des recettes de fonctionnement contre 91 % au niveau national de la strate.

L'encours de la dette s'élèvera au 1<sup>er</sup> janvier 2022 à 69,339 M€, ce qui place encore la collectivité parmi les 10 % des communes les plus endettées de sa strate. Il a été mobilisé auprès des établissements bancaires détaillés ci-dessous :

en milliers d'euro	Encours 1/01/22	%	Gissler A1	Gissler B2
CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	14 707	21%	14 707	0
CREDIT AGRICOLE	14 085	20%	14 085	0
CREDIT MUTUEL	12 187	18%	12 187	0
BANQUE DES TERRITOIRES	8 676	13%	8 676	0
RIVAGE	5 665	8%	5 665	0
CAISSE D'EPARGNE	4 939	7%	4 939	0
CREDIT FONCIER	3 284	5%	3 284	0
BANQUE POPULAIRE GRAND OUEST	2 282	3%	2 282	0
SOCIETE GENERALE	1 703	2%	565	1 138
BANQUE POSTALE	1 577	2%	1 577	0
CAISSE ALLOCATIONS FAMILIALES	234	0%	234	0
<b>TOTAL</b>	<b>69 339</b>	<b>100%</b>	<b>68 201</b>	<b>1 138</b>

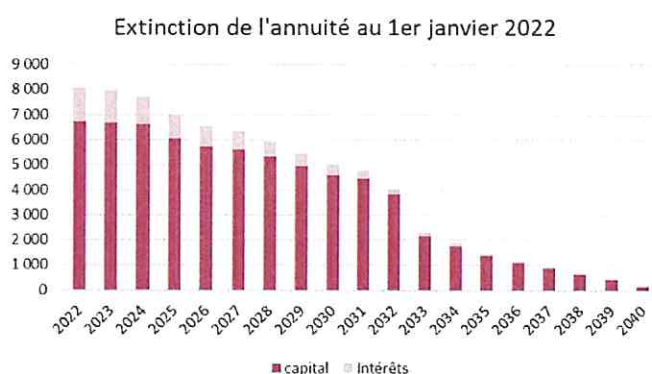
98 % de l'encours de la ville est sécurisé et relève du niveau 1A de la classification Gissler. 2 % appartiennent à la catégorie B2 qui comprend un prêt dépendant de l'inflation et de l'euribor 12 mois et plafonné à 6,47%.

Le capital qui sera remboursé en 2022 s'élève à 6,725 M€ comprenant un emprunt pour partie récupérable à partir du budget parking à hauteur de 85 m€.

L'emprunt prévu pour l'équilibre du budget en investissement s'élève à 5 M€, soit un désendettement de 1,725 M€ pour 2022, qui s'inscrit dans l'objectif d'une baisse de l'encours de 10 M€ sur la durée du mandat.

Au stade du budget primitif, le taux d'intérêt moyen est de 2,1%, l'opération de refinancement avec un taux d'intérêt de 0,15% ayant contribué fortement à la diminution de ce taux en 2021.

La capacité de désendettement est de 9,6 ans en amélioration par rapport à 2021. Elle était de 15,3 ans au BP 2021 du fait de l'impact de la crise sanitaire sans laquelle cette capacité aurait pu se fixer à 12,5 ans.

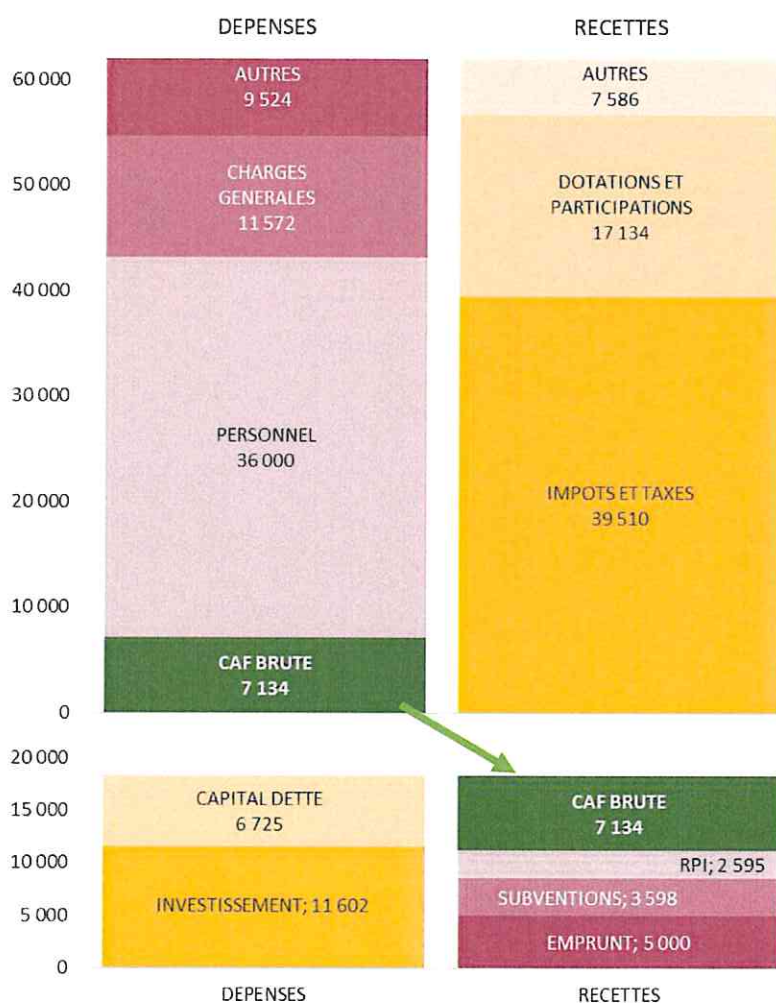


### 1.3. Les équilibres financiers

Les produits de fonctionnement s'élèvent à 64,2 M€ pour 57,1 M€ de dépenses de fonctionnement, soit une capacité d'autofinancement (CAF) brute de 7,1 M€.

Elle est en progression sensible par rapport au BP 2021, témoignant de l'amélioration de la santé financière de la collectivité. Par rapport au compte administratif projeté du budget 2021, la capacité d'autofinancement brut prend en compte le nouveau régime indemnitaire et la revalorisation du traitement des agents de catégorie C. Il est à noter aussi une projection prudentielle des recettes.

en milliers d'euro	bp2021	ca projeté 21	bp2022	Evol°	%
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	62 141	63 977	<b>64 230</b>	253	0,4%
- DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS INTERETS	56 169	53 697	<b>55 624</b>	1 927	3,6%
<b>= EXCEDENT DE GESTION</b>	<b>5 972</b>	<b>10 280</b>	<b>8 606</b>	<b>-1 674</b>	
- INTERETS DE LA DETTE	1 575	1 544	<b>1 477</b>	-67	-4,3%
<b>= CAF BRUTE</b>	<b>4 397</b>	<b>8 737</b>	<b>7 134</b>	<b>-1 603</b>	
- REMBOURSEMENT CAPITAL	6 473	6 473	<b>6 725</b>	252	
<b>= CAF NETTE</b>	<b>-2 077</b>	<b>2 264</b>	<b>409</b>	<b>-1 855</b>	



## 1.4. La section d'investissement

### 1.4.1. La programmation pluriannuelle des investissements

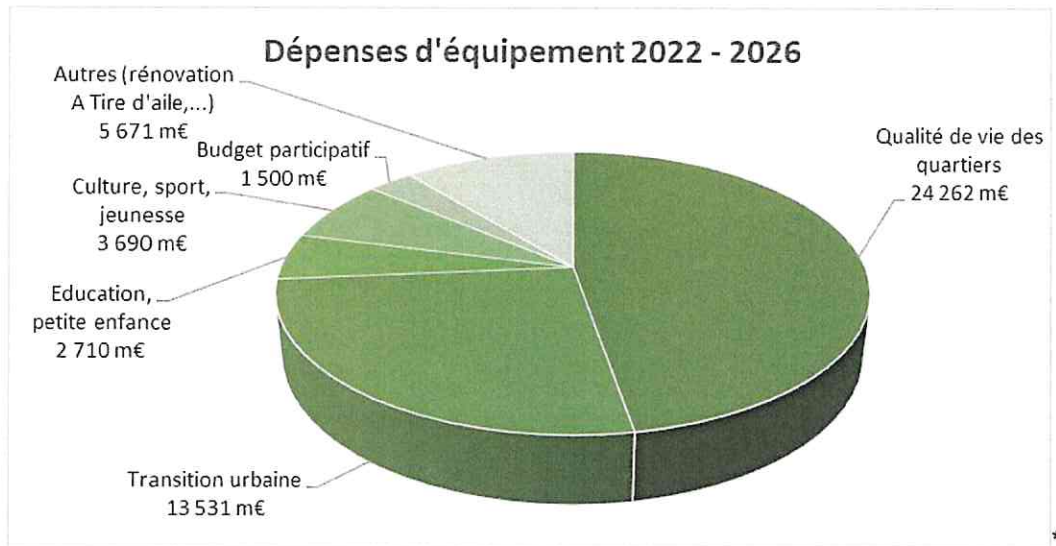
**51 millions d'euros d'investissements** sont programmés d'ici la fin du mandat, pour mettre en œuvre les engagements pris devant les Lavallois et opérer les transitions dont notre ville a besoin soit une moyenne annuelle de 10M€.

En termes de charge nette d'investissement, c'est-à-dire les dépenses d'investissement hors dette, minorées des recettes d'investissement que sont les subventions, le FCTVA et les cessions notamment), la Ville prendrait à sa charge 35 M€ entre 2022 et 2026, soit 7M €/an en moyenne.

Les investissements récurrents, indispensables pour rénover un patrimoine municipal dégradé par des années de sous-investissements, représentent 41% du total des dépenses sur la période. Une stratégie de planification des plans qualité est mis en place pour assurer leur bonne mise en œuvre.

Les projets structurants du mandat, à commencer par la rénovation de la place du 11 novembre, s'intègrent quant à eux dans un programme pluriannuel d'investissement. Jusqu'à présent, la Ville de Laval en était dépourvue ce qui explique notamment un taux d'exécution et un taux de subvention faibles au regard de la moyenne de la strate.

	Dépenses d'équipement 2022-2026	2022	2023	2024	2025	2026
Qualité de vie des quartiers	24 262 m€	5 288 m€	4 910 m€	4 834 m€	4 371 m€	4 859 m€
Plans qualité : voirie, éclairage public et bâtiments	21 000 m€	4 200 m€	4 200 m€	4 200 m€	4 200 m€	4 200 m€
Rénovation urbaine du quartier Saint Nicolas	2 097 m€	663 m€	420 m€	184 m€	171 m€	659 m€
Rénovation de la place de la Commune	450 m€			450 m€		
Travaux en lien avec l'urbanisation	715 m€	425 m€	290 m€			
Transition urbaine	13 531 m€	2 395 m€	1 779 m€	5 163 m€	3 019 m€	1 175 m€
Aménagement de la Place du 11 novembre	8 910 m€	1 026 m€	1 103 m€	4 932 m€	1 849 m€	
Végétalisation du centre-ville et des quartiers	656 m€	131 m€	131 m€	131 m€	131 m€	131 m€
Aménagements cyclables sécurisés	500 m€	105 m€	100 m€	100 m€	95 m€	100 m€
Zone d'Aménagement Concerté - Ferrié	945 m€	500 m€	445 m€			
Zone d'Aménagement Concerté - Gare - parking nord	1 887 m€				944 m€	944 m€
PEM Gare (Rue des 3 régiments & Carrefour nord et pont de Paris)	333 m€	333 m€				
Parking Jean Macé	300 m€	300 m€				
Education, petite enfance	2 710 m€	65 m€	510 m€	525 m€	900 m€	710 m€
École de la Senelle	1 040 m€	65 m€	500 m€	475 m€		
École Hilard	1 630 m€		10 m€	50 m€	900 m€	670 m€
Cuisine centrale	40 m€					40 m€
Culture, sport, jeunesse	3 690 m€	480 m€	740 m€	0 m€	500 m€	1 970 m€
Porte Beucherresse et enceintes des remparts	610 m€		340 m€			270 m€
Rénovation des gymnases	2 200 m€				500 m€	1 700 m€
Salle polyvalente - renforcement dynamique sportive	360 m€	360 m€				
Reconstitution plateau de Jean Macé	400 m€		400 m€			
Skate parc	120 m€	120 m€				
Budget participatif	1 500 m€	300 m€	300 m€	300 m€	300 m€	300 m€
Autres (rénovation A Tire d'aile,...)	5 671 m€	1 323 m€	985 m€	1 350 m€	2 013 m€	0 m€
<b>TOTAL</b>	<b>51 364 m€</b>	<b>9 851 m€</b>	<b>9 224 m€</b>	<b>12 172 m€</b>	<b>11 103 m€</b>	<b>9 014 m€</b>



### 1.4.2. Les investissements inscrits au BP 2022 et leur financement

Les projets d'investissement inscrits au BP 2022

DETAIL DES INVESTISSEMENTS BUDGET 2022	BP 2022 Dépenses	BP 2022 Recettes	BP 2022 Charge nette
Plans qualité	4 200		4 200
Budget participatif	200		200
ZAC Ferrié	500		500
AP-CP Place du 11 novembre	700	297	403
PRU St Nicolas - bd Brune	1 200	420	780
Skate parc	120		120
Aménagements cyclables	105		105
AP-CP Ecole de la Senelle	27		27
AP-CP Centre Administratif Municipal	200		200
AP-CP Enceintes Monuments Historiques - Porte Beuchersse	520		520
Bourse du travail	200		200
AP-CP Ilôt Val de Mayenne	100		100
Salle polyvalente - renforcement dynamique sportive	360		360
Travaux en lien avec l'urbanisation	425		425
AP-CP PEM Gare - Rue des 3 régiments - voirie	235		235
AP-CP PEM Gare - Carrefour nord et pont de Paris	98		98
Parking Jean Macé	600	300	300
Enveloppe exceptionnelle 2022 plans qualité	500		500
Sécurisation falaise du Vieux Saint-Louis	100		100
Place Jean Moulin - 2ème tranche	160	144	16
Mur du jardin de Beauregard	60		60
Audit énergétique - Intracting	350		350
Fin des travaux de l'Espace Noël MELLIER	32		32
Mise en place d'une escale solidaire	20		20
<b>Montant des investissements d'équipement</b>	<b>11 012</b>	<b>1 161</b>	<b>9 851</b>
AC d'investissement - participation bâtiment LE QUARANTE	590		590
<b>Montant des investissements</b>	<b>11 602</b>	<b>1 161</b>	<b>10 441</b>

### 1.4.3. Le financement des investissements

<b><i>Financement des investissements</i></b>	<b>11 602</b>
FCTVA	<b>750</b>
TAXE D'AMENAGEMENT	<b>180</b>
AMENDES DE POLICE	<b>400</b>
PRODUIT DES CESSIONS	<b>1 700</b>
SUBVENTIONS	<b>2 792</b>
EMPRUNT	<b>5 000</b>
AUTOFINANCEMENT	<b>409</b>
PRELEVEMENT FONDS DE ROULEMENT	<b>371</b>

Les ressources propres d'investissement comprennent le fonds de compensation de la TVA (FCTVA), qui correspond à une restitution de la TVA payée l'année précédente sur les investissements, la taxe d'aménagement ainsi que les cessions.

Le montant de FCTVA est maintenu à un faible niveau du fait du ralentissement des investissements durant les deux derniers exercices qui s'étaient caractérisées par un faible taux d'exécution.

La taxe d'aménagement est stable par rapport à 2021. Son montant correspond à la taxe perçue évaluée à 200 m€ réduite de la part reversée à l'agglomération sur les zones économiques (20 m€).

Les cessions sont évaluées à 1,7 M€, ce montant résultant principalement de la cession des CFA de Chanzy et de Volney, du bâtiment 47 situé à Ferrié et du bâtiment Saint Julien.

Les subventions de 2,792 M€ comprennent un reste à réaliser de 1,432 M€.

Un emprunt d'équilibre de 5 M€ est inscrit au BP 2022 conformément à la prospective.

La CAF nette permet une augmentation du disponible pour le financement des investissements de 409 m€.

#### 1.4.4. Zoom sur les investissements récurrents

### Ventilation de l'enveloppe annuelle

SECTEUR	MONTANT ANNUEL (k€ TTC)	% MONTANT TOTAL
<b>Espaces publics</b> Voirie/Eclairage public = 1 085 k€ ; Sécurisation Vigipirate = 50 k€ ; Espaces verts/cimetières/aires de jeux = 240 k€ ; Eaux pluviales = 190 k€	1585	38 %
<b>Bâtiments et espaces extérieurs</b>	1070	25 %
<b>Informatique</b>	500	12 %
<b>Matériels et mobiliers</b>	475	11 %
<b>Véhicules et engins</b>	375	9 %
<b>Divers</b> Extension réseau électrique = 85 k€ ; Foncier = 50 k€ ; subventions façade = 35 k€ ; frais insertion = 25 k€	195	5 %
<b>TOTAL</b>	4 200	



Enveloppe supplémentaire exceptionnelle de 500 K€ en 2022 fléchée sur les bâtiments (écoles et gymnases) et sur la voirie

2022 : une année de transition avec une opération spécifique ("coup de poing") dans les écoles et les gymnases



**OPERATION "COUP DE POING" ECOLES - 250 000 €**

**OPERATION "COUP DE POING" GYMNASES - 200 000 €**



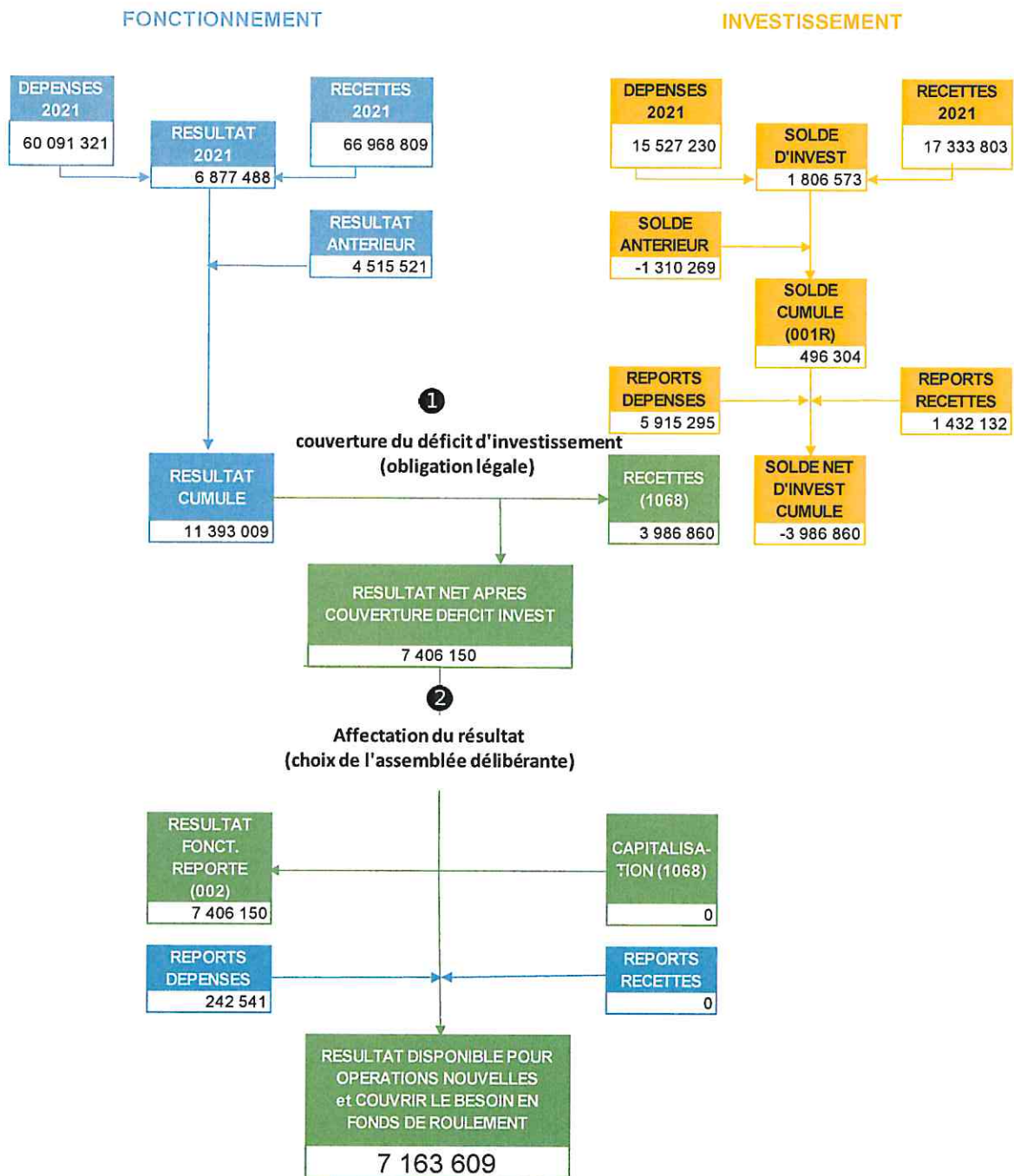
**RENOVATION & TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - 415 000€**



**GROS ENTRETIEN ET RENOUVELLEMENT - 455 000 €**

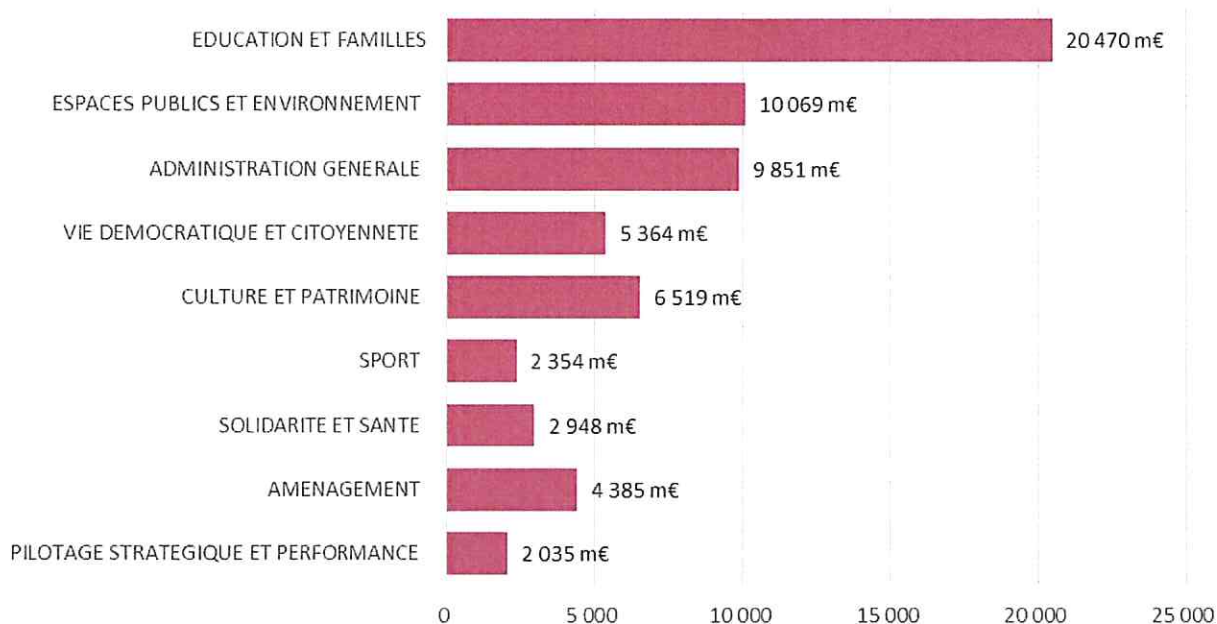
## 1.5. Les résultats anticipés 2021

Lors de l'élaboration du budget primitif 2022, il a été décidé de procéder à une reprise anticipée des résultats de l'exercice 2021 qui seront régularisés après le vote du compte administratif 2021.





## 1.6. Le budget par politiques publiques



### 1.1.1. Éducation et familles

Les dépenses de fonctionnement de la politique "éducation et familles" s'élèvent à 19 M€ dont 4,8 M€ pour la petite enfance, 9,6 M€ pour l'enfance (écoles et ALSH) et 4,7 M€ pour la restauration collective.

en milliers d'€	Dépenses	dont personnel	Recettes
Petite enfance 0-3 ans	4 759	4 520	3 197
Enfance 2-12 ans	9 654	7 622	2 221
Jeunesse 12-25 ans	342	314	121
Famille parentalité	1	0	1
Restauration collective	4 658	3 287	1 570
<b>Total</b>	<b>19 414</b>	<b>15 743</b>	<b>7 110</b>

Les dépenses relatives à cette politique publique permettent de poursuivre l'accompagnement de l'investissement pour la réussite éducative de toutes et tous les enfants lavallois, depuis la petite enfance jusqu'à la fin de l'élémentaire, en accompagnant également les familles.

Concernant la petite enfance, ce sont ainsi les projets portés autour des "1 000 jours" initiés en 2021 qui se poursuivent.

Sont également confortées les initiatives autour du bilinguisme dans les apprentissages, de l'alimentation avec les petits déjeuners à 1€, ou encore les projets pédagogiques menés qui mobilisent le sport et la culture comme vecteurs d'épanouissement et de réussite.

Les crédits permettront également d'organiser des séjours d'été (30 m€) pour que davantage d'enfants puissent partir en vacances.

En matière de restauration collective sont prévues :

- la mise en œuvre du nouveau marché de denrées alimentaires (52% de produits de qualité dont 30% de bio) : la qualité des produits, mise en valeur de la production locale, augmentation de la part du bio (au-delà des obligations de la loi Egalim),
- la poursuite du renouvellement du matériel pour améliorer les conditions de travail des agents à la cuisine centrale et dans les restaurants scolaires (prévention et plan d'actions de lutte contre les troubles musculo-squelettiques),
- la finalisation de l'arrêt total du plastique pour la vaisselle des écoles.

Les dépenses d'investissement de la politique « éducation et familles » s'élèvent à 1 056 m€, dont 180 m€ pour l'enfance, notamment pour le début des travaux de l'école de la Senelle (27 m€), et la poursuite du plan numérique des écoles (93 m€).

Une opération "rénovation coup de poing" auprès des écoles sera menée en 2022 à hauteur de 250 m€ ainsi qu'un plan sûreté via le déploiement de visiophones ; un plan stores pour changer les rideaux défectueux ; enfin la réalisation de travaux de gros entretien ainsi que d'aménagements extérieurs.

En 2022, deux écoles seront prioritaires :

- Ecole primaire Marcel Pagnol : des travaux de couverture et d'isolation de la toiture avec pose de panneaux photovoltaïques ont été prévus pour un montant de 345 m€,
- Ecole primaire Françoise Dolto : un renouvellement du système de chauffage est budgété en 2022 pour un montant de 70 m€.

Plus largement, divers travaux d'entretien sont programmés dans les écoles pour une enveloppe totale de 106 m€.

<i>en milliers d'€</i>	Dépenses	Recettes	Net
Petite enfance 0-3 ans	146	3	143
Enfance 2-12 ans	845	3	842
Jeunesse 12-25 ans	6		6
Restauration collective	59		59
<b>Total</b>	<b>1 056</b>	<b>6</b>	<b>1 050</b>

### 1.1.2. Espaces publics et environnement

Les dépenses de fonctionnement de la politique espaces publics s'élèvent à 8,2 M€.

<i>en milliers d'€</i>	Dépenses	dont personnel	Recettes
Qualité des espaces publics	6 585	5 540	278
Sécurité et réglementation	1 421	620	2 005
Eau et assainissement	95	0	331
Stratégie environnementale	128	0	101
<b>Total</b>	<b>8 229</b>	<b>6 160</b>	<b>2 715</b>

L'embellissement de la ville dans le respect de la transition écologique se traduit par :

- Un renforcement des équipes espaces verts qui se poursuit et qui consistait à créer 3 postes de jardinier (1 au budget 2021, 1 au budget 2022 et 1 au budget 2023),
- en matière de travaux : le verdissement du cimetière Vaufleury, la plantation d'arbres et la réalisation d'opérations telles que la place Jean Moulin, le quai P. Boudet, le jardin de la Banque de France,
- le lancement de la végétalisation participative dans le but de favoriser une expression citoyenne,
- l'installation de "cendriers artistiques" pour lutter contre les jets de mégots sur l'espace public,
- enfin, l'acquisition de matériel d'entretien de la voirie.

Par ailleurs, les dépenses d'investissement de la politique « espaces publics » s'élèvent à 1,8 M€ dont 1,1 M€ pour le plan qualité voirie et l'éclairage public, 377 m€ pour un nouveau plan dédié à la végétalisation de la ville qui comporte des crédits pour l'aménagement de la place Jean Moulin (160 m€).

**Enfin, la Ville consacre des crédits très importants à la rénovation et à la transition énergétique notamment pour**

- l'organisation d'audits énergétiques et sanitaires de tous les bâtiments (350 m€).
- la réalisation de travaux récurrents dans les bâtiments et espaces publics.

**Travaux bâtiments prioritaires**  
650 000 € TTC / an  
Rénovation, accessibilité, transition énergétique

**Gros entretien renouvellement (GER) et usages tous secteurs**  
270 000 € TTC par an

en milliers d'€	Dépenses	Recettes	Net
Qualité des espaces publics	1 562	544	1 018
Sécurité et réglementation	97	2	95
Eau et assainissement (pluvial)	181		181
<b>Total</b>	<b>1 840</b>	<b>546</b>	<b>1 294</b>

### 1.1.3. Vie démocratique et citoyenneté

Les dépenses de fonctionnement de la politique « vie démocratique et citoyenneté » s'élèvent à 5,2 M€ dont 2,5 M€ pour la vie des quartiers et des commerces.

Programme	Dépenses	dont personnel	Recettes
Démocratie locale	596	407	42
Vie Citoyenne	1 783	1 688	181
Vie des quartiers et commerces	2 493	1 866	835
Vie associative	333	177	
<b>Total</b>	<b>5 205</b>	<b>4 138</b>	<b>1 057</b>

En 2022, les crédits de fonctionnements visent la poursuite de l'accompagnement des différents dispositifs permettant à chaque Lavalloise et Lavallois de participer à l'action publique, en fonction de ses envies, intérêts et disponibilités.

Les Conseils ainsi créés (Conseil des Jeunes et Conseil des Sages, en renouvellement à la fin de l'année) continueront leurs travaux, pour accompagner et prendre part aux transformations de la Cité.

D'ores et déjà, le volet investissement est soumis à l'arbitrage des Lavallois via un budget participatif, budgétisé et thématiqué sur 5 ans de la mandature. Après avoir porté sur les espaces publics en 2021, l'année 2022 verra le lancement du budget participatif « jeunes » : une enveloppe de 200 000 € dédiée à la conception et à la mise en œuvre de projets imaginés par les jeunes de 12 à 25 ans dans les différents quartiers de la ville.

Parallèlement, dans le cadre de la nouvelle organisation de la collectivité, le Département «Valorisation, Attractivité et Participation» aura la charge de bâtir les contours d'une politique publique structurée pour accompagner la montée en puissance de la dimension participative. Information, consultation, concertation, co-construction, expérimentations... : les différentes facettes de la participation donneront lieu dès cette année à la constitution d'une équipe dédiée, chargée d'accompagner les projets, notamment ceux qui concernent l'évolution de l'espace public.

En matière de relations usagers et Citoyenneté, la ville poursuivra la démarche qualité. Elle choisira un organisme certificateur, afin de proposer une administration en phase avec les besoins des usagers dans une logique de guichet.

En matière de tranquillité publique, il convient de noter :

- la poursuite des recrutements de policiers municipaux pour intensifier la proximité et la visibilité dans les quartiers et le centre-ville (objectif : 12 agents d'ici la fin du mandat); une présence souhaitée au service de la cohésion sociale,
- l'acquisition de caméras-piétons pour les policiers : celle-ci contribue à apaiser les échanges sur la voie publique et accentue la protection des agents,
- l'acquisition d'un cinémomètre permettra de contrôler la vitesse de circulation et accompagner les modifications de vitesse de circulation dans les quartiers (exemple : zone 30 au Bourny) – 2 volets essentiels sont au centre de cet objectif de tranquillité publique : la prévention et la pédagogie (en complément des radars pédagogiques existants) ainsi que la verbalisation en cas d'infraction; ceci permettant d'accompagner les changements d'usages et de comportements et d'agir pour la sécurité routière.

Afin d'accompagner le développement du commerce, la Ville conduira une réflexion pour constituer un office municipal du commerce.

Les dépenses d'investissement de la politique « vie démocratique et citoyenneté » s'élèvent, quant à elles, à 131 m€ dont 80 m€ d'équipement de maisons de quartiers et 32 m€ pour la fin de l'aménagement de l'espace associatif Noël Meslier, situé au quartier Ferrié.

<i>en milliers d'€</i>	Dépenses	Recettes	Net
Democratie locale	29		29
Vie Citoyenne	46		46
Vie des quartiers et commerces	35		35
Vie associative	49		49
<b>Total</b>	<b>159</b>	<b>0</b>	<b>159</b>

#### 1.1.4. Culture et patrimoine

Les dépenses de fonctionnement de la politique « cultures et patrimoine » représentent 5,3 M€ dont 2,7 M€ pour la création et la diffusion artistiques.

<i>en milliers d'€</i>	Dépenses	dont personnel	Recettes
Enseignement artistique et culturel	39	10	27
Creation et diffusion artistiques	2 719	1 548	113
Lecture publique	1 574	1 468	2
Animation touristique et patrimonial	572	84	54
Gestion / conservation du patrimoine	455	384	23
<b>Total</b>	<b>5 358</b>	<b>3 494</b>	<b>219</b>

Les actions mises en œuvre permettront d'accentuer les propositions culturelles sur les quartiers pour répondre aux enjeux de facilitation de l'accès de tous à la culture en proximité. Cette dynamique déjà présente avec les actions d'enseignement artistique et culturel portée par tous les services culturels sera prolongée et amplifiée, avec une proposition forte notamment sur la période estivale.

Les dépenses d'investissement de la politique « culture et patrimoine » s'élèvent à 1 161 m€ dont 520 m€ pour les enceintes monuments historiques porte Becheresse – Vieux Château, 360 m€ pour le renforcement de la dynamique sportive de la salle polyvalente et 51 m€ pour l'acquisition de livres de la bibliothèque. Une enveloppe de 96m€ est dédié au gros entretien des bâtiments culturels.

<i>en milliers d'€</i>	Dépenses	Recettes	Net
Enseignement artistique et culturel			0
Creation et diffusion artistiques	400	3	398
Lecture publique	54	0	54
Gestion / conservation du patrimoine	707	16	692
<b>Total</b>	<b>1 161</b>	<b>18</b>	<b>1 143</b>

### 1.1.5. Sports

Les dépenses de fonctionnement de la politique « sports » s'élèvent à 2 M€ dont 1,1 M€ au titre des équipements sportifs de proximité.

<i>en milliers d'€</i>	Dépenses	dont personnel	Recettes
Equipements sportifs de proximite	1 174	698	100
Soutien au sport de haut niveau	34	0	0
Soutien a la pratique et a l'évèneme	839	154	3
<b>Total</b>	<b>2 047</b>	<b>852</b>	<b>103</b>

L'année 2022 pourra permettre de déployer les actions de valorisation des pratiques sportives pour tous en partenariat avec tous les clubs sportifs du territoire. L'ambition de pouvoir permettre à tous de trouver une pratique sportive, régulière ou occasionnelle, pourra s'appuyer avec les associations sportives du territoire, déjà porteuses de nombreuses initiatives.

Les dépenses d'investissement de la politique « sport » s'élèvent à 307 m€ pour l'acquisition de matériel.

<i>en milliers d'€</i>	Dépenses	Recettes	Net
Equipements sportifs de proximite	307	0	307
<b>Total</b>	<b>307</b>	<b>0</b>	<b>307</b>

Une opération « rénovation coup de poing » des gymnases est programmée en 2022 pour 200 m€ permettant de participer à la rénovation d'une dizaine de sites, en plus de l'enveloppe annuelle de 60 m€.

### 1.1.6. Solidarités et santé

Les dépenses de fonctionnement de la politique "solidarité et santé" s'élèvent à 2,9 M€ dont 2,2 M€ pour le CCAS.

<i>en milliers d'€</i>	Dépenses	dont personnel	Recettes
Actions sociales	277	0	140
Moyens generaux CCAS	2 180	0	0
Sante	471	103	360
<b>Total</b>	<b>2 928</b>	<b>103</b>	<b>500</b>

La subvention au Centre communal d'action sociale de 2,188 M€ augmente pour la deuxième année consécutive, en 2022 de 25 m€.

Afin de renforcer le soutien auprès des personnes les plus défavorisées dans un contexte de post crise sanitaire, le CCAS a adapté son règlement des aides sociales pour augmenter le montant des aides financières et élargir l'accès à l'épicerie sociale.

Le CCAS poursuivra sa mission d'accueil et d'accompagnement des personnes réfugiées en partenariat avec les acteurs institutionnels et associatifs afin de faciliter leur intégration.

Les besoins d'aide et d'assistance à domicile auprès des personnes âgées et / ou en situation de handicap augmentent, dans un contexte de vieillissement de la population, d'accroissement de la perte d'autonomie et de la fragilité sociale. Face aux difficultés de recrutement, le CCAS poursuit ses actions pour favoriser l'attractivité des métiers et la qualité de vie au travail pour fidéliser les professionnels, les former et améliorer leur reconnaissance, y compris salariale.

Le CCAS s'attache à apporter des réponses innovantes en développant la coordination des parcours en lien avec le service de soins infirmiers à domicile via le Service polyvalent aide et soins à domicile (SPASAD), et l'expérimentation du dispositif "EHPAD hors les murs" financé par l'ARS.

Le portage de repas poursuit son activité après une forte hausse en 2020 qui permet d'assurer un rôle de veille auprès d'un public parfois très isolé.

Les recettes d'activité des interventions à domicile et du portage de repas seront revalorisées à travers la hausse des tarifs de remboursements des financeurs

### 1.1.7. Aménagement

En fonctionnement, la politique de l'aménagement porte essentiellement sur le personnel de l'urbanisme ainsi que sur des opérations de fouille archéologique, pour un montant de 227 m€.

Programme	Dépenses	dont personnel	Recettes
Amenagement urbain	227	140	44
<b>Total</b>	<b>227</b>	<b>140</b>	<b>44</b>

Les dépenses d'investissement de la politique « aménagement » s'élèvent à 4,1 M€ dont 200 m€ pour les budgets participatifs, 500 m€ pour la ZAC Ferrié, 700 m€ pour les premiers travaux de la place du 11 novembre, 1,2 M€ pour la rénovation urbaine du quartier Saint-Nicolas, 105 m€ pour des aménagements cyclables (Beauvais/St Anne, Nantes/Bretagne), 425 m€ pour des travaux en lien avec l'urbanisation, 600m€ pour l'aménagement du parking Jean-Macé, et 315 m€ pour la ZAC Gare.

<i>en milliers d'€</i>	Dépenses	Recettes	Net
Amenagement urbain	4 158	1 193	2 965
<b>Total</b>	<b>4 158</b>	<b>1 193</b>	<b>2 965</b>

### 1.1.8. Administration générale

Les dépenses de la politique « administration générale » s'élèvent à 7,7 M€ dont 3,3 M€ pour la gestion du patrimoine et 2 M€ aux moyens généraux (imprimerie, accueil du service Laval direct proximité, courrier, maîtrise d'œuvre).

L'acquisition des vêtements de travail dans le cadre de la prestation-acquisition - entretien des vêtements de travail représente un coût de 220 000 € en investissement ; les 30 000 € en fonctionnement correspondent aux achats récurrents d'EPI (chaussures, gants, casques, lunettes...) La prestation a été confiée à une entreprise d'insertion locale.

Programme	Dépenses	dont personnel	Recettes
Gestion budgétaire et financière	202		0
Gestion des Ressources Humaines	1 678	1 543	391
Systemes d'information et telecommunications	254	0	77
Gestion du patrimoine bâti et foncier	3 312	1 860	2 027
Securite juridique et commande publique	281	0	0
Moyens generaux	1 976	967	343
<b>Total</b>	<b>7 702</b>	<b>4 371</b>	<b>2 838</b>

Les dépenses d'investissement de la politique « administration générale » s'élèvent à 3,3 M€ dont 1,270 M€ pour le plan qualité des bâtiments publics, 350 m€ pour les audits énergétiques et 590 m€ jusqu'en 2034 pour le remboursement à Laval Agglomération des travaux de construction du Quarante, le conservatoire de musique, de théâtre et de danse.

<i>en milliers d'€</i>	Dépenses	Recettes	Net
Gestion budgétaire et financière	30	8	22
Gestion des Ressources Humaines	36		36
Systemes d information et telecommunications	245		245
Gestion du patrimoine bâti et foncier	983	0	983
Securite juridique et commande publique	285		285
Moyens generaux	570		570
<b>Total</b>	<b>2 149</b>	<b>8</b>	<b>2 141</b>

### 1.1.9. Pilotage stratégique et performance

Les dépenses pour le pilotage stratégique s'élèvent à 2 M€ en fonctionnement et 6 m€ pour l'équipement de la communication externe.

Programme	Dépenses	dont personnel	Recettes
Vie communautaire et communale	1 352	533	55
Communication externe et animation commerciale	653	466	0
Performance et communication interne	25	0	5
<b>Total</b>	<b>2 029</b>	<b>999</b>	<b>59</b>

## 1.7. Le budget vert

### 1.1.1. La méthode

La méthodologie d'évaluation de l'impact environnemental est basée sur 6 axes environnementaux, ce qui permet d'avoir une vue d'ensemble de l'impact du budget. Pour la Ville de Laval, l'évaluation porte dans un premier temps uniquement sur les 2 premiers critères.

Un projet sera étudié sur l'ensemble des 6 critères : la Place du 11 Novembre



### 1.1.2. Le détail par projet selon les deux premiers critères

Typologie projet	Projets d'investissement	Montant	Atténuation changement climatique	Adaptation au changement climatique
Nouveau	Végétalisation du centre ville et des quartiers	655 000 €	DIRECTEMENT FAVORABLE	COUVERTE
Nouveau	Zac gare - parking nord	1 887 000 €	DEFAVORABLE	POTENTIELLEMENT STRUTURANTE
Nouveau	Skate parc	120 000 €	NEUTRE	POTENTIELLEMENT STRUTURANTE
Nouveau	Reconstitution plateau J. Macé	400 000 €	INDEFINI	INDEFINI
Nouveau	Aménagements cyclables	500 000 €	DIRECTEMENT FAVORABLE	POTENTIELLEMENT STRUTURANTE
Engagé	Ecole de la Senelle	941 000 €	INDIRECTEMENT FAVORABLE	NEUTRE
Engagé	C.A.M.	926 000 €	DIRECTEMENT FAVORABLE	NEUTRE
Engagé	Enceintes MII	1 548 000 €	INDIRECTEMENT FAVORABLE	NEUTRE
Nouveau	Nouveau gymnase (matériaux légers)	1 200 000 €	NEUTRE	NEUTRE
Nouveau	Ilôt Val de Mayenne - CIAP Alfred Jarry + libération bât. UF	2 352 000 €	INDIRECTEMENT FAVORABLE	NEUTRE
Nouveau	Salle polyvalente - renforcement dynamique sportive	360 000 €	DIRECTEMENT FAVORABLE	COUVERTE
Nouveau	Cuisine Centrale	2 331 000 €	INDIRECTEMENT FAVORABLE	NEUTRE
Nouveau	École Hilard	748 000 €	INDIRECTEMENT FAVORABLE	NEUTRE

### 1.1.3. Le détail par projet selon les 6 critères

La place du 11 novembre

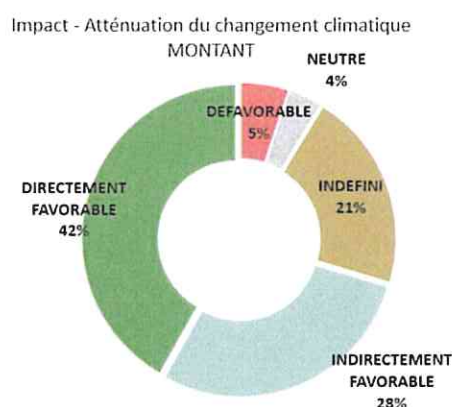
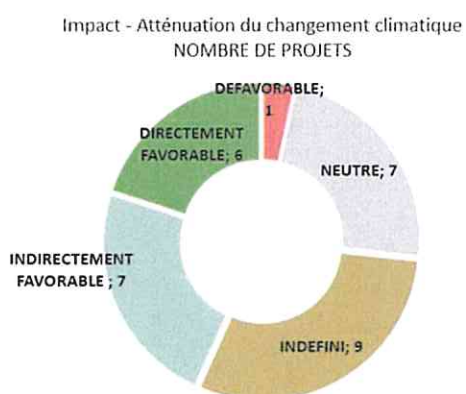
Typologie projet	Projets d'investissement	Montant	Atténuation changement climatique	Adaptation au changement climatique
Récurrent	Plans qualité	21 000 000 €	HORS PERIMETRE	HORS PERIMETRE
Nouveau	Budget participatif	1 500 000 €	INDIRECTEMENT FAVORABLE	COUVERTE
Nouveau	Maison de santé Saint Nicolas	1 100 000 €	INDIRECTEMENT FAVORABLE	POTENTIELLEMENT STRUTURANTE
Engagé	ZAC Ferrié	945 000 €	INDEFINI	POTENTIELLEMENT STRUTURANTE
Nouveau	Place du 11 novembre	12 991 000 €	DIRECTEMENT FAVORABLE	COUVERTE
Engagé	PRU St Nicolas - bd Brune	466 000 €	INDEFINI	INDEFINI
Engagé	PRU St Nicolas - Av Kleber	986 000 €	INDEFINI	INDEFINI
Engagé	PRU St Nicolas - rue Massena	460 000 €	INDEFINI	INDEFINI
Engagé	PRU St Nicolas - parvis MQ	709 000 €	INDEFINI	INDEFINI
Engagé	PRU St Nicolas - parvis école Jules Verne	300 000 €	INDEFINI	INDEFINI



AXE D'ETUDE	IMPACT	EXPLICATIONS
Atténuation du changement climatique	FAVORABLE	Le projet prend en compte l'objectif d'atténuation du changement climatique principalement en réduisant fortement la place de la voiture au profit des aménagements piétons. La place actuelle consacre la moitié des espaces aux véhicules. En 2025, les espaces carrossables occuperont seulement 14% des surfaces dont 6,5% réservés aux transports en commun.
Adaptation aux conséquences du changement climatique	COUVERTE	Le projet de la place symbolise l'entrée du centre-ville dans une transition urbaine : - transition des mobilités : plus de places pour les piétons, les mobilités actives et les TC, - la transition écologique : renforcement de la place du végétal en centre-ville et lutte contre les îlots de chaleur - transition commerciale : plus de circuits courts, plus de commerce de proximité
Transition vers une économie circulaire	FAVORABLE	Le chantier, comme l'exploitation de halles, devront s'inscrire dans un objectif de réduction des déchets. Par ailleurs, les halles de la place du 11 novembre sont conçues pour promouvoir les circuits courts et les savoir-faire locaux. En phase d'exploitation, les commerçants des halles bénéficieront d'une collecte sélective spécifique dans le but de permettre la valorisation et/ou le recyclage des déchets.
Prévention et contrôle de la pollution	FAVORABLE	A terme, l'apaisement des mobilités devrait sensiblement améliorer la qualité de l'air en hyper-centre. C'est un des objectifs poursuivis.
Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes	FAVORABLE	La conception de la place est pensée pour renforcer la place de végétation et clairement inscrire un nouveau rapport à la nature en ville : gestion plus extensive et multifonctionnelle des espaces verts. La conception des espaces verts anticipe les besoins de gestion. Les choix en matière de palette végétale recherchent l'équilibre entre "l'esprit des lieux" et la place d'une nature en ville de palette locale et propice à la biodiversité.
Utilisation durable et protection de l'eau	INDEFINI	Ce sujet se pose notamment pour la gestion raisonnée des eaux du fil d'eau, de la fontaine sèche et du bassin ludique.

### 1.1.4. Le bilan global du PPI de Laval

- Le seul projet défavorable est celui impliquant des infrastructures destinées au transport routier : le projet de parking.
- Une part importante du montant classé comme 'directement favorable' est lié au projet de la place du 11 novembre qui représente à lui seul 35% des investissements étudiés.
- 21% du montant du PPI est classé en 'indéfini'. Pour ces projets moins matures que les autres, une marge de manœuvre existe encore. Les orientations et différents choix techniques qui restent à déterminer peuvent faire basculer ces projets dans une catégorie plutôt qu'une autre.
- L'intégration des enjeux climat (aussi bien atténuation, qu'adaptation) dans tous les projets n'est pas encore systématique mais elle transparait dans la majorité des projets inscrits au PPI.



## 2. LE BUDGET PARKINGS

en milliers d'euro	bp2021	ca projeté 21	bp2022	Evolution	%
<b>PRODUITS DE FONCTIONNEMENT (a)</b>	<b>512</b>	<b>500</b>	<b>522</b>	<b>22</b>	<b>4,3%</b>
REPRISE ANTICIPEE DU RESULTAT ANTERIEUR (002)			<b>31</b>		
PRODUIT DES SERVICES (70)					
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION (74)	505	493	484	-9	-1,8%
AUTRES PRODUITS COURANTS (75)	7	7	7	0	
<b>CHARGES DE FONCTIONNEMENT (b)</b>	<b>183</b>	<b>164</b>	<b>176</b>		
CHARGES A CARACTERE GENERAL (011)	0	0	0		
CHARGES FINANCIERES NETTES (66 - 76)	183	164	175		
CHARGES EXCEPTIONNELLES (67)	0	0	1		
<b>CAF BRUTE (c = a - b)</b>	<b>329</b>	<b>336</b>	<b>346</b>		
- REMBOURSEMENT CAPITAL	329	328	345		
<b>CAF NETTE (d)</b>	<b>0</b>	<b>8</b>	<b>0</b>		
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	655	43	623		
REPORT	73		43		
RESULTAT D'INVESTISSEMENT	728	43	666		
<b>INVESTISSEMENTS NETS (e)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		
EMPRUNT D'EQUILIBRE (f = e - d)	0	0	0		
<b>DOTATIONS NETTES AUX AMORTISSEMENTS</b>	<b>307</b>	<b>308</b>	<b>439</b>		

Le budget parkings retrace les opérations d'annuités de dette des emprunts conservés par la ville, les redevances du délégataire et les amortissements des dépenses et subventions d'investissement réalisées.

Du fait de la crise sanitaire et du développement du télétravail, le chiffre d'affaires 2021 des parkings et notamment celui de la gare ne devrait pas dépasser le seuil déclenchant la redevance variable du délégataire pour 2022. De ce fait, elle ne devrait atteindre que 7 m€.

La subvention d'équilibre s'élève à 484 m€ contre 493 m€ au CA projeté pour 2021.

PPI 2022 - 2026											
PROJET	BUDGET - reste à charge (hypothèse 100 % de dépenses)	Prévision 2022	BP 2022 Dépenses	BP 2022 Recettes	BP 2022 Charge nette	Prévision 2023	Prévision 2024	Prévision 2025	Prévision 2026	Prévision 2027	TOTAL 2022-2026
Plans qualité	21 000	4 200	4 200		4 200	4 200	4 200	4 200	4 200	4 200	21 000
Enveloppe exceptionnelle 2022 plans qualité			500		500						
Budget participatif	1 500	300	200		200	300	300	300	300		1 400
Capitalisation SPL et foncière	250	250			0						0
Place de la Commune	450				0		450				450
ZAC Ferrié	945	500	500		500	445					945
AP-CP Place du 11 novembre	8 910	1 026	700	297	403	1 103	4 932	1 850			8 287
PRU St Nicolas - bd Brune	465	233									780
PRU St Nicolas - Av Kleber	985	493	1 200	420	780	0					0
PRU St Nicolas - rue Massena	460				0	195					195
PRU St Nicolas - maison de quartier	810				0		20	120	420	250	560
PRU St Nicolas - parvis MQ	709				0		14	64	238	393	316
PRU St Nicolas - parvis école Jules Verne	300				0	150	150				300
Végétalisation du centre-ville et des quartiers	656	131			0	131	131	131	132		525
Zac gare - parking nord	1 887				0			944	944		1 887
Skate parc	120	120	120		120						120
Reconstitution plateau J. Macé	400				0	400					400
Aménagements cyclables	500	105	105		105	100	100	95	100		500
AP-CP Ecole de la Senelle	1 040	65	27		27	500	475				1 002
AP-CP C.A.M.	926	216	200		200	540	170				910
AP-CP Enceintes Monuments Historiques Porte Beuchersse	1 418	0	520		520	340	0	0	270	600	1 130
Espace Régional	3 300				0	120	1 180	2 000			3 300
Nouveau gymnase	2 200				0			500	1 700		2 200
Bourse du travail	150	150	200		200						200
AP-CP Ilôt Val de Mayenne - CIAP Alfred Jarry + libération bât. UF	400		100		100	400					500
Salle polyvalente - renforcement dynamique sportive	360	360	360		360						360
Cuisine Centrale	5 928				0				40	5 888	40
École Hilard	1 630				0	10	50	900	670		1 630
Travaux en lien avec l'urbanisation	615	615	425		425	290					715
Parking Jean Macé			600	300	300						
Sécurisation falaise du Vieux ST Louis			100		100						
Place Jean Moulines - 2ème tranche			160	144	16						
Mur du jardin de Beaugard			60		60						
Audit énergétique - Intracting			350		350						
Opération Noel MELLIER			32		32						
Mise en place d'une escale solidaire			20		20						
AP-CP PEM Gare - Rue des 3 régiments - voirie			235		235						
AP-CP PEM Gare - Carrefour nord et pont de Paris			98		98						
Montant des investissements d'équipement	57 749	8 764	11 012	1 161	9 851	8 934	12 172	11 103	9 014	11 381	49 652
AC d'investissement - participation pôle culturel			590		590						
Montant des investissements	37 364	13 328	11 602	1 161	10 441	5 024	7 972	6 903	4 814	7 181	28 652

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**VILLE - VILLE DE LAVAL (1)**  
**AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)**

Numéro SIRET : 21530130000012

POSTE COMPTABLE : SGC DE LAVAL

**M. 14**

**Budget primitif**  
**voté par nature**

**BUDGET : LAVAL (3)**

**ANNEE 2022**

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

## Sommaire

<b>I - Informations générales (6)</b>	
A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
<b>II - Présentation générale du budget</b>	
A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13
<b>III - Vote du budget</b>	
A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	18
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	20
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	22
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	24
<b>IV - Annexes (7)</b>	
<b>A - Eléments du bilan</b>	
A1 - Présentation croisée par fonction (1)	49
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	54
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	76
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	108
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	109
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	117
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	119
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	120
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	122
A4 - Etat des provisions	123
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	124
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	125
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	127
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet
<b>B - Engagements hors bilan</b>	
B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	128
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	135
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	136
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	137
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	145
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	147
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet
<b>C - Autres éléments d'informations</b>	
C1 - Etat du personnel	148
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	154
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	157
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	158
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
<b>D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures</b>	
D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	159

- (1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.
- (2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).
- (3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).
- (4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.
- (5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.
- (6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.
- (7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE 53130	VILLE DE LAVAL LAVAL	BP 2022
---------------------	-------------------------	------------

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	I
<b>INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES</b>	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	52206
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i> ) :	635
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	
LAVAL AGGLOMERATION	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
49 909 609	57 342 063	1 083.131467	1 203.441236

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3) DGCL 2019
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	1104,85	1 320
2	Produit des impositions directes/population	619,97	695
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	1226,97	1552
4	Dépenses d'équipement brut/population	281,12	378
5	Encours de dette/population	1328,18	1382
6	DGF/population	204,15	210
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	62.41%	61.1%
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	100.48%	93.9%
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	22.91%	24.3%
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	108.25%	89.0%

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>MODALITES DE VOTE DU BUDGET</b>	<b>B</b>

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
  - avec (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
  - avec (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (6) avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° ..... du .....).

(5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.



<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

### FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
<b>V O T E</b>	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	71 412 608,75	64 249 000,00
+		+	+
<b>R E P O R T S</b>	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	242 540,84	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 7 406 149,59
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)</b>		<b>71 655 149,59</b>	<b>71 655 149,59</b>

### INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
<b>V O T E</b>	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	29 085 000,00	33 071 859,54
+		+	+
<b>R E P O R T S</b>	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	5 915 295,43	1 432 131,74
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 496 304,15
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)</b>		<b>35 000 295,43</b>	<b>35 000 295,43</b>

### TOTAL

<b>TOTAL DU BUDGET (3)</b>	<b>106 655 445,02</b>	<b>106 655 445,02</b>
----------------------------	-----------------------	-----------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	11 534 000,00	242 540,84	11 330 608,75	11 330 608,75	11 573 149,59
012	Charges de personnel, frais assimilés	35 565 000,00	0,00	36 000 000,00	36 000 000,00	36 000 000,00
014	Atténuations de produits	61 000,00	0,00	41 000,00	41 000,00	41 000,00
65	Autres charges de gestion courante	6 294 000,00	0,00	6 248 000,00	6 248 000,00	6 248 000,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>53 454 000,00</b>	<b>242 540,84</b>	<b>53 619 608,75</b>	<b>53 619 608,75</b>	<b>53 862 149,59</b>
66	Charges financières	2 750 000,00	0,00	2 639 000,00	2 639 000,00	2 639 000,00
67	Charges exceptionnelles	595 000,00	0,00	586 000,00	586 000,00	586 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	10 000,00		10 000,00	10 000,00	10 000,00
022	Dépenses imprévues	0,00		1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>56 809 000,00</b>	<b>242 540,84</b>	<b>57 854 608,75</b>	<b>57 854 608,75</b>	<b>58 097 149,59</b>
023	Virement à la section d'investissement (5)	2 781 000,00		11 463 000,00	11 463 000,00	11 463 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	1 946 000,00		2 095 000,00	2 095 000,00	2 095 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>4 727 000,00</b>		<b>13 558 000,00</b>	<b>13 558 000,00</b>	<b>13 558 000,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>61 536 000,00</b>	<b>242 540,84</b>	<b>71 412 608,75</b>	<b>71 412 608,75</b>	<b>71 655 149,59</b>

+	<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
=		
	<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>71 655 149,59</b>

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	175 000,00	0,00	175 000,00	175 000,00	175 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	6 350 000,00	0,00	6 701 000,00	6 701 000,00	6 701 000,00
73	Impôts et taxes	39 188 000,00	0,00	39 510 000,00	39 510 000,00	39 510 000,00
74	Dotations et participations	15 149 000,00	0,00	17 134 000,00	17 134 000,00	17 134 000,00
75	Autres produits de gestion courante	418 000,00	0,00	371 000,00	371 000,00	371 000,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>61 280 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>63 891 000,00</b>	<b>63 891 000,00</b>	<b>63 891 000,00</b>
76	Produits financiers	62 000,00	0,00	154 000,00	154 000,00	154 000,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>61 342 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>64 055 000,00</b>	<b>64 055 000,00</b>	<b>64 055 000,00</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	194 000,00		194 000,00	194 000,00	194 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>194 000,00</b>		<b>194 000,00</b>	<b>194 000,00</b>	<b>194 000,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>61 536 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>64 249 000,00</b>	<b>64 249 000,00</b>	<b>64 249 000,00</b>

+	<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>7 406 149,59</b>
=		
	<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>71 655 149,59</b>

**Pour information :**

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)</b>	<b>13 364 000,00</b>	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.
---	----------------------	---

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5)  $DF\ 023 = RI\ 021$  ;  $DI\ 040 = RF\ 042$  ;  $RI\ 040 = DF\ 042$  ;  $DI\ 041 = RI\ 041$  ;  $DF\ 043 = RF\ 043$ .

(6) Solde de l'opération  $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$  ou solde de l'opération  $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$ .

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	25 000,00	2 208,00	10 000,00	10 000,00	12 208,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	590 000,00	590 000,00	590 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des opérations d'équipement</b>	<b>8 511 000,00</b>	<b>5 873 087,43</b>	<b>15 488 000,00</b>	<b>15 488 000,00</b>	<b>21 361 087,43</b>
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>8 536 000,00</b>	<b>5 875 295,43</b>	<b>16 088 000,00</b>	<b>16 088 000,00</b>	<b>21 963 295,43</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	20 000,00	40 000,00	20 000,00	20 000,00	60 000,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	10 580 000,00	0,00	11 783 000,00	11 783 000,00	11 783 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	27 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>10 627 000,00</b>	<b>40 000,00</b>	<b>11 803 000,00</b>	<b>11 803 000,00</b>	<b>11 843 000,00</b>
45...	<b>Total des opé. pour compte de tiers (8)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>19 163 000,00</b>	<b>5 915 295,43</b>	<b>27 891 000,00</b>	<b>27 891 000,00</b>	<b>33 806 295,43</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	194 000,00		194 000,00	194 000,00	194 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	1 000 000,00		1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>1 194 000,00</b>		<b>1 194 000,00</b>	<b>1 194 000,00</b>	<b>1 194 000,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>20 357 000,00</b>	<b>5 915 295,43</b>	<b>29 085 000,00</b>	<b>29 085 000,00</b>	<b>35 000 295,43</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>35 000 295,43</b>
---	----------------------

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	1 581 000,00	1 432 131,74	1 760 000,00	1 760 000,00	3 192 131,74
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	9 514 000,00	0,00	10 000 000,00	10 000 000,00	10 000 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>11 095 000,00</b>	<b>1 432 131,74</b>	<b>11 760 000,00</b>	<b>11 760 000,00</b>	<b>13 192 131,74</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	915 000,00	0,00	970 000,00	970 000,00	970 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	3 986 859,54	3 986 859,54	3 986 859,54
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	8 000,00	0,00	8 000,00	8 000,00	8 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	112 000,00	0,00	89 000,00	89 000,00	89 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	2 500 000,00	0,00	1 700 000,00	1 700 000,00	1 700 000,00
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>3 535 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6 753 859,54</b>	<b>6 753 859,54</b>	<b>6 753 859,54</b>
45...	<b>Total des opé. pour le compte de tiers (8)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>14 630 000,00</b>	<b>1 432 131,74</b>	<b>18 513 859,54</b>	<b>18 513 859,54</b>	<b>19 945 991,28</b>
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	2 781 000,00		11 463 000,00	11 463 000,00	11 463 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	1 946 000,00		2 095 000,00	2 095 000,00	2 095 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	1 000 000,00		1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>5 727 000,00</b>		<b>14 558 000,00</b>	<b>14 558 000,00</b>	<b>14 558 000,00</b>

VILLE DE LAVAL - LAVAL - BP - 2022

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
	<b>TOTAL</b>	20 357 000,00	1 432 131,74	33 071 859,54	33 071 859,54	34 503 991,28

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	496 304,15
--	------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	35 000 295,43
---	---------------

**Pour information :**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)</b>	13 364 000,00
--	---------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B1</b>

**1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	11 573 149,59		11 573 149,59
012	Charges de personnel, frais assimilés	36 000 000,00		36 000 000,00
014	Atténuations de produits	41 000,00		41 000,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>			
65	Autres charges de gestion courante	6 248 000,00	0,00	6 248 000,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	2 639 000,00	0,00	2 639 000,00
67	Charges exceptionnelles	586 000,00	0,00	586 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	10 000,00	2 095 000,00	2 105 000,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	1 000 000,00		1 000 000,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		11 463 000,00	11 463 000,00
<b>Dépenses de fonctionnement – Total</b>		<b>58 097 149,59</b>	<b>13 558 000,00</b>	<b>71 655 149,59</b>

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>71 655 149,59</b>
--	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	60 000,00	0,00	60 000,00
13	Subventions d'investissement	0,00	19 000,00	19 000,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	11 783 000,00	0,00	11 783 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	21 361 087,43		21 361 087,43
198	<i>Neutral. amort. subv. équip. versées</i>		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6)	12 208,00	0,00	12 208,00
204	Subventions d'équipement versées	590 000,00	0,00	590 000,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	1 175 000,00	1 175 000,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
<b>Dépenses d'investissement – Total</b>		<b>33 806 295,43</b>	<b>1 194 000,00</b>	<b>35 000 295,43</b>

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>35 000 295,43</b>
---	----------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B2</b>

**2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	175 000,00		175 000,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	6 701 000,00		6 701 000,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		175 000,00	175 000,00
73	Impôts et taxes	39 510 000,00		39 510 000,00
74	Dotations et participations	17 134 000,00		17 134 000,00
75	Autres produits de gestion courante	371 000,00	0,00	371 000,00
76	Produits financiers	154 000,00	0,00	154 000,00
77	Produits exceptionnels	10 000,00	19 000,00	29 000,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
<b>Recettes de fonctionnement – Total</b>		<b>64 055 000,00</b>	<b>194 000,00</b>	<b>64 249 000,00</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>7 406 149,59</b>
---	---------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>71 655 149,59</b>
--	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	970 000,00	0,00	970 000,00
13	Subventions d'investissement	3 192 131,74	0,00	3 192 131,74
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	10 008 000,00	0,00	10 008 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	25 000,00	25 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	975 000,00	975 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	89 000,00	0,00	89 000,00
28	Amortissement des immobilisations		2 039 000,00	2 039 000,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		56 000,00	56 000,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement		11 463 000,00	11 463 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 700 000,00		1 700 000,00
<b>Recettes d'investissement – Total</b>		<b>15 959 131,74</b>	<b>14 558 000,00</b>	<b>30 517 131,74</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>496 304,15</b>
--	-------------------

+

<b>AFFECTATION AU COMPTE 1068</b>	<b>3 986 859,54</b>
-----------------------------------	---------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>35 000 295,43</b>
---	----------------------



- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>A1</b>

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>11 534 000,00</b>	<b>11 330 608,75</b>	<b>11 330 608,75</b>
6042	Achats prestat° services (hors terrains)	112 300,00	241 400,00	241 400,00
60611	Eau et assainissement	240 875,00	189 500,00	189 500,00
60612	Energie - Electricité	1 842 000,00	1 847 931,00	1 847 931,00
60613	Chauffage urbain	210 000,00	241 704,00	241 704,00
60621	Combustibles	30 700,00	23 700,00	23 700,00
60622	Carburants	604 000,00	570 000,00	570 000,00
60623	Alimentation	13 540,00	11 840,00	11 840,00
60624	Produits de traitement	26 500,00	26 500,00	26 500,00
60628	Autres fournitures non stockées	425 370,00	385 120,00	385 120,00
60631	Fournitures d'entretien	153 750,00	161 750,00	161 750,00
60632	Fournitures de petit équipement	455 500,00	433 250,00	433 250,00
60633	Fournitures de voirie	142 400,00	141 900,00	141 900,00
60636	Vêtements de travail	40 000,00	48 000,00	48 000,00
6064	Fournitures administratives	117 800,00	102 600,00	102 600,00
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	77 500,00	27 000,00	27 000,00
6067	Fournitures scolaires	158 000,00	158 000,00	158 000,00
6068	Autres matières et fournitures	48 000,00	48 200,00	48 200,00
6078	Autres marchandises	1 303 000,00	1 104 000,00	1 104 000,00
611	Contrats de prestations de services	481 300,00	530 300,00	530 300,00
6132	Locations immobilières	200 100,00	233 350,00	233 350,00
6135	Locations mobilières	402 800,00	464 465,00	464 465,00
614	Charges locatives et de copropriété	44 300,00	41 800,00	41 800,00
61521	Entretien terrains	83 300,00	83 300,00	83 300,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	77 000,00	90 000,00	90 000,00
615231	Entretien, réparations voiries	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	37 000,00	35 000,00	35 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	68 850,00	72 750,00	72 750,00
6156	Maintenance	423 120,00	385 300,00	385 300,00
6161	Multirisques	138 400,00	141 900,00	141 900,00
6168	Autres primes d'assurance	116 500,00	131 500,00	131 500,00
617	Etudes et recherches	110 500,00	95 500,00	95 500,00
6182	Documentation générale et technique	29 225,00	24 500,00	24 500,00
6184	Versements à des organismes de formation	103 000,00	78 000,00	78 000,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	0,00	1 500,00	1 500,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	5 000,00	0,00	0,00
6226	Honoraires	133 900,00	140 000,00	140 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	38 500,00	30 000,00	30 000,00
6228	Divers	387 170,00	398 950,00	398 950,00
6231	Annonces et insertions	18 000,00	23 000,00	23 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	164 550,00	53 100,00	53 100,00
6233	Foires et expositions	3 300,00	3 000,00	3 000,00
6236	Catalogues et imprimés	7 500,00	7 500,00	7 500,00
6237	Publications	236 300,00	270 200,00	270 200,00
6238	Divers	0,00	0,00	0,00
6241	Transports de biens	46 950,00	64 000,00	64 000,00
6244	Transports administratifs	4 600,00	4 700,00	4 700,00
6247	Transports collectifs	121 500,00	123 800,00	123 800,00
6251	Voyages et déplacements	23 000,00	18 000,00	18 000,00
6255	Frais de déménagement	0,00	5 000,00	5 000,00
6256	Missions	14 000,00	13 000,00	13 000,00
6257	Réceptions	56 150,00	46 050,00	46 050,00
6261	Frais d'affranchissement	87 150,00	72 850,00	72 850,00
6262	Frais de télécommunications	141 000,00	115 000,00	115 000,00
627	Services bancaires et assimilés	14 500,00	11 948,75	11 948,75
6281	Concours divers (cotisations)	36 600,00	37 300,00	37 300,00
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts, .	0,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	0,00	0,00
6284	Redevances pour services rendus	88 400,00	91 000,00	91 000,00
62873	Remb. frais au CCAS	0,00	0,00	0,00
62876	Remb. frais à un GFP de rattachement	706 950,00	676 300,00	676 300,00
62878	Remb. frais à d'autres organismes	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	693 650,00	765 650,00	765 650,00
63512	Taxes foncières	180 000,00	180 000,00	180 000,00
63513	Autres impôts locaux	5 000,00	5 000,00	5 000,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	3 700,00	3 700,00	3 700,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00
<b>012</b>	<b>Charges de personnel, frais assimilés</b>	<b>35 565 000,00</b>	<b>36 000 000,00</b>	<b>36 000 000,00</b>
6216	Personnel affecté par GFP de rattachemen	385 000,00	378 000,00	378 000,00

VILLE DE LAVAL - LAVAL - BP - 2022

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
6218	Autre personnel extérieur	79 000,00	58 500,00	58 500,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	162 000,00	186 000,00	186 000,00
64111	Rémunération principale titulaires	16 948 000,00	17 087 300,00	17 087 300,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	489 000,00	476 000,00	476 000,00
64118	Autres indemnités titulaires	3 525 000,00	3 417 000,00	3 417 000,00
64131	Rémunérations non tit.	3 849 000,00	4 101 000,00	4 101 000,00
6417	Rémunérations des apprentis	44 000,00	0,00	0,00
64171	Apprentis - rémunérations	0,00	82 000,00	82 000,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	3 982 000,00	4 085 000,00	4 085 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	5 598 000,00	5 634 000,00	5 634 000,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	151 000,00	159 000,00	159 000,00
6457	Cotis. sociales liées à l'apprentissage	9 000,00	2 000,00	2 000,00
64731	Allocations chômage versées directement	3 000,00	13 000,00	13 000,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	171 000,00	154 200,00	154 200,00
6488	Autres charges	170 000,00	167 000,00	167 000,00
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits</b>	<b>61 000,00</b>	<b>41 000,00</b>	<b>41 000,00</b>
7391171	Dégrèvement taxe FNB jeunes agriculteurs	1 000,00	2 000,00	2 000,00
739223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	60 000,00	39 000,00	39 000,00
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>6 294 000,00</b>	<b>6 248 000,00</b>	<b>6 248 000,00</b>
6531	Indemnités	440 000,00	440 000,00	440 000,00
6532	Frais de mission	3 600,00	4 040,00	4 040,00
6533	Cotisations de retraite	140 000,00	140 000,00	140 000,00
6535	Formation	9 000,00	9 000,00	9 000,00
6541	Créances admises en non-valeur	10 400,00	20 000,00	20 000,00
6542	Créances éteintes	30 000,00	10 955,00	10 955,00
6558	Autres contributions obligatoires	1 018 000,00	1 032 000,00	1 032 000,00
657362	Subv. fonct. CCAS	2 163 000,00	2 188 000,00	2 188 000,00
6574	Subv. fonct. Associat*, personnes privée	2 480 000,00	2 404 000,00	2 404 000,00
65888	Autres	0,00	5,00	5,00
<b>656</b>	<b>Frais fonctionnement des groupes d'élus</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)</b> <b>= (011 + 012 + 014 + 65 + 656)</b>		<b>53 454 000,00</b>	<b>53 619 608,75</b>	<b>53 619 608,75</b>
<b>66</b>	<b>Charges financières (b)</b>	<b>2 750 000,00</b>	<b>2 639 000,00</b>	<b>2 639 000,00</b>
66111	Intérêts réglés à l'échéance	1 560 000,00	1 462 000,00	1 462 000,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	15 000,00	15 000,00	15 000,00
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	40 000,00	40 000,00	40 000,00
6688	Autres	1 135 000,00	1 122 000,00	1 122 000,00
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles (c)</b>	<b>595 000,00</b>	<b>586 000,00</b>	<b>586 000,00</b>
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00
67441	Subv. budgets annexes et régies (AF)	505 000,00	484 000,00	484 000,00
6745	Subv. aux personnes de droit privé	0,00	0,00	0,00
678	Autres charges exceptionnelles	90 000,00	102 000,00	102 000,00
<b>68</b>	<b>Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)</b>	<b>10 000,00</b>	<b>10 000,00</b>	<b>10 000,00</b>
6815	Dot. prov. pour risques fonct. courant	5 000,00	5 000,00	5 000,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	5 000,00	5 000,00	5 000,00
<b>022</b>	<b>Dépenses imprévues (e)</b>	<b>0,00</b>	<b>1 000 000,00</b>	<b>1 000 000,00</b>
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION</b> <b>= a + b + c + d + e</b>		<b>56 809 000,00</b>	<b>57 854 608,75</b>	<b>57 854 608,75</b>
<b>023</b>	<b>Virement à la section d'investissement</b>	<b>2 781 000,00</b>	<b>11 463 000,00</b>	<b>11 463 000,00</b>
<b>042</b>	<b>Opérat* ordre transfert entre sections (7) (8) (9)</b>	<b>1 946 000,00</b>	<b>2 095 000,00</b>	<b>2 095 000,00</b>
675	Valeurs comptables immobilisations cédée	0,00	0,00	0,00
6761	Différences sur réalisations (positives)	0,00	0,00	0,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	1 890 000,00	2 039 000,00	2 039 000,00
6862	Dot. amort. charges financ. à répartir	56 000,00	56 000,00	56 000,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION</b> <b>D'INVESTISSEMENT</b>		<b>4 727 000,00</b>	<b>13 558 000,00</b>	<b>13 558 000,00</b>
<b>043</b>	<b>Opérat* ordre intérieur de la section (10)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>4 727 000,00</b>	<b>13 558 000,00</b>	<b>13 558 000,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b> <b>(= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>61 536 000,00</b>	<b>71 412 608,75</b>	<b>71 412 608,75</b>

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (11)</b>	<b>242 540,84</b>
-----------------------------------	-------------------

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>71 655 149,59</b>
--	----------------------

**Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)**

Montant des ICNE de l'exercice	534 971,08
Montant des ICNE de l'exercice N-1	519 971,08
= Différence ICNE N – ICNE N-1	15 000,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Cf. Modalités de vote I-B.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
- (6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.
- (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES				A2
Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
<b>013</b>	<b>Atténuations de charges</b>	<b>175 000,00</b>	<b>175 000,00</b>	<b>175 000,00</b>
6419	Remboursements rémunérations personnel	175 000,00	175 000,00	175 000,00
<b>70</b>	<b>Produits services, domaine et ventes div</b>	<b>6 350 000,00</b>	<b>6 701 000,00</b>	<b>6 701 000,00</b>
70311	Concessions cimetières (produit net)	100 000,00	100 000,00	100 000,00
70312	Redevances funéraires	10 000,00	0,00	0,00
70323	Redev. occupat° domaine public communal	203 000,00	158 200,00	158 200,00
70383	Redevance de stationnement	720 000,00	700 000,00	700 000,00
70384	Forfait de post-stationnement	550 000,00	640 000,00	640 000,00
70388	Autres redevances et recettes diverses	2 500,00	3 000,00	3 000,00
704	Travaux	57 000,00	33 000,00	33 000,00
7062	Redevances services à caractère culturel	55 000,00	36 800,00	36 800,00
70631	Redevances services à caractère sportif	8 500,00	8 800,00	8 800,00
70632	Redevances services à caractère loisir	987 500,00	953 500,00	953 500,00
7066	Redevances services à caractère social	745 700,00	827 400,00	827 400,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	1 450 000,00	1 450 000,00	1 450 000,00
70688	Autres prestations de services	2 500,00	1 000,00	1 000,00
7078	Autres marchandises	312 300,00	337 800,00	337 800,00
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	2 000,00	2 000,00	2 000,00
70841	Mise à dispo personnel B.A. , régies	18 000,00	0,00	0,00
70846	Mise à dispo personnel GFP rattachement	338 900,00	363 900,00	363 900,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	228 000,00	190 500,00	190 500,00
70873	Remb. frais par les C.C.A.S.	46 000,00	46 000,00	46 000,00
70875	Remb. frais par les communes du GFP	500,00	500,00	500,00
70876	Remb. frais par le GFP de rattachement	448 100,00	753 600,00	753 600,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	64 500,00	95 000,00	95 000,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	0,00	0,00	0,00
<b>73</b>	<b>Impôts et taxes</b>	<b>39 188 000,00</b>	<b>39 510 000,00</b>	<b>39 510 000,00</b>
73111	Impôts directs locaux	32 510 000,00	32 366 000,00	32 366 000,00
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	0,00	0,00	0,00
73211	Attribution de compensation	2 885 000,00	3 240 000,00	3 240 000,00
73212	Dotation de solidarité communautaire	0,00	0,00	0,00
73223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	750 000,00	691 000,00	691 000,00
7328	Autres fiscalités reversées	0,00	0,00	0,00
7336	Droits de place	53 000,00	68 000,00	68 000,00
7338	Autres taxes	27 000,00	30 000,00	30 000,00
7343	Taxes sur les pylônes électriques	13 000,00	15 000,00	15 000,00
7351	Taxe consommation finale d'électricité	900 000,00	900 000,00	900 000,00
7368	Taxes locales sur la publicité extérieur	550 000,00	500 000,00	500 000,00
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	1 500 000,00	1 700 000,00	1 700 000,00
<b>74</b>	<b>Dotations et participations</b>	<b>15 149 000,00</b>	<b>17 134 000,00</b>	<b>17 134 000,00</b>
7411	Dotation forfaitaire	7 580 000,00	7 576 000,00	7 576 000,00
74123	Dotation de solidarité urbaine	2 155 000,00	2 286 000,00	2 286 000,00
74127	Dotation nationale de péréquation	740 000,00	796 000,00	796 000,00
744	FCTVA	6 000,00	6 000,00	6 000,00
74718	Autres participations Etat	623 000,00	948 200,00	948 200,00
7472	Participat° Régions	32 000,00	32 000,00	32 000,00
7473	Participat° Départements	65 000,00	62 000,00	62 000,00
74741	Participat° Communes du GFP	10 000,00	17 000,00	17 000,00
74748	Participat° Autres communes	18 000,00	15 000,00	15 000,00
7478	Participat° Autres organismes	3 631 400,00	3 966 200,00	3 966 200,00
7482	Compens. perte taxe add. droits mutation	0,00	0,00	0,00
74834	Etat - Compens. exonéral° taxes foncière	245 000,00	1 380 000,00	1 380 000,00
7484	Dotation de recensement	9 600,00	9 600,00	9 600,00
7485	Dotation pour les titres sécurisés	34 000,00	40 000,00	40 000,00
7488	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00
<b>75</b>	<b>Autres produits de gestion courante</b>	<b>418 000,00</b>	<b>371 000,00</b>	<b>371 000,00</b>
752	Revenus des immeubles	306 700,00	259 300,00	259 300,00
757	Redevances versées par fermiers, conces.	111 000,00	111 000,00	111 000,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	300,00	700,00	700,00
<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES</b>		<b>61 280 000,00</b>	<b>63 891 000,00</b>	<b>63 891 000,00</b>
<b>(a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013</b>				
<b>76</b>	<b>Produits financiers (b)</b>	<b>62 000,00</b>	<b>154 000,00</b>	<b>154 000,00</b>
7621	Prod. Immo. fin. - encaissées à échéance	46 000,00	42 000,00	42 000,00
7622	Prod. Immo. fin. - rattachement ICNE	-3 000,00	-2 000,00	-2 000,00
76811	Sortie empr. risque avec IRA capital.	19 000,00	114 000,00	114 000,00
<b>77</b>	<b>Produits exceptionnels (c)</b>	<b>0,00</b>	<b>10 000,00</b>	<b>10 000,00</b>
7714	Recouvrement créances admises en non valeur	0,00	0,00	0,00

VILLE DE LAVAL - LAVAL - BP - 2022

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
7718	Autres produits except. opérat° gestion	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	10 000,00	10 000,00
<b>78</b>	<b>Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
7815	Rep. prov. charges fonctionnt courant	0,00	0,00	0,00
7817	Rep. prov. dépréc. actifs circulants	0,00	0,00	0,00
7865	Rep. prov. risques et charges financiers	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d</b>		<b>61 342 000,00</b>	<b>64 055 000,00</b>	<b>64 055 000,00</b>
<b>042</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)</b>	<b>194 000,00</b>	<b>194 000,00</b>	<b>194 000,00</b>
722	Immobilisations corporelles	175 000,00	175 000,00	175 000,00
7761	Diff / réal (+) transférées en invest.	0,00	0,00	0,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	19 000,00	19 000,00	19 000,00
<b>043</b>	<b>Opérat° ordre intérieur de la section (9)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>194 000,00</b>	<b>194 000,00</b>	<b>194 000,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>61 536 000,00</b>	<b>64 249 000,00</b>	<b>64 249 000,00</b>

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (10)</b>	<b>0,00</b>
-----------------------------------	-------------

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)</b>	<b>7 406 149,59</b>
--	---------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>71 655 149,59</b>
--	----------------------

**Détail du calcul des ICNE au compte 7622**

Montant des ICNE de l'exercice	19 443,11
Montant des ICNE de l'exercice N-1	21 443,11
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-2 000,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES				B1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	25 000,00	10 000,00	10 000,00
2033	Frais d'insertion	25 000,00	10 000,00	10 000,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00	590 000,00	590 000,00
2046	Attrib. de compensation d'investissement	0,00	590 000,00	590 000,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
5001	Opération d'équipement n° 5001 (5)	1 035 000,00	1 093 000,00	1 093 000,00
5002	Opération d'équipement n° 5002 (5)	260 000,00	420 000,00	420 000,00
5003	Opération d'équipement n° 5003 (5)	0,00	0,00	0,00
5004	Opération d'équipement n° 5004 (5)	0,00	0,00	0,00
5005	Opération d'équipement n° 5005 (5)	0,00	0,00	0,00
5006	Opération d'équipement n° 5006 (5)	0,00	0,00	0,00
5007	Opération d'équipement n° 5007 (5)	1 840 000,00	2 581 000,00	2 581 000,00
5008	Opération d'équipement n° 5008 (5)	200 000,00	250 000,00	250 000,00
5009	Opération d'équipement n° 5009 (5)	1 560 000,00	1 676 700,00	1 676 700,00
5010	Opération d'équipement n° 5010 (5)	120 000,00	1 625 000,00	1 625 000,00
5011	Opération d'équipement n° 5011 (5)	250 000,00	709 800,00	709 800,00
5012	Opération d'équipement n° 5012 (5)	1 156 000,00	780 000,00	780 000,00
5013	Opération d'équipement n° 5013 (5)	315 000,00	500 000,00	500 000,00
5014	Opération d'équipement n° 5014 (5)	0,00	333 000,00	333 000,00
5020	Opération d'équipement n° 5020 (5)	0,00	360 000,00	360 000,00
5022	Opération d'équipement n° 5022 (5)	0,00	4 651 500,00	4 651 500,00
5024	Opération d'équipement n° 5024 (5)	50 000,00	50 000,00	50 000,00
5025	Opération d'équipement n° 5025 (5)	0,00	0,00	0,00
5027	Opération d'équipement n° 5027 (5)	0,00	0,00	0,00
5028	Opération d'équipement n° 5028 (5)	30 000,00	0,00	0,00
5029	Opération d'équipement n° 5029 (5)	720 000,00	27 000,00	27 000,00
5030	Opération d'équipement n° 5030 (5)	650 000,00	50 000,00	50 000,00
5031	Opération d'équipement n° 5031 (5)	135 000,00	0,00	0,00
5032	Opération d'équipement n° 5032 (5)	0,00	200 000,00	200 000,00
5100	Opération d'équipement n° 5100 (5)	190 000,00	181 000,00	181 000,00
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>8 536 000,00</b>	<b>16 088 000,00</b>	<b>16 088 000,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	20 000,00	20 000,00	20 000,00
10226	Taxe d'aménagement	20 000,00	20 000,00	20 000,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	10 580 000,00	11 783 000,00	11 783 000,00
1641	Emprunts en euros	5 836 000,00	6 035 000,00	6 035 000,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	672 000,00	690 000,00	690 000,00
16449	Opérat° de tirage sur ligne trésorerie	2 743 000,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	8 000,00	8 000,00	8 000,00
166	Refinancement de dette	1 271 000,00	5 000 000,00	5 000 000,00
16818	Emprunts - Autres prêteurs	50 000,00	50 000,00	50 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
266	Autres formes de participation	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	27 000,00	0,00	0,00
2761	Créances avances en garanties d'emprunt	27 000,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>10 627 000,00</b>	<b>11 803 000,00</b>	<b>11 803 000,00</b>
45811	OPE CPT TIERS DEP (6)	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>	<b>19 163 000,00</b>	<b>27 891 000,00</b>	<b>27 891 000,00</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	194 000,00	194 000,00	194 000,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	19 000,00	19 000,00	19 000,00
13911	Etat et établissements nationaux	17 000,00	17 000,00	17 000,00
13918	Autres subventions d'équipement	2 000,00	2 000,00	2 000,00
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00	0,00	0,00

VILLE DE LAVAL - LAVAL - BP - 2022

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
	<b>Charges transférées (9)</b>	<b>175 000,00</b>	<b>175 000,00</b>	<b>175 000,00</b>
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00	0,00	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	12 000,00	12 000,00	12 000,00
2313	Constructions	126 000,00	126 000,00	126 000,00
2315	Installat <sup>o</sup> , matériel et outillage techni	37 000,00	37 000,00	37 000,00
<b>041</b>	<b>Opérations patrimoniales (10)</b>	<b>1 000 000,00</b>	<b>1 000 000,00</b>	<b>1 000 000,00</b>
2112	Terrains de voirie	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
2764	Créances sur personnes de droit privé	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>1 194 000,00</b>	<b>1 194 000,00</b>	<b>1 194 000,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)</b>		<b>20 357 000,00</b>	<b>29 085 000,00</b>	<b>29 085 000,00</b>

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (11)</b>	<b>5 915 295,43</b>
-----------------------------------	---------------------

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>35 000 295,43</b>
---	----------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES				B2
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
<b>010</b>	<b>Stocks</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement (hors 138)</b>	<b>1 581 000,00</b>	<b>1 760 000,00</b>	<b>1 760 000,00</b>
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	0,00	2 000,00	2 000,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	3 000,00	3 000,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	679 000,00	438 000,00	438 000,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	137 000,00	137 000,00
1323	Subv. non transf. Départements	247 000,00	0,00	0,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	208 000,00	300 000,00	300 000,00
1327	Subv. non transf. Budget communautaire	0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	47 000,00	0,00	0,00
1342	Amendes de police non transférable	400 000,00	400 000,00	400 000,00
1347	Dot. de soutien à l'investissement local	0,00	480 000,00	480 000,00
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées (hors 165)</b>	<b>9 514 000,00</b>	<b>10 000 000,00</b>	<b>10 000 000,00</b>
1641	Emprunts en euros	5 500 000,00	5 000 000,00	5 000 000,00
16449	Opérat° de tirage sur ligne trésorerie	2 743 000,00	0,00	0,00
166	Refinancement de dette	1 271 000,00	5 000 000,00	5 000 000,00
16818	Emprunts - Autres prêteurs	0,00	0,00	0,00
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (sauf 204)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>11 095 000,00</b>	<b>11 760 000,00</b>	<b>11 760 000,00</b>
<b>10</b>	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>915 000,00</b>	<b>4 956 859,54</b>	<b>4 956 859,54</b>
10222	FCTVA	715 000,00	700 000,00	700 000,00
10226	Taxe d'aménagement	200 000,00	270 000,00	270 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	3 986 859,54	3 986 859,54
<b>138</b>	<b>Autres subvent° invest. non transf.</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>165</b>	<b>Dépôts et cautionnements reçus</b>	<b>8 000,00</b>	<b>8 000,00</b>	<b>8 000,00</b>
<b>18</b>	<b>Compte de liaison : affectat° (BA,régie)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>26</b>	<b>Participat° et créances rattachées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>27</b>	<b>Autres immobilisations financières</b>	<b>112 000,00</b>	<b>89 000,00</b>	<b>89 000,00</b>
2761	Créances avances en garanties d'emprunt	27 000,00	0,00	0,00
27638	Créance Autres établissements publics	85 000,00	89 000,00	89 000,00
2764	Créances sur personnes de droit privé	0,00	0,00	0,00
<b>024</b>	<b>Produits des cessions d'immobilisations</b>	<b>2 500 000,00</b>	<b>1 700 000,00</b>	<b>1 700 000,00</b>
<b>Total des recettes financières</b>		<b>3 535 000,00</b>	<b>6 753 859,54</b>	<b>6 753 859,54</b>
45822	OPE CPT TIERS REC (5)	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>		<b>14 630 000,00</b>	<b>18 513 859,54</b>	<b>18 513 859,54</b>
<b>021</b>	<b>Virement de la sect° de fonctionnement</b>	<b>2 781 000,00</b>	<b>11 463 000,00</b>	<b>11 463 000,00</b>
<b>040</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)</b>	<b>1 946 000,00</b>	<b>2 095 000,00</b>	<b>2 095 000,00</b>
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	0,00	0,00	0,00
2112	Terrains de voirie	0,00	0,00	0,00
2115	Terrains bâtis	0,00	0,00	0,00
2118	Autres terrains	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	0,00
2138	Autres constructions	0,00	0,00	0,00
2802	Frais liés à la réalisation des document	1 000,00	1 000,00	1 000,00
28031	Frais d'études	97 000,00	94 000,00	94 000,00
28033	Frais d'insertion	1 000,00	1 000,00	1 000,00
2804112	Subv. Etat : Bâtiments, installations	42 000,00	9 000,00	9 000,00
28041511	GFP rat : Bien mobilier, matériel	28 000,00	49 000,00	49 000,00
28041512	GFP rat : Bâtiments, installations	4 000,00	5 000,00	5 000,00
28041582	GFP : Bâtiments, installations	19 000,00	19 000,00	19 000,00
28041583	GFP : Projet infrastructure	31 000,00	31 000,00	31 000,00
2804182	Autres org pub - Bâtiments et installat°	9 000,00	7 000,00	7 000,00
2804183	Autres org pub-Proj infrastructure int nat.	64 000,00	64 000,00	64 000,00
280422	Privé : Bâtiments, installations	118 000,00	133 000,00	133 000,00
2804412	Sub nat org pub - Bâtiments, installat°	58 000,00	112 000,00	112 000,00

VILLE DE LAVAL - LAVAL - BP - 2022

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
2804422	Sub nat privé - Bâtiments et installat*	15 000,00	18 000,00	18 000,00
28046	Attributions compensation investissement	0,00	20 000,00	20 000,00
28051	Concessions et droits similaires	200 000,00	190 000,00	190 000,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	3 000,00	4 000,00	4 000,00
281312	Bâtiments scolaires	4 000,00	4 000,00	4 000,00
281318	Autres bâtiments publics	12 000,00	12 000,00	12 000,00
28135	Installations générales, agencements, ..	8 000,00	8 000,00	8 000,00
281568	Autres matériels, outillages incendie	5 000,00	5 000,00	5 000,00
28158	Autres installat*, matériel et outillage	0,00	2 000,00	2 000,00
28182	Matériel de transport	246 000,00	262 000,00	262 000,00
28183	Matériel de bureau et informatique	262 000,00	282 000,00	282 000,00
28184	Mobilier	85 000,00	90 000,00	90 000,00
28188	Autres immo. corporelles	578 000,00	617 000,00	617 000,00
4817	Pénalités de renégociation de la dette	56 000,00	56 000,00	56 000,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>4 727 000,00</b>	<b>13 558 000,00</b>	<b>13 558 000,00</b>
<b>041</b>	<b>Opérations patrimoniales (9)</b>	<b>1 000 000,00</b>	<b>1 000 000,00</b>	<b>1 000 000,00</b>
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	25 000,00	25 000,00	25 000,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00
2118	Autres terrains	975 000,00	975 000,00	975 000,00
<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE</b>		<b>5 727 000,00</b>	<b>14 558 000,00</b>	<b>14 558 000,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)</b>		<b>20 357 000,00</b>	<b>33 071 859,54</b>	<b>33 071 859,54</b>
				+
			<b>RESTES A REALISER N-1 (10)</b>	<b>1 432 131,74</b>
				+
			<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)</b>	<b>496 304,15</b>
				=
			<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>35 000 295,43</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 5001 (1)  
LIBELLE : PLAN QUALITE VOIRIE**

**Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		<b>4 419 333,39</b>	<b>a 278 482,69</b>	<b>1 093 000,00</b>	<b>b 1 093 000,00</b>	<b>b 0,00</b>
20	Immobilisations incorporelles	391 932,77	16 658,72	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	391 932,77	16 658,72	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	167 998,54	79 100,00	0,00	0,00	0,00
2041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	59 520,61	79 100,00	0,00	0,00	0,00
204182	Autres org pub - Bâtiments et installat°	108 477,93	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	881 555,97	23 427,51	90 000,00	90 000,00	0,00
2182	Matériel de transport	210 775,91	9 153,41	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	670 780,06	14 274,10	90 000,00	90 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	2 977 846,11	159 296,46	1 003 000,00	1 003 000,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	2 977 846,11	159 296,46	1 003 000,00	1 003 000,00	0,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		<b>c 0,00</b>	<b>d 0,00</b>
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	0,00	0,00
1347	Dot. de soutien à l'investissement local	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	<b>-1 371 482,69</b>
---	----------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 5002 (1)**  
**LIBELLE : PLAN VEGETALISATION**

**Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		1 071 883,63	a 512 453,39	420 000,00	b 420 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	22 294,80	43 774,80	20 000,00	20 000,00	0,00
2031	Frais d'études	22 294,80	43 774,80	20 000,00	20 000,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	248 081,32	3 469,03	0,00	0,00	0,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	3 128,08	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	244 953,24	3 469,03	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	801 507,51	465 209,56	400 000,00	400 000,00	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	472 575,72	448 512,45	400 000,00	400 000,00	0,00
2313	Constructions	328 931,79	11 499,79	0,00	0,00	0,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0,00	5 197,32	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 144 000,00
13	Subventions d'investissement	0,00	144 000,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00
1347	Dot. de soutien à l'investissement local	0,00	144 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b>	<b>-788 453,39</b>
<b>Excédent de financement si positif</b>	
<b>Besoin de financement si négatif</b>	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 5003 (1)**  
**LIBELLE : PLAN QUALITE EQUIPEMENTS CULTURELS**

**Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		595 853,95	a 83 631,26	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	7 568,82	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	7 568,82	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2041512	GFP rat : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	22 304,25	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	22 304,25	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	573 549,70	76 062,44	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	567 249,70	76 062,44	0,00	0,00	0,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	6 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	<b>-83 631,26</b>
---	-------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 5004 (1)**  
**LIBELLE : PLAN QUALITE EQUIPEMENTS SPORTIFS**

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		1 204 753,48	a 27 875,89	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	31 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2041512	GFP rat : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	31 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	34 708,49	4 434,86	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	34 708,49	4 434,86	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	1 139 044,99	23 441,03	0,00	0,00	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	59 297,59	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	1 044 853,74	23 441,03	0,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	34 893,66	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 183 098,39	d 0,00
13	Subventions d'investissement	183 098,39	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	183 098,39	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b> <b>Excédent de financement si positif</b> <b>Besoin de financement si négatif</b>	<b>155 222,50</b>
---	-------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 5005 (1)**  
**LIBELLE : PLAN QUALITE ECOLES**

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		<b>1 260 628,55</b>	<b>a 43 952,71</b>	<b>0,00</b>	<b>b 0,00</b>	<b>b 0,00</b>
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	215 744,73	2 217,43	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	162 441,78	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	8 168,25	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	45 134,70	2 217,43	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	1 044 883,82	41 735,28	0,00	0,00	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	54 165,60	30 538,70	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	990 718,22	11 196,58	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		<b>c 0,00</b>	<b>d 0,00</b>
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b>	<b>-43 952,71</b>
<b>Excédent de financement si positif</b>	
<b>Besoin de financement si négatif</b>	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 5006 (1)**  
**LIBELLE : PLAN QUALITE EQUIPEMENTS PROXIMITE**

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		785 163,27	a 44 199,26	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	295 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	295 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	4 434,86	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	4 434,86	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	490 163,27	39 764,40	0,00	0,00	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	35 527,71	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	453 859,57	39 764,40	0,00	0,00	0,00
2315	Installat*, matériel et outillage techni	775,99	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 60 000,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	60 000,00	0,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	60 000,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b> <b>Excédent de financement si positif</b> <b>Besoin de financement si négatif</b>	<b>15 800,74</b>
---	------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.



<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 5007 (1)**  
**LIBELLE : PLAN QUALITE BATIMENTS PUBLICS ET TRANSITION ENERGETIQUE**

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		2 367 820,04	a 1 131 865,03	2 581 000,00	b 2 581 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	71 028,90	108 558,08	350 000,00	350 000,00	0,00
2031	Frais d'études	1 506,00	108 558,08	350 000,00	350 000,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	69 522,90	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	9 386,53	0,00	0,00	0,00	0,00
2041512	GFP rat : Bâtiments, installations	9 386,53	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	13 326,38	2 217,43	74 000,00	74 000,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	13 326,38	2 217,43	74 000,00	74 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	2 274 078,23	1 021 089,52	2 157 000,00	2 157 000,00	0,00
2313	Constructions	2 274 078,23	1 021 089,52	1 937 000,00	1 937 000,00	0,00
2315	Installat*, matériel et outillage techni	0,00	0,00	220 000,00	220 000,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 1 126 433,35	d 0,00
13	Subventions d'investissement	1 126 433,35	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	55 527,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	159 772,00	0,00
1347	Dot. de soutien à l'investissement local	911 134,35	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b> <b>Excédent de financement si positif</b> <b>Besoin de financement si négatif</b>	<b>-2 586 431,68</b>
---	----------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 5008 (1)  
LIBELLE : PROGRAMME ACCESSIBILITE**

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		514 968,42	a 132 972,89	250 000,00	b 250 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	514 968,42	132 972,89	250 000,00	250 000,00	0,00
2313	Constructions	328 065,99	127 458,89	200 000,00	200 000,00	0,00
2315	Installat*, matériel et outillage techni	186 902,43	5 514,00	50 000,00	50 000,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c	d
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b>	<b>-382 972,89</b>
<b>Excédent de financement si positif</b>	
<b>Besoin de financement si négatif</b>	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 5009 (1)**  
**LIBELLE : DOTATION EQUIPEMENTS**

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		4 685 696,03	a 1 099 611,34	1 676 700,00	b 1 676 700,00	b 0,00
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	669 955,92	176 828,36	228 500,00	228 500,00	0,00
202	Frais réalisat° documents urbanisme	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	25 698,43	9 429,65	16 000,00	16 000,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	644 257,49	167 398,71	212 500,00	212 500,00	0,00
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	190 985,94	0,00	15 000,00	15 000,00	0,00
2041511	GFP rat : Bien mobilier, matériel	190 985,94	0,00	15 000,00	15 000,00	0,00
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	3 788 459,47	894 011,77	1 420 200,00	1 420 200,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	14 553,28	0,00	0,00	0,00	0,00
2161	Oeuvres et objets d'art	44 467,00	1 000,00	35 500,00	35 500,00	0,00
2162	Fonds anciens des bibliothèques et musée	55 590,67	1 750,00	12 500,00	12 500,00	0,00
2182	Matériel de transport	1 195 267,82	371 019,33	375 000,00	375 000,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	950 733,26	346 325,78	232 000,00	232 000,00	0,00
2184	Mobilier	407 273,30	15 628,45	123 000,00	123 000,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	1 120 574,14	158 288,21	642 200,00	642 200,00	0,00
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	36 294,70	28 771,21	13 000,00	13 000,00	0,00
2316	Restauration collections, oeuvres d'art	36 294,70	28 771,21	13 000,00	13 000,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 23 000,00
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	0,00	23 000,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	0,00	2 000,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	3 000,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	18 000,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	0,00	0,00
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	0,00	0,00
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	0,00	0,00
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	0,00	0,00
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	0,00	0,00
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	<b>-2 753 311,34</b>
---	----------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 5010 (1)**  
**LIBELLE : DIVERS AMENAGEMENTS URBAINS**

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		<b>2 178 230,51</b>	<b>a 156 466,02</b>	<b>1 625 000,00</b>	<b>b 1 625 000,00</b>	<b>b 0,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>20 093,56</b>	<b>146 357,55</b>	<b>115 000,00</b>	<b>115 000,00</b>	<b>0,00</b>
204182	Autres org pub - Bâtiments et installat*	16 582,45	134 357,55	70 000,00	70 000,00	0,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	3 511,11	12 000,00	45 000,00	45 000,00	0,00
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>2 046 925,11</b>	<b>1 417,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2111	Terrains nus	1 636 383,54	0,00	0,00	0,00	0,00
2112	Terrains de voirie	9 001,00	1 417,00	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2138	Autres constructions	396 540,57	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>111 211,84</b>	<b>8 691,47</b>	<b>1 510 000,00</b>	<b>1 510 000,00</b>	<b>0,00</b>
2313	Constructions	63 599,68	8 691,47	0,00	0,00	0,00
2315	Installat*, matériel et outillage techni	47 612,16	0,00	1 510 000,00	1 510 000,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		<b>c 0,00</b>	<b>d 300 000,00</b>
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>300 000,00</b>
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	0,00	300 000,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b> <b>Excédent de financement si positif</b> <b>Besoin de financement si négatif</b>	<b>-1 481 466,02</b>
---	----------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 5011 (1)**  
**LIBELLE : AMENAGEMENTS CENTRE VILLE**

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		1 884 581,74	a 499 597,40	709 800,00	b 709 800,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	599 789,20	80 463,00	65 000,00	65 000,00	0,00
2031	Frais d'études	599 789,20	80 463,00	65 000,00	65 000,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	121 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	121 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	997 542,05	4 960,40	0,00	0,00	0,00
2138	Autres constructions	997 542,05	4 960,40	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	166 250,49	414 174,00	644 800,00	644 800,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	166 250,49	414 174,00	644 800,00	644 800,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 35 000,00	d 473 000,00
13	Subventions d'investissement	35 000,00	473 000,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	137 000,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00
1347	Dot. de soutien à l'investissement local	35 000,00	336 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	<b>-701 397,40</b>
---	--------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 5012 (1)  
LIBELLE : PRU SAINT NICOLAS**

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		698 694,14	a 813 807,85	780 000,00	b 780 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	47 582,40	75 060,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	47 582,40	75 060,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	651 111,74	738 747,85	780 000,00	780 000,00	0,00
2313	Constructions	185 186,96	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	465 924,78	738 747,85	780 000,00	780 000,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c	d 420 000,00
13	Subventions d'investissement		0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux		0,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00
23	Immobilisations en cours		0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b>	<b>-1 173 807,85</b>
<b>Excédent de financement si positif</b>	
<b>Besoin de financement si négatif</b>	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 5013 (1)  
LIBELLE : ZAC FERRIE**

**Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		939 695,10	a 0,00	500 000,00	b 500 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	939 695,10	0,00	500 000,00	500 000,00	0,00
2041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	20 716,70	0,00	0,00	0,00	0,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	918 978,40	0,00	500 000,00	500 000,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 27 600,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	27 600,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	27 600,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	<b>-472 400,00</b>
---	--------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 5014 (1)**  
**LIBELLE : PEM GARE**

**Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		3 050 426,85	a 0,00	333 000,00	b 333 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	78 623,46	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	78 623,46	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	2 386 095,22	0,00	333 000,00	333 000,00	0,00
204183	Autres org pub-Proj infrastruct int nat.	122 022,60	0,00	0,00	0,00	0,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	2 264 072,62	0,00	333 000,00	333 000,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	585 708,17	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	585 708,17	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1327	Subv. non transf. Budget communautaire	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b> <b>Excédent de financement si positif</b> <b>Besoin de financement si négatif</b>	<b>-333 000,00</b>
---	--------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.



<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 5020 (1)**  
**LIBELLE : SALLE POLYVALENTE**

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		1 090 518,18	a 0,00	360 000,00	b 360 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	280 000,00	280 000,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	280 000,00	280 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	1 090 518,18	0,00	80 000,00	80 000,00	0,00
2313	Constructions	1 090 518,18	0,00	80 000,00	80 000,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	<b>-360 000,00</b>
---	--------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 5022 (1)**  
**LIBELLE : DIVERS TRAVAUX**

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		0,00	a 0,00	4 651 500,00	b 4 651 500,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	4 651 500,00	4 651 500,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	4 651 500,00	4 651 500,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b> <b>Excédent de financement si positif</b> <b>Besoin de financement si négatif</b>	<b>-4 651 500,00</b>
---	----------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 5024 (1)  
LIBELLE : SECURISATION ESPACES PUBLICS**

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		163 703,54	a 49 414,44	50 000,00	b 50 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	20 775,92	0,00	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	20 775,92	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	142 927,62	49 414,44	50 000,00	50 000,00	0,00
2313	Constructions	43 013,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	99 914,62	49 414,44	50 000,00	50 000,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	<b>-99 414,44</b>
---	-------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 5025 (1)**  
**LIBELLE : PRU POMMERAIES**

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		599 806,77	a 66 334,85	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	1 586,52	1 457,79	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	1 586,52	1 457,79	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	598 220,25	64 877,06	0,00	0,00	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	9 383,91	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	588 836,34	64 877,06	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b> <b>Excédent de financement si positif</b> <b>Besoin de financement si négatif</b>	<b>-66 334,85</b>
---	-------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 5027 (1)**  
**LIBELLE : ECONOMIES D ENERGIE**

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		531 641,90	a 25 715,45	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	531 641,90	25 715,45	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	531 641,90	25 715,45	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b> <b>Excédent de financement si positif</b> <b>Besoin de financement si négatif</b>	<b>-25 715,45</b>
---	-------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 5028 (1)**  
**LIBELLE : CUISINE CENTRALE**

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		41 318,65	a    0,00	0,00	b    0,00	b    0,00
20	Immobilisations incorporelles	41 318,65	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	41 318,65	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c    0,00	d    0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	<b>0,00</b>
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 5029 (1)**  
**LIBELLE : ESPACE ASSOCIATIF**

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		30 280,63	a 729 719,37	27 000,00	b 27 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	27 391,93	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	27 391,93	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	2 888,70	729 719,37	27 000,00	27 000,00	0,00
2313	Constructions	2 888,70	729 719,37	27 000,00	27 000,00	0,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00
1347	Dot. de soutien à l'investissement local	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	<b>-756 719,37</b>
---	--------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 5030 (1)**  
**LIBELLE : GESTION IMMOBILIERE**

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		545 778,00	a 18 635,40	50 000,00	b 50 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	536 010,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	536 010,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	9 768,00	18 635,40	50 000,00	50 000,00	0,00
2313	Constructions	9 768,00	18 635,40	50 000,00	50 000,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b>	<b>-68 635,40</b>
<b>Excédent de financement si positif</b>	
<b>Besoin de financement si négatif</b>	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.



<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 5031 (1)**  
**LIBELLE : RENOVATION D ECOLES**

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		11 725,80	a 120 421,80	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	11 725,80	120 421,80	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	11 725,80	120 421,80	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b> <b>Excédent de financement si positif</b> <b>Besoin de financement si négatif</b>	<b>-120 421,80</b>
---	--------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 5032 (1)**  
**LIBELLE : BUDGET PARTICIPATIF**

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		0,00	a 0,00	200 000,00	b 200 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	200 000,00	200 000,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	0,00	200 000,00	200 000,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	<b>-200 000,00</b>
---	--------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 5100 (1)**  
**LIBELLE : EAUX PLUVIALES**

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		582 685,47	a 37 930,39	181 000,00	b 181 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	124 248,00	18 689,00	34 000,00	34 000,00	0,00
2041512	GFP rat : Bâtiments, installations	124 248,00	18 689,00	34 000,00	34 000,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	458 437,47	19 241,39	147 000,00	147 000,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	458 437,47	19 241,39	147 000,00	147 000,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	<b>-218 930,39</b>
---	--------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

IV – ANNEXES  
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE (1)

										IV
										A1

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat* publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
DEPENSES												
Dépenses réelles	12 385 000	3 370 700	9 000	211 000	1 065 000	81 000	55 000	48 000	0	10 666 300	0	27 891 000
- Equipements municipaux (2)		3 355 700	9 000	211 000	1 065 000	81 000	35 000	40 000	0	9 704 300	0	14 501 000
- Equip. non municipaux (c204) (3)		15 000	0	0	0	0	20 000	0	0	962 000	0	1 587 000
- Opérations financières	12 385 000											12 385 000
Dépenses d'ordre	1 194 000											1 194 000
<b>Total dépenses de l'exercice</b>	<b>13 579 000</b>	<b>3 370 700</b>	<b>9 000</b>	<b>211 000</b>	<b>1 065 000</b>	<b>81 000</b>	<b>55 000</b>	<b>48 000</b>	<b>0</b>	<b>10 666 300</b>	<b>0</b>	<b>29 085 000</b>
<b>RAR N-1 et reports</b>	<b>40 000</b>	<b>1 828 005</b>	<b>0</b>	<b>770 491</b>	<b>258 326</b>	<b>414 681</b>	<b>114 207</b>	<b>43 187</b>	<b>0</b>	<b>2 446 400</b>	<b>0</b>	<b>5 915 295</b>
<b>Total cumulé dépenses d'investissement</b>	<b>13 619 000</b>	<b>5 198 705</b>	<b>9 000</b>	<b>981 491</b>	<b>1 323 326</b>	<b>495 681</b>	<b>169 207</b>	<b>91 187</b>	<b>0</b>	<b>13 112 700</b>	<b>0</b>	<b>35 000 295</b>
RECETTES												
<b>Total recettes de l'exercice</b>	<b>31 303 860</b>	<b>0</b>	<b>2 000</b>	<b>0</b>	<b>18 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>11 000</b>	<b>0</b>	<b>1 737 000</b>	<b>0</b>	<b>33 071 860</b>
<b>RAR N-1 et reports</b>	<b>496 304</b>	<b>50 778</b>	<b>0</b>	<b>132 300</b>	<b>796 555</b>	<b>329 898</b>	<b>60 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>62 600</b>	<b>0</b>	<b>1 928 436</b>
<b>Total cumulé recettes de fonctionnement</b>	<b>31 800 164</b>	<b>50 778</b>	<b>2 000</b>	<b>132 300</b>	<b>814 555</b>	<b>329 898</b>	<b>60 000</b>	<b>11 000</b>	<b>0</b>	<b>1 799 600</b>	<b>0</b>	<b>35 000 295</b>

FONCTIONNEMENT												
DEPENSES												
<b>Total dépenses de l'exercice</b>	<b>17 246 000</b>	<b>12 207 719</b>	<b>850 350</b>	<b>8 843 050</b>	<b>4 846 834</b>	<b>7 917 320</b>	<b>5 826 565</b>	<b>5 419 930</b>	<b>0</b>	<b>8 184 841</b>	<b>70 000</b>	<b>71 412 609</b>
<b>RAR N-1 et reports</b>	<b>0</b>	<b>191 871</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>22 479</b>	<b>0</b>	<b>25 391</b>	<b>2 800</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>242 541</b>
<b>Total cumulé dépenses de fonctionnement</b>	<b>17 246 000</b>	<b>12 399 590</b>	<b>850 350</b>	<b>8 843 050</b>	<b>4 869 313</b>	<b>7 917 320</b>	<b>5 851 956</b>	<b>5 422 730</b>	<b>0</b>	<b>8 184 841</b>	<b>70 000</b>	<b>71 655 150</b>
RECETTES												
<b>Total recettes de l'exercice</b>	<b>51 736 600</b>	<b>1 518 800</b>	<b>28 500</b>	<b>2 568 100</b>	<b>229 800</b>	<b>1 275 600</b>	<b>1 721 100</b>	<b>3 219 500</b>	<b>0</b>	<b>1 950 200</b>	<b>800</b>	<b>64 249 000</b>
<b>RAR N-1 et reports</b>	<b>7 406 150</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>7 406 150</b>
<b>Total cumulé recettes de fonctionnement</b>	<b>59 142 750</b>	<b>1 518 800</b>	<b>28 500</b>	<b>2 568 100</b>	<b>229 800</b>	<b>1 275 600</b>	<b>1 721 100</b>	<b>3 219 500</b>	<b>0</b>	<b>1 950 200</b>	<b>800</b>	<b>71 655 150</b>

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

IV – ANNEXES  
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE

IV  
A1

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administratifs publics	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
<b>INVESTISSEMENT</b>													
<b>DEPENSES</b>													
	<b>Total dépenses investissement</b>	13 619 000	5 198 705	9 000	981 491	1 323 326	495 681	169 207	91 187	0	13 112 700	0	35 000 295
	Dépenses réelles	12 425 000	5 198 705	9 000	981 491	1 323 326	495 681	169 207	91 187	0	13 112 700	0	33 806 295
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
020	Dépenses imprévues	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	60 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	60 000
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	11 775 000	0	0	0	0	0	0	8 000	0	0	0	11 783 000
18	Compte de liaison : affectat* (BA, régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	12 208	0	0	0	0	0	0	0	0	0	12 208
204	Subventions d'équipement versées	590 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	590 000
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat* et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Opérations d'équipement	0	5 166 497	9 000	981 491	1 323 326	495 681	169 207	83 187	0	13 112 700	0	21 361 087
5001	PLAN QUALITE VOIRIE	0	9 153	0	0	0	0	0	0	0	1 362 329	0	1 371 483
5002	PLAN VEGETALISATION	0	39 698	0	0	0	0	0	0	0	892 754	0	932 453
5003	PLAN QUALITE EQUIPEMENTS CULTURELS	0	0	0	0	83 631	0	0	0	0	0	0	83 631
5004	PLAN QUALITE EQUIPEMENTS SPORTIFS	0	0	0	0	0	23 441	4 435	0	0	0	0	27 876
5005	PLAN QUALITE ECOLES	0	0	0	11 197	0	0	2 217	0	0	30 539	0	43 953
5006	PLAN QUALITE EQUIPEMENTS PROXIMITE	0	0	0	0	0	0	44 199	0	0	0	0	44 199
5007	PLAN QUALITE BATIMENTS PUBLICS ET TRANSITION ENERGETIQUE	0	2 405 317	0	311 008	615 561	343 601	4 125	19 253	0	14 000	0	3 712 865
5008	PROGRAMME ACCESSIBILITE	0	327 459	0	0	0	0	0	0	0	55 514	0	382 973
5009	DOTATION EQUIPEMENTS	0	1 648 149	9 000	513 149	284 134	128 639	94 230	63 994	0	55 077	0	2 776 311

VILLE DE LAVAL - LAVAL - BP - 2022

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administratifs publics	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
5010	DIVERS AMENAGEMENTS URBAINS	0	0	0	0	0	0	20 000	0	0	1 761 466	0	1 781 466
5011	AMENAGEMENTS CENTRE VILLE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 209 397	0	1 209 397
5012	PRU SAINT NICOLAS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 593 808	0	1 593 808
5013	ZAC FERRIE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	500 000	0	500 000
5014	PEM GARE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	333 000	0	333 000
5020	SALLE POLYVALENTE	0	0	0	0	360 000	0	0	0	0	0	0	360 000
5022	DIVERS TRAVAUX	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 651 500	0	4 651 500
5024	SECURISATION ESPACES PUBLICS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	99 414	0	99 414
5025	PRU POMMERAIES	0	0	0	0	0	0	0	0	0	66 335	0	66 335
5027	ECONOMIES D ENERGIE	0	0	0	25 715	0	0	0	0	0	0	0	25 715
5028	CUISINE CENTRALE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
5029	ESPACE ASSOCIATIF	0	756 719	0	0	0	0	0	0	0	0	0	756 719
5030	GESTION IMMOBILIERE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	66 635	0	66 635
5031	RENOVATION D ECOLES	0	0	0	120 422	0	0	0	0	0	0	0	120 422
5032	BUDGET PARTICIPATIF	0	0	0	0	0	0	0	0	0	200 000	0	200 000
5100	EAUX PUVIALES	0	0	0	0	0	0	0	0	0	218 930	0	218 930
	Opérations pour compte de tiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Dépenses d'ordre	1 194 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 194 000
040	Opérat* ordre transfert entre sections	194 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	194 000
041	Opérations patrimoniales	1 000 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 000 000

RECETTES													
		31 303 860	50 778	2 000	132 300	814 555	329 898	60 000	11 000	0	1 799 600	0	34 503 991
		16 745 860	50 778	2 000	132 300	814 555	329 898	60 000	11 000	0	1 799 600	0	19 945 991
Total recettes investissement		31 303 860	50 778	2 000	132 300	814 555	329 898	60 000	11 000	0	1 799 600	0	34 503 991
Recettes réelles		16 745 860	50 778	2 000	132 300	814 555	329 898	60 000	11 000	0	1 799 600	0	19 945 991
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 700 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 700 000
10	Dotations, fonds divers et réserves	4 956 860	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 956 860
13	Subventions d'investissement	0	50 778	2 000	132 300	814 555	329 898	60 000	3 000	0	1 799 600	0	3 192 132
16	Emprunts et dettes assimilées	10 000 000	0	0	0	0	0	0	8 000	0	0	0	10 008 000
18	Compte de liaison : affectat* (BA, régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat <sup>o</sup> publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat* et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	89 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	89 000
	Opérations pour compte de tiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Recettes d'ordre	14 558 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	14 558 000
021	Virement de la sect* de fonctionnement	11 463 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	11 463 000
040	Opérat* ordre transfert entre sections	2 095 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 095 000
041	Opérations patrimoniales	1 000 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 000 000

FONCTIONNEMENT

DEPENSES													
Total dépenses de fonctionnement	17 246 000	12 399 590	850 350	8 843 050	4 869 513	7 917 320	5 851 956	5 422 730	8 184 841	70 000	8 184 841	70 000	71 655 150
Dépenses réelles	3 688 000	12 399 590	850 350	8 843 050	4 869 513	7 917 320	5 851 956	5 422 730	8 184 841	70 000	8 184 841	70 000	58 097 150
011 Charges à caractère général	0	4 703 290	113 350	2 088 550	775 283	636 650	605 206	165 430	2 446 391	39 000	2 446 391	39 000	11 573 150
012 Charges de personnel, frais assimilés	0	6 766 700	719 000	5 720 000	3 424 000	6 520 000	2 461 000	5 191 300	5 198 000	0	5 198 000	0	36 000 000
014 Atténuations de produits	39 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 000	41 000
022 Dépenses imprévues	1 000 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 000 000
65 Autres charges de gestion courante	0	879 600	18 000	1 034 500	670 030	760 670	2 773 750	66 000	16 450	29 000	16 450	29 000	6 248 000
656 Frais fonctionnement des groupes d'élus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
66 Charges financières	2 639 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 639 000
67 Charges exceptionnelles	0	50 000	0	0	0	0	12 000	0	524 000	0	524 000	0	586 000
68 Dot. aux amortissements et provisions	10 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10 000
Dépenses d'ordre	13 558 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	13 558 000
023 Virement à la section d'investissement	11 463 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	11 463 000
042 Opérat* ordre transfert entre sections	2 095 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 095 000
043 Opérat* ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

RECETTES

Total recettes de fonctionnement	51 736 600	1 518 800	28 500	2 566 100	229 800	1 275 600	1 721 100	3 219 500	1 950 200	800	1 950 200	800	64 249 000
Recettes réelles	51 717 600	1 392 800	28 500	2 566 100	229 800	1 275 600	1 721 100	3 219 500	1 901 200	800	1 901 200	800	64 055 000
013 Atténuations de charges	0	175 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	175 000
70 Produits des services, du domaine, vente	0	880 500	28 500	1 454 000	52 800	548 700	1 153 500	814 000	1 768 200	800	1 768 200	800	6 701 000

VILLE DE LAVAL - LAVAL - BP - 2022

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat* publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
73	Impôts et taxes	39 510 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	39 510 000
74	Dotations et participations	12 053 600	75 000	0	1 114 100	165 700	726 500	567 600	2 405 500	0	26 000	0	17 134 000
75	Autres produits de gestion courante	0	259 300	0	0	11 300	400	0	0	0	100 000	0	371 000
76	Produits financiers	154 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	154 000
77	Produits exceptionnels	0	3 000	0	0	0	0	0	0	0	7 000	0	10 000
78	Reprise sur amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Receffes d'ordre	19 000	126 000	0	0	0	0	0	0	0	49 000	0	194 000
042	Opérat* ordre transfert entre sections	19 000	126 000	0	0	0	0	0	0	0	49 000	0	194 000
043	Opérat* ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT</b>	<b>A1.1</b>

**FONCTION 0 – Services généraux des administrations publiques locales**

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopératif décentralisé, act <sup>e</sup> européen.	05 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	<b>DEPENSES (2)</b>						
	Dépenses de l'exercice	17 246 000,00	12 300 049,76	0,00	99 540,00	0,00	29 645 589,76
	Dépenses à caractère général	17 246 000,00	12 108 178,75	0,00	99 540,00	0,00	29 453 718,75
011	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	4 506 818,75	0,00	4 600,00	0,00	4 511 418,75
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	6 724 700,00	0,00	42 000,00	0,00	6 766 700,00
014	Atténuations de produits	39 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	39 000,00
022	Dépenses imprévues	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000 000,00
023	Virement à la section d'investissement	11 463 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 463 000,00
042	Opérat <sup>e</sup> ordre transfert entre sections	2 095 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 095 000,00
043	Opérat <sup>e</sup> ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	825 650,00	0,00	52 940,00	0,00	879 600,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'étus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	2 639 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 639 000,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	191 871,01	0,00	0,00	0,00	191 871,01
	<b>RECETTES (2)</b>						
	Recettes de l'exercice	59 142 749,59	1 518 800,00	0,00	0,00	0,00	60 661 549,59
	Atténuations de charges	51 735 600,00	1 518 800,00	0,00	0,00	0,00	53 255 400,00
013	Opérat <sup>e</sup> ordre transfert entre sections	0,00	175 000,00	0,00	0,00	0,00	175 000,00
042	Opérat <sup>e</sup> ordre intérieur de la section	19 000,00	126 000,00	0,00	0,00	0,00	145 000,00
043	Opérat <sup>e</sup> ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	880 500,00	0,00	0,00	0,00	880 500,00
73	Impôts et taxes	39 510 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	39 510 000,00
74	Dotations et participations	12 053 600,00	75 000,00	0,00	0,00	0,00	12 128 600,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	259 300,00	0,00	0,00	0,00	259 300,00
76	Produits financiers	154 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	154 000,00
77	Produits exceptionnels	0,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	7 406 149,59	0,00	0,00	0,00	0,00	7 406 149,59
	<b>SOLDE (2)</b>	41 896 749,59	-10 781 249,76	0,00	-99 540,00	0,00	31 015 959,83

VILLE DE LAVAL - LAVAL - BP - 2022

(1)	Libellé	Sous-fonction 02							Sous-fonction 04			
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée		
	<b>DEPENSES (2)</b>											
	Dépenses de l'exercice	9 329 219,76	874 250,00	510 450,00	568 600,00	533 730,00	251 600,00	232 200,00	0,00	0,00	99 540,00	
		9 244 628,75	874 250,00	510 450,00	568 600,00	426 450,00	251 600,00	232 200,00	0,00	0,00	99 540,00	
011	Charges à caractère général	3 699 968,75	79 650,00	35 950,00	172 600,00	426 450,00	81 000,00	11 200,00	0,00	0,00	4 600,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	5 277 200,00	203 000,00	474 500,00	396 000,00	0,00	153 000,00	221 000,00	0,00	0,00	42 000,00	
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	217 460,00	591 600,00	0,00	0,00	0,00	17 600,00	0,00	0,00	0,00	52 940,00	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
67	Charges exceptionnelles	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Restes à réaliser - reports	84 591,01	0,00	0,00	0,00	107 280,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	<b>RECETTES (2)</b>											
	Recettes de l'exercice	1 334 100,00	4 700,00	68 000,00	4 500,00	7 000,00	0,00	100 500,00	0,00	0,00	0,00	
		1 334 100,00	4 700,00	68 000,00	4 500,00	7 000,00	0,00	100 500,00	0,00	0,00	0,00	
013	Atténuations de charges	175 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
042	Opérat° ordre transfert entre sections	126 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
70	Produits des services, du domaine, vente	776 000,00	0,00	0,00	4 500,00	0,00	0,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00	
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
74	Dotations et participations	0,00	0,00	66 000,00	0,00	7 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
75	Autres produits de gestion courante	254 100,00	4 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00	
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
77	Produits exceptionnels	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Restes à réaliser - reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	<b>SOLDE (2)</b>											
		-7 995 119,76	-869 550,00	-442 450,00	-564 100,00	-526 730,00	-251 600,00	-131 700,00	0,00	0,00	-99 540,00	

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

<b>IV – ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>		
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT</b>		<b>A1.1</b>

**FONCTION 1 – Sécurité et salubrité publiques**

(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	13 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	<b>DEPENSES (2)</b>				
	Dépenses de l'exercice	822 850,00	27 500,00	0,00	850 350,00
	Charges à caractère général	822 850,00	27 500,00	0,00	850 350,00
011		85 850,00	27 500,00	0,00	113 350,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	719 000,00	0,00	0,00	719 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	18 000,00	0,00	0,00	18 000,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES (2)</b>				
	Recettes de l'exercice	28 500,00	0,00	0,00	28 500,00
	Atténuations de charges	28 500,00	0,00	0,00	28 500,00
013		0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	28 500,00	0,00	0,00	28 500,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>SOLDE (2)</b>	<b>-794 350,00</b>	<b>-27 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-821 850,00</b>

(1)	Libellé	110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
		500,00	0,00	822 350,00	0,00	0,00
	<b>DEPENSES (2)</b>					
		500,00	0,00	822 350,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
	Dépenses de l'exercice			822 350,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	500,00	0,00			0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	500,00	0,00	85 350,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	7 19 000,00		0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00		0,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00		0,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	18 000,00		0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00		0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00		0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00		0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00		0,00
	<b>RECETTES (2)</b>					
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	28 500,00		0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	28 500,00		0,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00		0,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00		0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	28 500,00		0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00		0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00		0,00
	<b>SOLDE (2)</b>					
		-500,00	0,00	-793 850,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT</b>	
	<b>A1.1</b>

**FONCTION 2 – Enseignement - Formation**

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	26 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	<b>DEPENSES (2)</b>								
	Dépenses de l'exercice	0,00	4 022 950,00	0,00	0,00	0,00	4 820 100,00	0,00	8 843 050,00
	Charges à caractère général	0,00	4 022 950,00	0,00	0,00	0,00	4 820 100,00	0,00	8 843 050,00
011	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	609 450,00	0,00	0,00	0,00	1 479 100,00	0,00	2 088 550,00
012	Atténuations de produits	0,00	2 415 000,00	0,00	0,00	0,00	3 305 000,00	0,00	5 720 000,00
014	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat* ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Autres charges de gestion courante	0,00	998 500,00	0,00	0,00	0,00	36 000,00	0,00	1 034 500,00
65	Frais fonctionnement des groupes d'étus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES (2)</b>								
	Recettes de l'exercice	4 000,00	32 000,00	0,00	0,00	0,00	2 532 100,00	0,00	2 568 100,00
013	Atténuations de charges	4 000,00	32 000,00	0,00	0,00	0,00	2 532 100,00	0,00	2 568 100,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 450 000,00	0,00	1 454 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	32 000,00	0,00	0,00	0,00	1 082 100,00	0,00	1 114 100,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	26 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>SOLDE (2)</b>	4 000,00	-3 990 950,00	0,00	0,00	0,00	-2 288 000,00	0,00	-6 274 950,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 21				Sous-fonction 25				255 Classes de découverte et autres services
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire		
	<b>DEPENSES (2)</b>									
	Dépenses de l'exercice	2 576 000,00	1 061 000,00	385 950,00	4 167 100,00	36 000,00	502 000,00	0,00	115 000,00	
	Charges à caractère général	2 576 000,00	1 061 000,00	385 950,00	4 167 100,00	36 000,00	502 000,00	0,00	115 000,00	
011	Charges de caractère général	106 000,00	176 000,00	327 450,00	1 371 100,00	36 000,00	0,00	0,00	72 000,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 890 000,00	475 000,00	50 000,00	2 776 000,00	0,00	502 000,00	0,00	27 000,00	
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	580 000,00	410 000,00	8 500,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	16 000,00	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	<b>RECETTES (2)</b>									
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	32 000,00	1 250 000,00	0,00	0,00	0,00	1 282 100,00	
	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	1 250 000,00	0,00	0,00	0,00	1 282 100,00	
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	1 250 000,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00	
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
74	Dotations et participations	0,00	0,00	32 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 082 100,00	
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	<b>SOLDE (2)</b>	-2 576 000,00	-1 061 000,00	-353 950,00	-2 917 100,00	-36 000,00	-502 000,00	0,00	1 167 100,00	

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN  
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT

IV

A1.1

FONCTION 3 – Culture

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoines	33 Action culturelle	34 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	<b>DEPENSES (2)</b>						
	Dépenses de l'exercice	125 200,00	1 312 000,00	2 578 482,83	853 630,00	0,00	4 869 312,83
	Charges à caractère général	125 200,00	1 312 000,00	2 556 004,00	853 630,00	0,00	4 846 834,00
011		117 200,00	153 000,00	209 004,00	273 600,00	0,00	752 804,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	8 000,00	921 000,00	2 306 000,00	189 000,00	0,00	3 424 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérai* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérai* ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	238 000,00	41 000,00	391 030,00	0,00	670 030,00
66	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	22 478,83	0,00	0,00	22 478,83
	<b>RECETTES (2)</b>						
	Recettes de l'exercice	0,00	38 500,00	86 800,00	104 500,00	0,00	229 800,00
	Atténuations de charges	0,00	38 500,00	86 800,00	104 500,00	0,00	229 800,00
013		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérai* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérai* ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	13 000,00	7 000,00	32 800,00	0,00	52 800,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	14 500,00	79 500,00	71 700,00	0,00	165 700,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	11 000,00	300,00	0,00	0,00	11 300,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>SOLDE (2)</b>	-125 200,00	-1 273 500,00	-2 491 682,83	-749 130,00	0,00	-4 639 512,83

(1)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel
	<b>DEPENSES (2)</b>								
	Dépenses de l'exercice	41 000,00	80 350,00	1 190 650,00	0,00	1 336 900,00	705 004,00	2 600,00	533 978,83
011	Charges à caractère général	41 000,00	80 350,00	1 190 650,00	0,00	1 336 900,00	705 004,00	2 600,00	511 500,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	5 000,00	80 350,00	66 650,00	0,00	63 900,00	85 004,00	2 600,00	57 500,00
014	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	921 000,00	0,00	1 232 000,00	620 000,00	0,00	454 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	35 000,00	0,00	203 000,00	0,00	41 000,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 478,83
	<b>RECETTES (2)</b>								
	Recettes de l'exercice	0,00	19 500,00	19 000,00	0,00	2 300,00	66 500,00	0,00	18 000,00
013	Atténuations de charges	0,00	19 500,00	19 000,00	0,00	2 300,00	66 500,00	0,00	18 000,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	5 000,00	8 000,00	0,00	2 000,00	5 000,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	14 500,00	0,00	0,00	0,00	61 500,00	0,00	18 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	11 000,00	0,00	300,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>SOLDE (2)</b>	-41 000,00	-60 850,00	-1 171 650,00	0,00	-1 334 600,00	-638 504,00	-2 600,00	-515 978,83

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.



(1)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42			
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances	
	<b>DEPENSES (2)</b>									
	Dépenses de l'exercice	983 550,00	390 000,00	0,00	80 100,00	105 500,00	5 049 000,00	592 000,00	30 000,00	
011	Charges à caractère général	983 550,00	390 000,00	0,00	80 100,00	105 500,00	5 049 000,00	592 000,00	30 000,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	273 550,00	111 000,00	0,00	80 100,00	26 500,00	92 000,00	19 000,00	30 000,00	
014	Atténuations de produits	710 000,00	279 000,00	0,00	0,00	79 000,00	4 879 000,00	573 000,00	0,00	
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
042	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
043	Opérat* ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	78 000,00	0,00	0,00	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Restes à réaliser - reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	<b>RECETTES (2)</b>									
	Recettes de l'exercice	98 400,00	170 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00	870 500,00	120 900,00	10 000,00	
013	Atténuations de charges	98 400,00	170 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00	870 500,00	120 900,00	10 000,00	
042	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
043	Opérat* ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
70	Produits des services, du domaine, vente	6 000,00	170 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00	354 000,00	3 900,00	10 000,00	
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
74	Dotations et participations	92 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	516 500,00	117 000,00	0,00	
75	Autres produits de gestion courante	400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Restes à réaliser - reports	-885 150,00	-220 000,00	0,00	-78 100,00	-103 500,00	-4 178 500,00	-471 100,00	-20 000,00	
	<b>SOLDE (2)</b>									

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN  
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT

									IV
									A1.1

FONCTION 5 – Interventions sociales et santé

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	53 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	<b>DEPENSES (2)</b>	454 665,00	5 397 291,00	0,00	5 851 956,00
	Dépenses de l'exercice	454 665,00	5 371 900,00	0,00	5 826 565,00
011	Charges à caractère général	182 415,00	397 400,00	0,00	579 815,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	237 000,00	2 224 000,00	0,00	2 461 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	23 250,00	2 750 500,00	0,00	2 773 750,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'éclus	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	12 000,00	0,00	0,00	12 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	25 391,00	0,00	25 391,00
	<b>RECETTES (2)</b>	360 000,00	1 361 100,00	0,00	1 721 100,00
	Recettes de l'exercice	360 000,00	1 361 100,00	0,00	1 721 100,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	38 000,00	1 115 500,00	0,00	1 153 500,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	322 000,00	245 600,00	0,00	567 600,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>SOLDE (2)</b>	-94 665,00	-4 036 191,00	0,00	-4 130 856,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				524 Autres services	
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établissements sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act* pour l'enfance et l'adolescence	523 Act* pour personnes en difficulté		
	<b>DEPENSES (2)</b>									
	Dépenses de l'exercice	454 665,00	0,00	0,00	2 674 144,00	6 900,00	0,00	3 500,00	2 712 747,00	
011	Charges à caractère général	454 665,00	0,00	0,00	2 674 144,00	6 900,00	0,00	3 500,00	2 687 356,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	182 415,00	0,00	0,00	38 500,00	3 900,00	0,00	3 500,00	351 700,00	
014	Charges de personnel, frais assimilés	237 000,00	0,00	0,00	177 000,00	3 000,00	0,00	0,00	2 044 000,00	
022	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
023	Virlement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
042	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
043	Opérat* ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	23 250,00	0,00	0,00	2 458 844,00	0,00	0,00	0,00	291 656,00	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
67	Charges exceptionnelles	12 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 391,00	
	<b>RECETTES (2)</b>									
	Recettes de l'exercice	322 000,00	38 000,00	0,00	407 844,00	3 000,00	0,00	0,00	950 256,00	
013	Atténuations de charges	322 000,00	38 000,00	0,00	407 844,00	3 000,00	0,00	0,00	950 256,00	
042	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
043	Opérat* ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	38 000,00	0,00	407 844,00	0,00	0,00	0,00	707 656,00	
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
74	Dotations et participations	322 000,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00	242 600,00	
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	<b>SOLDE (2)</b>									
		-132 665,00	38 000,00	0,00	-2 266 300,00	-3 900,00	0,00	-3 500,00	-1 762 491,00	

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN  
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT

IV

A1.1

FONCTION 6 – Famille

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	65 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	<b>DEPENSES (2)</b>							
	Dépenses de l'exercice	0,00	60 300,00	0,00	86 870,00	5 275 560,00	0,00	5 422 730,00
011	Charges à caractère général	0,00	57 500,00	0,00	86 870,00	5 275 560,00	0,00	5 419 930,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	1 500,00	0,00	4 870,00	156 260,00	0,00	162 630,00
014	Atténuations de produits	0,00	56 000,00	0,00	82 000,00	5 053 300,00	0,00	5 191 300,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	66 000,00	0,00	66 000,00
66	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	2 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 800,00
	<b>RECETTES (2)</b>							
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	57 000,00	3 162 500,00	0,00	3 219 500,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	57 000,00	3 162 500,00	0,00	3 219 500,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	814 000,00	0,00	814 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	57 000,00	2 348 500,00	0,00	2 405 500,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	-60 300,00	0,00	-29 870,00	-2 113 060,00	0,00	-2 203 230,00
	<b>SOLDE (2)</b>							

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.



## IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN  
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT

IV

A1.1

## FONCTION 7 – Logement

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	74 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	<b>DEPENSES (2)</b>						
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
666	Frais fonctionnement des groupes d'étus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES (2)</b>						
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>SOLDE (2)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN  
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT

IV

A1.1

FONCTION 8 – Aménagement et services urbains, environnement

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	84 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	<b>DEPENSES (2)</b>					
	Dépenses de l'exercice	2 768 881,00	5 314 760,00	101 200,00	0,00	8 184 841,00
	Charges à caractère général	2 768 881,00	5 314 760,00	101 200,00	0,00	8 184 841,00
011	Charges de personnel, frais assimilés	1 103 881,00	1 241 310,00	101 200,00	0,00	2 446 391,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 665 000,00	3 533 000,00	0,00	0,00	5 198 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	16 450,00	0,00	0,00	16 450,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	524 000,00	0,00	0,00	524 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES (2)</b>					
	Recettes de l'exercice	453 000,00	1 497 200,00	0,00	0,00	1 950 200,00
	Aténuations de charges	453 000,00	1 497 200,00	0,00	0,00	1 950 200,00
013	Aténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	49 000,00	0,00	0,00	49 000,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	347 000,00	1 421 200,00	0,00	0,00	1 768 200,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	26 000,00	0,00	0,00	26 000,00
75	Autres produits de gestion courante	100 000,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	6 000,00	1 000,00	0,00	0,00	7 000,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>SOLDE (2)</b>	-2 315 881,00	-3 817 560,00	-101 200,00	0,00	-6 234 641,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 81					Total
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	
	<b>DEPENSES (2)</b>	0,00	284 000,00	89 200,00	1 235 181,00	905 000,00	255 500,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 81							
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers	
	Dépenses de l'exercice	0,00	284 000,00	89 200,00	1 235 181,00	905 000,00	0,00	255 500,00	
011	Charges à caractère général	0,00	263 000,00	89 200,00	43 481,00	453 000,00	0,00	255 500,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	21 000,00	0,00	1 192 000,00	452 000,00	0,00	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
042	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
043	Opérat* ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Restes à réaliser - reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	<b>RECETTES (2)</b>	0,00	331 000,00	0,00	0,00	22 000,00	0,00	100 000,00	
	Recettes de l'exercice	0,00	331 000,00	0,00	0,00	22 000,00	0,00	100 000,00	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
042	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
043	Opérat* ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	331 000,00	0,00	0,00	16 000,00	0,00	0,00	
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00	
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00	0,00	0,00	
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Restes à réaliser - reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	<b>SOLDE (2)</b>	0,00	47 000,00	-89 200,00	-1 235 181,00	-885 000,00	0,00	-155 500,00	

VILLE DE LAVAL - LAVAL - BP - 2022

(1)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous fonction 83					
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel		
	<b>DEPENSES (2)</b>											
	Dépenses de l'exercice	336 000,00	234 500,00	1 997 100,00	2 670 450,00	76 710,00	1 000,00	99 200,00	1 000,00			
011	Charges à caractère général	336 000,00	234 500,00	1 997 100,00	2 670 450,00	76 710,00	1 000,00	99 200,00	1 000,00			
	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	70 500,00	838 100,00	255 000,00	76 710,00	1 000,00	99 200,00	1 000,00			
012	Charges de personnel, frais assimilés	336 000,00	164 000,00	635 000,00	2 398 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	16 450,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
656	Frais fonctionnement des groupes d'éclus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	524 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
	<b>RECETTES (2)</b>											
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	1 454 200,00	17 000,00	26 000,00	0,00	0,00	0,00			
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	1 454 200,00	17 000,00	26 000,00	0,00	0,00	0,00			
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	37 000,00	12 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	1 417 200,00	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	26 000,00	0,00	0,00	0,00			
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
	<b>SOLDE (2)</b>	-336 000,00	-234 500,00	-542 900,00	-2 653 450,00	-50 710,00	-1 000,00	-99 200,00	-1 000,00			

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT</b>	
	<b>A1.1</b>

**FONCTION 9 – Action économique**

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foires et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	97 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	<b>DEPENSES (2)</b>									
	Dépenses de l'exercice	0,00	13 000,00	2 000,00	0,00	55 000,00	0,00	0,00	0,00	70 000,00
011	Charges à caractère général	0,00	13 000,00	2 000,00	0,00	55 000,00	0,00	0,00	0,00	70 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	26 000,00	0,00	0,00	0,00	39 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
022	Dépenses imputées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	29 000,00	0,00	0,00	0,00	29 000,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES (2)</b>									
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	800,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	800,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	800,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE LAVAL - LAVAL - BP - 2022

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foire et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	97 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser - reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>SOLDE (2)</b>	0,00	-13 000,00	-2 000,00	800,00	-55 000,00	0,00	0,00	0,00	-69 200,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.